

Comité syndical

Dossier de présentation



13 JUIN 2019 - 9H30

ESPACE MALRAUX
À JOUÉ-LÈS-TOURS

Comité syndical / Jeudi 13 juin 2019
9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

Le SIEIL est régi par les dispositions de ses statuts, du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et des textes relatifs aux concessions et à la distribution d'énergies.

Article L5211-1 du CGCT *(Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)*

Les dispositions du chapitre 1^{er} du titre II du livre 1^{er} de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Pour l'application des dispositions des articles L. 2121-8, L. 2121-9, L. 2121-11, L. 2121-12, L. 2121-19 et L. 2121-22 et L2121-27-1, ces établissements sont soumis aux règles applicables aux communes de 3 500 habitants et plus s'ils comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ils sont soumis aux règles applicables aux communes de moins de 3 500 habitants dans le cas contraire.

L'article L. 2121-22-1 s'applique aux établissements publics de coopération intercommunale regroupant une population de 50 000 habitants ou plus.

Pour l'application de l'article L. 2121-4, la démission d'un membre de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale est adressée au président. La démission est définitive dès sa réception par le président, qui en informe immédiatement le maire de la commune dont le membre démissionnaire est issu.

Article L5211-39 du CGCT *(Modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37)*

(Modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

UNE NOTE SYNTHÉTIQUE DES SUJETS D'ACTUALITÉS DU SIEIL EST TRANSMISE À TOUS DÉLÉGUÉS POUR LEUR FACILITER CETTE PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL

Article L2131-11 du CGCT *(Créé par Loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996)*

SONT ILLÉGALES LES DÉLIBÉRATIONS AUXQUELLES ONT PRIS PART UN OU PLUSIEURS MEMBRES DU CONSEIL INTÉRESSÉS À L'AFFAIRE QUI EN FAIT L'OBJET SOIT EN LEUR NOM PERSONNEL, SOIT COMME MANDATAIRES.

(Combiné à l'article 432-12 du Code pénal par la jurisprudence - «prise illégale d'intérêt»)

Il en résulte qu'il serait préférable, pour les personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SIEIL ou prestataires de celui-ci (entreprises ou concessionnaires), de ne pas prendre part au vote de délibération présentant un lien avec leur activité professionnelle, leur employeur ou l'entreprise pour laquelle elle travaille, compte tenu du risque de recours contre ladite délibération.

Sommaire

Comité syndical / Jeudi 13 juin 2019
9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

Glossaire des abréviations 6

Administration générale 8

a) Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 12 mars 2019	8
b) Désignation des membres de la CCSPL	8
c) Désignation du représentant du SIEIL au comité d'études d'EneRCVL.....	8
d) Projet de société tiers financement Région - approbation participation SIEIL.....	8
e) Adhésion à la compétence Éclairage Public de la FNCCR.....	9
f) Convention avec la Communauté de communes du Castelrenaudais pour l'extension du réseau de gaz du SIEIL sur son territoire	9
g) Présentation du Rapport d'activité 2018 du SIEIL.....	9

Finances 10

a) Compte de gestion 2018	10
b) Compte administratif 2018	10
c) Affectation du résultat 2018	13
d) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) - Exercice 2019.....	13
e) Approbation du budget supplémentaire pour 2019.....	15
f) Souscription ligne de trésorerie 2019-2020	17

Gestion des ressources humaines 18

a) Tableau des effectifs - modification d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2 nd e classe - service électricité	18
b) Tableau des effectifs - modification d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2 nd e classe - pôle « assistantes techniques »	18
c) Tableau des effectifs - création d'un poste d'apprenti(e) - service communication.....	18
d) Tableau des effectifs - création d'un poste d'agent de maîtrise - pôle électricité.....	19

Électricité 20

a) Dotation FACE.....	20
b) Programmation et listes des dossiers de travaux pour le réseau de distribution public d'énergie électrique.....	21
c) Résultats du marché de maîtrise d'œuvre d'études d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication 2019-2022 ..	23
d) Résultats du marché de travaux d'électrification 2019-2022	23

Gaz..... 24

a) Plan de financement de subvention d'équilibre.....	24
b) Présentation du Rapport du contrôle gaz au titre de 2017.....	25

Sommaire

Éclairage public	26
a) Programmation et listes des dossiers de travaux pour le réseau d'éclairage public.....	26
b) Convention d'installation d'autres réseaux ou équipements en appuis communs sur le réseau d'éclairage public.....	27
c) Plafonnement des attributions des fonds de concours.....	28
d) Autorisation de lancement d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public.....	28
Modulo	29
a) Présentation du Rapport d'activité IRVE 2017-2018.....	29
EneRCENTRE-VAL DE LOIRE	30
a) IRVE - Présentation du bilan 2018 (janvier à novembre).....	30
Communications diverses	31
Questions diverses	31
Annexes	32
1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Compte-rendu du comité syndical du 12 mars 2019.....	33
2 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Liste membres CCSPL.....	40
3 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Convention avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais.....	42
4 - FINANCES	
Compte gestion 2018.....	46
5 - FINANCES	
Compte administratif 2018.....	49
6 - FINANCES	
Ajustements au BS des APCP.....	51
7 - FINANCES	
Budget supplémentaire 2019.....	71
8 - ÉLECTRICITÉ	
Programme prévisionnel de travaux 2019.....	73
9 - GAZ	
Collectivités adhérentes à la compétence gaz à la date du 1 ^{er} mai 2019.....	81
10 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Collectivités adhérentes à la compétence éclairage public à la date du 1 ^{er} février 2019.....	83
11 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Programmes prévisionnels des travaux d'éclairage public 2019.....	85
12 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Convention relative à l'usage du réseau d'éclairage public.....	89
13 - ÉCLAIRAGE PUBLIC	
Autorisation de lancement d'un marché de maintenance des installations EP.....	90
14 - EneRCENTRE-VAL DE LOIRE	
Bilan exploitation bornes de recharges véhicules électriques.....	92

Glossaire des abréviations

Comité syndical / Jeudi 13 juin 2019
9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

A

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEC : Association pour l'expertise des concessions
ALE : Agence locale de l'énergie
AMEET : Aide au maintien des énergies électriques et des télécommunications
AMOA : Assistance à maîtrise d'ouvrage
AOD : Autorité organisatrice de la distribution
AP : Autorisation de programme
APD : Avant-projet définitif
APS : Avant-projet sommaire

B

BPU : Bordereau des prix unitaires
B/I : Bénéfice sur investissement
BOAMP : Bulletin officiel des annonces des marchés publics

C

CA : Communauté d'agglomération
CAO : Commission d'appel d'offres
CAP : Commission administrative paritaire (auprès du CDG 37)
CAS : Compte d'affectation spécial
CC : Communauté de communes
CCAG : Cahier des clauses administratives générales
CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
CCSPL : Commission consultative des services publics locaux
CCTP : Cahier des clauses techniques particulières
CDCI : Commission départementale de coopération intercommunale
CDG : Centre de gestion de la fonction publique territoriale

CDSP : Commission de délégation de service public
CEE : Certificats d'économie d'énergie
CEP : Conseil en énergie partagée
CGCT : Code général des collectivités territoriales
CMP : Code des marchés publics
CP : Crédit de paiement
CPTÉ : Commission de programmation des travaux d'électricité
CSPE : Contribution au service public de l'électricité
CTP : Comité technique paritaire (auprès du CDG 37)

D

DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux
DGI : Direction générale des impôts
DICT : Déclaration d'intention de commencement de travaux
DOB : Débat d'orientation budgétaire
DPE : Diagnostic de performance énergétique
DR : Demande de renseignements
DSP : Délégation de service public

E

EIE : Espace Info Énergie
ELD : Entreprise locale de distribution
EMP : Effectif moyen pondéré
Enr-MDE : Énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie
EP : Éclairage public
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

Glossaire des abréviations

F

- FACÉ :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification
- FCTVA :** Fonds de compensation de la TVA
- FNCCR :** Fédération nationale des collectivités concédantes et régies
- FPT :** Fonction publique territoriale
- FSL :** Fonds de solidarité logement

G

- GED :** Gestion électronique des documents
- GNL :** Gaz Naturel Liquifié
- GNV :** Gaz Naturel Véhicules
- GPL :** Gaz de pétrole liquéfié
- GrDF :** Gaz réseau Distribution France

H

- HSCT :** Hygiène, sécurité et conditions de travail
- HTA :** Haute tension A (moyenne tension < 50 000 Volts)
- HTB :** Haute tension B (> 50 000 Volts)
- HQE :** Haute qualité environnementale

I

- IAT :** Indemnités d'administration et de technicité
- IEM :** Indemnité d'exercice des missions
- IHTS :** Indemnités horaires pour travaux supplémentaires
- IPC :** Indice des prix à la consommation
- ISS :** Indemnité spécifique de service

J

- JOUE :** Journal officiel de l'Union Européenne

M

- MDE :** Maîtrise de l'énergie
- MOA :** Maîtrise d'ouvrage
- MOE :** Maîtrise d'œuvre
- MWh :** Mégawatts heure (= 1 000 Kwh)

N

- NOME (loi) :** Loi sur la Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité

P

- PCET :** Plan climat-énergie territorial
- PCRS :** Plan corps de rue simplifié
- PSR :** Prime de service et de rendement

R

- RIFSEEP :** Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- RGPD :** Règlement général sur la protection des données
- RODP :** Redevance d'occupation du domaine public

S

- SAEML :** Société anonyme d'économie mixte locale
- SDAL :** Schéma directeur d'aménagement lumière
- SIE :** Syndicats intercommunaux d'énergie
- SIG :** Système d'information géographique
- SPL :** Société Publique Locale

T

- TECVL :** Territoire Énergie Centre-Val de Loire
- TCFE :** Taxe sur la consommation finale d'électricité
- TPN :** Tarif de première nécessité
- TST :** Travaux sous tension
- TURPE :** Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

V

- VTH :** Val Touraine Habitat

Z

- ZA :** Zone d'aménagement
- ZAC :** Zone d'aménagement concerté

1

Administration générale

a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 12 mars 2019

Le Président demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur la rédaction du compte rendu du Comité syndical du 12 mars 2019 remis en annexe et sollicite l'approbation du Comité syndical.

Cf. Annexe 1 – Compte rendu du Comité syndical du 12 mars 2019

b) Désignation des membres de la CCSPL

Le Président rappelle que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent créer une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission a été créée au SIEIL dès 2002, sa liste de membres et d'invités doit être remise à jour à chaque modification de désignation par les organismes qui la compose et après chaque nouvelle élection du Comité syndical.

Suite à plusieurs changements de représentants, le Président propose que cette liste soit de nouveau validée par le Comité syndical.

Cette CCSPL est donc constituée de membres désignés et de membres nommés comme suit :

- Par une délibération désignant les membres de l'assemblée délibérante ou de l'organe délibérant ;

Le Président demande donc au Comité syndical de bien vouloir désigner de nouveau les membres de la commission consultative des services publics locaux du SIEIL telle que présentée en annexe au dossier du présent Comité syndical.

Cf. Annexe 2 - Liste des membres et des invités de la CCSPL

c) Désignation du représentant du SIEIL au comité d'études d'EneRCVL

Le Président explique que dans le cadre de son fonctionnement, EneRCVL, la société d'économie mixte locale créée en 2012 par le SIEIL, s'est dotée d'un comité d'études des projets.

Ce comité est chargé, en préalable des Conseils d'administration, d'étudier l'ensemble des projets portés par la SEM, et apporter son avis technique.

Il a été choisi par l'ensemble des autres actionnaires, issus des syndicats d'énergie, de faire représenter au COMET pour leur entités, les Directeurs généraux des services ; aussi le Président propose que Madame Sophie NICOLAS, Directrice du SIEIL, soit désignée pour représenter le SIEIL dans cette instance.

Le Président demande au comité syndical de valider cette désignation.

d) Projet de société tiers financement REGION - approbation participation SIEIL

Lors de la session régionale du 21 décembre 2017, la Région a décidé de s'engager dans la création d'une société de tiers-financement direct avec des statuts de société d'économie mixte en vue de dynamiser, sur son territoire, le marché de la rénovation énergétique des logements.

L'objectif de ce service, qui vient se positionner en complémentarité avec l'offre existante, est de répondre à une carence constatée en faisant émerger une demande en matière de rénovation énergétique des bâtiments privés, en accompagnant la structuration des entreprises, notamment pour le marché de la rénovation complète et performante, en apportant une solution de financement aux particuliers en maisons individuelles et copropriétés.

Avec ce nouvel outil, la Région se positionne dans une logique de structuration de filière qui apporte des parts de marché aux entreprises du bâtiment et des réponses aux ménages. Aujourd'hui, c'est la crédibilité de la chaîne complète (accompagnement technique et financier, incluant le suivi post-travaux) qui permet le passage à l'acte de travaux.

La Région vise la constitution de la SEM pour le second semestre 2019.

Les syndicats d'énergie de la Région Centre se sont prononcés favorablement à cette participation avec une entrée à l'actionariat de cette entité à hauteur de 50 000 € chacun.

Le Bureau du SIEIL réuni le 24 avril dernier a émis un avis favorable pour que le SIEIL entre au capital de cette structure créée par la Région, avec une participation financière de 50 000 €. Aussi, le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter cette participation au capital. Il demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à ce projet.

e) Adhésion à la compétence Eclairage Public de la FNCCR

Le Président explique que dans le cadre de sa compétence Eclairage public, qui regroupe à présent près des deux tiers des communes d'Indre-et-Loire, le SIEIL souhaiterait adhérer au service Eclairage public de la FNCCR.

La Fédération accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre et dans l'exploitation des installations d'éclairage public et promeut également l'amélioration de l'efficacité énergétique des installations, la réduction de leur impact sur l'environnement et la qualité de l'éclairage dans l'espace public.

Pour cela, la FNCCR s'appuie sur différents axes de travail : La veille législative et réglementaire : suivi des textes législatifs et dépôt d'amendements, suivi des débats, participation à l'élaboration des textes réglementaires d'application, les contacts avec les autres acteurs de la filière (santé, environnement, fabrication des matériels, installateurs et exploitants), l'organisation et la valorisation des échanges d'expériences (formations, journées d'études, groupes de travail...).

Le Président demande donc au Comité syndical de bien vouloir accepter cette adhésion du SIEIL à la compétence Eclairage public de la FNCCR.

f) Convention avec la Communauté de communes du Castelrenaudais pour l'extension du réseau de gaz du SIEIL sur son territoire

Le Président explique que dans le cadre du développement de sa zone d'activités communautaire, la Communauté de communes du Castelrenaudais a sollicité le SIEIL pour étudier l'extension du réseau de gaz existant à proximité du site de la ZAC sur la commune d'Autrèche.

Afin de pouvoir étendre les droits réservés à la concession publique de gaz accordée par le SIEIL sur la commune d'Autrèche à la société SOREGIES, il a été décidé entre l'ensemble des parties de valider cette extension par voie de convention. Cette Convention est jointe au dossier du présent Comité et a déjà été approuvée par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Castelrenaudais.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter cette convention et de l'autoriser à la signer avec les différentes parties.

Cf. Annexe 3 – Convention avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais

g) Présentation du Rapport d'activité 2018 du SIEIL

Le Président présente aux délégués le rapport d'activité du SIEIL pour l'exercice 2018. Il a été transmis aux communes et est consultable sur le site Internet du SIEIL.

Cf. Rapport d'activité 2018 du SIEIL à disposition sur le site Internet et transmis aux communes membres.

2 Finances

a) Compte de gestion 2018

Le Payeur départemental, comptable du SIEIL, présente en séance les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et celui des restes à payer.

Le Président propose que soient approuvés les comptes présentés par le Payeur départemental.

Cf. Annexe 4 - «Compte de gestion 2018»

b) Compte administratif 2018

Le Président présente au Comité syndical la synthèse du Compte administratif arrêté pour l'exercice 2018, pour lequel la maquette se trouve en annexe du présent dossier.

Le résultat du Compte administratif 2018 est établi comme suit :

INVESTISSEMENT (Mouvements réels + ordres)		FONCTIONNEMENT (Mouvements réels + ordres)	
Recettes (a)	24 505 781,30	Recettes (d)	15 557 468,25
Dépenses (b)	31 168 830,14	Dépenses (e)	10 969 573,75
Solde d'exécution N (a-b)	- 6 663 048,84	Résultat exercice N (d-e)	+ 4 587 894,50
Solde d'exécution N-1 reporté (c)	2 076 832,82	Résultat exercice N-1 reporté (f)	6 905 145,99
Solde de clôture (a-b) + c = A	- 4 586 216,02	Résultat de clôture (d-e) + f = B	+ 11 493 040,49
RESULTAT 2018			
Fonds de roulement avant RAR (A+B)		6 906 824,47	

À noter que le résultat 2018 pour la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **11 493 040,49 €** qui devra faire l'objet d'une décision en matière d'affectation, notamment pour couvrir le déficit de la section d'investissement (- 4 586 216,02 €).

> Analyse des mouvements réels du Compte Administratif de 2018

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats, exprimés en mouvements réels, prenant en compte les restes à réaliser de 2018 :

N° de §	Mouvements réels	2017	2018	Evol° % 2018/2017
1	Recettes de fonctionnement	15 669 751,68	14 061 447,64	-10%
2	Dépenses de fonctionnement	5 372 943,18	5 805 781,34	8%
3	Autofinancement de l'exercice	10 296 808,50	8 255 666,30	-20%
	Autofinancement en % des recettes	66%	59%	

4	Recettes d'investissement (hors 1068/ hors emprunt)	13 083 458,32	14 483 547,08	11%
	Emprunt PCRS	-	1 000 000,00	/
	Régularisation TVA - PCRS en 2018	-	125 600,00	
5	Dépenses d'investissement	25 771 314,89	25 939 967,72	1%
6	Besoin de financement de l'exercice	12 687 856,57	10 330 820,64	-19%
	Solde de l'exercice	-2 391 048,07	-2 075 154,34	
	Résultats antérieurs	11 373 026,88	8 981 978,81	-21%
7	Fonds de roulement avant RAR	8 981 978,81	6 906 824,47	-23%
	Restes à Réaliser en Recettes	1 593 974,00	1 593 974,00	0%
	Restes à Réaliser en Dépenses	853 168,35	979 275,27	15%
	Fonds de roulement après RAR	9 722 784,46	7 521 523,20	-23%

1. Les recettes réelles de la section de fonctionnement diminuent de - 10 %, s'expliquant par la régularisation en 2017 de 1,67 M d'€ de recettes exceptionnelles relatives aux redevances du concessionnaire R2 de 2013 et 2014.
2. Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent à la hausse entre 2017 et 2018, s'expliquant notamment par la régularisation des subventions dues à EnerCVL au titre de la gestion des IRVE pour 2016 et 2017 (environ 373 000 € pour ces 2 années). Les charges de personnel augmentent de + 10 % entre 2017-2018, en lien avec la création du service PCRS et l'anticipation du remplacement de quatre départs en retraite.
3. En conséquence, l'autofinancement du budget diminue de - 20 % il représente 8,25 M d'€, soit 59 % des recettes réelles de fonctionnement (épargne brute disponible pour le financement des dépenses d'investissement).
4. Les recettes d'investissement sont caractérisées en 2018 par la contractualisation d'un emprunt de 1 M d'€, sur une durée de 15 ans à taux fixe (1,32 %) pour financer les investissements du PCRS. Par ailleurs, une opération de TVA, neutralisée dans le tableau ci-dessus, permet de récupérer la TVA à hauteur de 125 600 €.

En neutralisant ces deux recettes exceptionnelles, on constate que les recettes d'investissement augmentent de + 11 %, avec l'évolution à la hausse des participations pour l'Eclairage Public (en lien avec les montants importants investis en dépenses en 2016 et 2017).

5. Les dépenses d'investissement restent stables entre 2017 et 2018. Vous trouverez ci-dessous l'évolution des principaux postes constituant les dépenses d'investissement du SIEIL, de 2016 à 2018 :

		CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution CA 2018 / CA 2017
Travaux	Electrification Rurale	16 261 352,86	16 784 263,93	17 420 008,97	4%
	Télécom	1 389 715,99	1 576 602,90	1 614 503,04	2%
	Renouvellement EP	2 038 430,61	3 394 984,68	2 460 370,28	-28%
	Travaux neufs EP	179 209,56	652 376,72	646 104,45	-1%
	Bornes (y.c Logiciel)	1 244 936,04	551 057,31	425 596,96	-23%
	Autres travaux divers	365 168,18	521 819,52	391 483,47	-25%
Fonds de Concours	Dédiés à l'EP	815 542,23	445 102,30	712 033,55	60%
	Dédiés à l'ER	106 177,27	143 647,33	138 923,00	-3%
	Dédiés aux sub. équilibre GAZ	21 058,50	61 367,89	203 215,21	231%
	Dédiés à l'achat de véhicules électriques	98 000,00	52 850,00	38 500,00	-27%
Logiciels (Hors Exploitation des IRVE)		78 682,77	120 649,27	46 474,99	-61%
PCRS		0,00	753 600,00	131 564,19	-83%
Etudes	EP	<i>Imputées en fonctionnement</i>	311 035,95	70 568,86	-77%
	Géoloc° Réseaux EP	0,00	40 157,87	209 626,71	/
Capital + Apport en compte courant		0,00	800,00	939 000,00	/
Remboursement Emprunt		0,00	0,00	16 666,67	/
Autres dépenses d'investissement		252 556,21	360 999,22	475 327,37	32%
TOTAL		22 850 830,22	25 771 314,89	25 939 967,72	1%

6. Le besoin de financement pour l'exercice 2018, de 10 330 820,64 € est partiellement couvert par l'autofinancement (de 8 255 666,30 €), et fait donc apparaître un solde pour 2018 déficitaire de 2 075 154,34 € (contre 2,39 M d'€ l'année passée). La reprise des résultats antérieurs permet d'obtenir un fonds de roulement avant Restes à Réaliser de 6 906 824,47 €.

7. Résultat de l'exercice 2018 avec prise en compte des restes à réaliser (RAR)

La mise en place en 2018 des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiements (AP/CP) pour les travaux et les fonds de concours versés dans le cadre des compétences Eclairage Public et Electricité, a permis d'obtenir un solde des restes à réaliser excédentaire, détaillé comme suit :

- > **En recettes** : les restes à réaliser en recettes d'investissement représentent 1 593 974 €, correspondant à :
- 1 468 961,50 € au titre de la subvention attendue de la part de l'ADEME pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE),
 - et 125 012,50 € de subvention attendues en 2019 dans le cadre du TEPCV pour les territoires du Castelrenaudais et du Lochois.
- > **En dépenses** : les restes à réaliser restent stables (+15 %) et représentent 979 275,27 €. Ils sont notamment composés :
- de travaux réalisés au 3ème étage du siège social du SIEIL (pour 110 k€),
 - des études réalisées dans le cadre de la compétence Eclairage Public et de la géolocalisation de ces réseaux (non gérées en AP/CP – pour 113 k€),
 - des fonds de concours versés au titre du programme de la sobriété énergétique (408 k €), de la compétence EP non gérés en AP/CP (150 k€) et du financement de l'acquisition de véhicules électriques (pour 49 k€),
 - de la fin des travaux réalisés pour les IRVE (76 k€).

Après prise en compte des RAR 2018, le fonds de roulement s'établit à 7 521 523,20 €, montant disponible au Budget Supplémentaire de 2019.

Les dépenses et recettes d'ordre représentent pour les sections de fonctionnement et d'investissement 9 764 654,83 €, décomposés comme suit :

- 5 163 792,41 € de dépenses d'amortissement du patrimoine du SIEIL,
- 859 565,49 € de reprises de subventions,
- 636 455,12 € au titre de la neutralisation des subventions versées par le SIEIL et amorties au titre de 2018,
- 2 823 746,76 € au titre de la récupération de TVA auprès du concessionnaire Enedis,
- 281 095,05 € de régularisation patrimoniale d'études en imputation de travaux définitifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 adoptant un règlement budgétaire et financier pour la mise en place des AP/CP au SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du 12 décembre 2017 approuvant le Budget Primitif de 2018, et la mise en place des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 14 juin 2017 approuvant le Budget Supplémentaire de 2018 et l'ajustement des AP/CP,

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant la Décision modificative n°1 de 2018 et l'ajustement des AP/CP,

Le Président propose au Comité syndical de :

- > **Donner acte** de la présentation faite du Compte administratif,
- > **Constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- > **Reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,

- > **Arrêter** les résultats définitifs tels qu'établis ci-dessus,
- > **Adopter** le Compte administratif de 2018 pour le budget du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver le Compte administratif pour l'année 2018 tel qu'il vient d'être présenté.

Cf. Annexe 5 - «Compte administratif 2018»

c) Affectation du résultat 2018

Le Président rappelle que les résultats de l'exercice budgétaire de l'année 2018 sont les suivants :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	11 493 040,49 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 4 586 216,02 €
TOTAL =	6 906 824,47 €

Et constate qu'en tenant compte des restes à réaliser en investissement (excédentaire de + 614 698,73 €), les résultats sont établis à hauteur de :

Un excédent cumulé de fonctionnement de	11 493 040,49 €
Un déficit cumulé d'investissement de	- 3 971 517,29 €
TOTAL =	7 521 523,20 €

Le Président rappelle que l'instruction de la M14 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement positif serve en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de 11 493 040,49 € et que le besoin de financement de la section d'investissement, avec prise en compte des restes à réaliser est de 3 971 517,29 €, il est proposé d'affecter pour ce montant, une partie du résultat de la section de fonctionnement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Le Président indique que les résultats sont reportés et affectés au budget supplémentaire, comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) - (en recettes)	7 521 523,20 €
Résultat d'investissement reporté (001) - (en dépenses)	- 4 586 216,02 €
Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) - (en recettes)	3 971 517,29 €
TOTAL =	6 906 824,47 €

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat.

d) Ajustement des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP) - Exercice 2019

Le Président explique qu'au vu des montants réalisés en 2018 pour les dépenses et les recettes des compétences éclairage public et électricité pour les lignes qui sont gérées en AP/CP, il convient d'ajuster les montants des Autorisations de Programmes ainsi que la répartition des Crédits de Paiement, conformément à l'annexe du présent projet délibération.

1/ Augmentation du montant de certaines Autorisations de Programmes :

Il convient de noter que les Autorisations de Programmes suivantes font l'objet d'une augmentation à la hausse, pour les raisons suivantes :

> En dépenses :

- **Les travaux d'électrification réalisés au titre de 2016 :** + 8 800 €
- **les travaux d'électrification réalisés au titre de 2017 :** - 373 200 €,

- les travaux d'électrification réalisés au titre de 2018 : + 436 000,00 €,

sont ajustés, notamment en lien avec les montants réalisés en 2018 et les dossiers non soldés au 1^{er} janvier 2019.

- Les travaux d'électrification réalisés au titre de 2019 : - 182 000 €,

en lien avec les notifications du FACé pour les programmes 2019, qui diminuent les montants inscrits en dépenses pour ces mêmes programmes.

- Les fonds de concours d'électrification au titre de 2016 : - 9 784,32 €,

- les fonds de concours d'électrification au titre de 2017 : - 1 305,02 €,

- et les fonds de concours d'électrification au titre de 2018 : - 40 101,40 €,

sont en diminution, en lien avec les montants réellement notifiés les années précédentes aux communes membres.

> En recettes :

- Les recettes attendues dans le cadre:

- des travaux d'électrification réalisés au titre de 2016 : - 28 799,21 €,

- des travaux d'électrification réalisés au titre de 2017 : - 241 130,84 €,

sont en diminution, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs).

- des travaux d'électrification réalisés au titre de 2018 : + 439 292,44 €,

sont en augmentation, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs).

-des travaux d'électrification réalisés au titre de 2019 : - 129 000 €,

sont en diminution, en lien d'une part avec les montants notifiés par le FACé au titre de 2019, et d'autre part, avec les montants des programmes ajustés au titre des dépenses, et donc des participations attendues.

- des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2016 : + 17 411,92 €,

- des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2017 : + 153 770,07 €,

sont en augmentation, en lien avec les montants réalisés les années précédentes (conformes aux comptes administratifs).

- des travaux d'éclairage public réalisés au titre de 2019 : + 70 400 €,

sont en augmentation, en lien avec les ajustements des programmes pour 2019 (cf. détail par programme).

2/ Ajustement des Crédits de Paiements :

Ainsi, conformément aux tableaux établis en annexe de la présente délibération, les montants des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements sont précisés comme suit :

- En « blanc » : les montants délibérés lors du Comité syndical de décembre 2018,

- En « gris clair » : les ajustements (variations) proposés lors du présent Comité syndical, au vu des réalisations de 2016 à 2018 et de la notification du FACé pour 2019,

- En « gris foncé » : les montants qui seront in fine délibérés à l'issue du présent Comité syndical.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction de la M14,

Vu la délibération du Comité syndical du 17 octobre 2017 portant sur l'adoption du règlement financier des AP/CP du SIEIL,

Vu les délibérations du Comité syndical du 11 décembre 2018 approuvant les AP/CP pour l'exercice 2019,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

> **approuver** les ajustements des Autorisations de Programmes suivantes :

> **En dépenses :**

- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2016	+ 8 800,00 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2017	- 373 200,00 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018	+ 436 000,00 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019	- 182 000,00 €
- ELECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2016	- 9 784,32 €
- ELECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2017	- 1 305,02 €
- ELECTRICITÉ - FONDS DE CONCOURS - 2018	- 40 101,40 €

> **En recettes :**

- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2016	- 28 799,21 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2017	- 241 130,84 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2018	+ 439 292,44 €
- ELECTRICITÉ - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019	- 129 000,00 €
- ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2016	+ 17 411,92 €
- ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2017	+ 153 770,07 €
- ECLAIRAGE PUBLIC - TRAVAUX RÉSEAUX - 2019	+ 70 400,00 €

> **approuver** la nouvelle répartition faite des Crédits de Paiements de chacune des Autorisations de Programmes conformément à la répartition jointe dans l'annexe du présent dossier du Comité syndical.

Cf. Annexe 6 - «Ajustements au BS des AP/CP»

e) Approbation du budget supplémentaire pour 2019

Le Président présente au Comité syndical le Budget supplémentaire (BS) pour l'exercice 2019, en rappelant que ce projet a pour objet :

- d'intégrer au budget 2019 les résultats de l'exercice 2018,
- d'intégrer les restes à réaliser de 2018,
- de prendre en compte les ajustements réalisés pour les Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements, conformément au projet de délibération présenté ce jour au Comité syndical,
- et d'ajuster les inscriptions de l'exercice en cours.

REPRISE DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS ET DES RESTES À RÉALISER 2018

Le Compte Administratif 2018 a dégagé un résultat excédentaire de 6 906 824,47 €. Il a été proposé de l'affecter ainsi :

- Résultat de fonctionnement reporté (002) - (en recettes)	7 521 523,20 €
- Résultat d'investissement reporté (001) - (en dépenses)	- 4 586 216,02 €
- Excédent de fonctionnement capitalisés (1068) - (en recettes)	3 971 517,29 €

Le Président rappelle que les montants des Restes à Réaliser (RaR) représentent 979 275,57 € en dépenses et 1 593 974 € en recettes.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS RÉELS

> Recettes réelles de fonctionnement : 0,00 €

Aucun ajustement en recette de fonctionnement n'est prévu au BS 2019.

> Dépenses réelles de fonctionnement : + 365 000 €

- Chapitre 011 : + 305 000 €, correspondant :
 - à l'inscription des sommes dues par le SIEIL à la SPL MODULO au titre de la gestion des IVRE pour l'année 2019 (cf. contrat de quasi-régie) pour 480 000 €,
 - à une réduction de - 175 000 € sur la prévision annuelle faite pour le nouveau marché d'exploitation de l'Éclairage Public, étant donné que ce dernier sera notifié au 1^{er} juillet 2019.
- Chapitre 66 : + 10 000 €, correspondant à la prévision d'une enveloppe complémentaire pour les frais financiers liés à la ligne de trésorerie.
- Chapitre 022 : + 50 000 €, correspondant à une prévision pour des dépenses de fonctionnement imprévues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

> Recettes réelles d'investissement : - 4 427 622,04 €

- Chapitre 13 : - 641 822,04 €, correspondant à un ajustement pour les recettes gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 16 : - 3 785 800 €, correspondant à la réduction de l'emprunt nouveau qui est désormais d'un montant de 4 000 000 €.

> Dépenses réelles d'investissement : + 2 728 901,16 €

- Chapitre 20 : + 103 841,17 €, dont :
 - + 121 841,17 € correspondant à un ajustement pour les études de l'éclairage public gérées en AP/CP (cf. délibération correspondante),
 - - 18 000 € au titre d'un ajustement pour la dotation prévue initialement pour l'acquisition de nouveaux logiciels.
- Chapitre 204 : + 123 743,88 €, correspondant à un ajustement pour les fonds de concours gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 21 : + 475 539,55 €, composés :
 - d'une part de + 48 500 € inscrit pour des travaux complémentaires dans les locaux du SIEIL,
 - d'autre part de + 427 039,55 € correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 23 : + 1 734 908,09 €, correspondant à un ajustement pour les travaux gérés en AP/CP (cf. délibération correspondante).
- Chapitre 27 : + 50 000 €, au titre de l'adhésion à la société de tiers financement de la Région Centre Val de Loire.
- Chapitre 020 : + 240 868,47 €, somme affectée aux dépenses imprévues pour la section d'investissement.

PROPOSITIONS NOUVELLES EN MOUVEMENTS D'ORDRE

Les prévisions pour les amortissements établies au BP 2019 sont ajustées au vu du patrimoine immobilisés en 2018 comme suit :

- de - 320 000 € pour le patrimoine amorti,
- de + 260 100 € pour les reprises de subventions perçues.

Par ailleurs, au vu des inscriptions présentées ci-dessus, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est augmenté de + 7 736 623,20€

SYNTHÈSE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR 2019

En synthèse, le budget du SIEIL s'équilibre en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

		Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Report à nouveau 2018 (002)		7 521 523,20
	Mouvements réels - propositions nouvelles	365 000,00	0,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	7 416 623,20	260 100,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT (a)	7 781 623,20	7 781 623,20
Investissement	Solde d'exécution 2018 (001)	4 586 216,02	
	Résultat mis en réserve 2018		3 971 517,29
	Restes à réaliser 2018	979 275,27	1 593 974,00
	Ajustement AP/CP	2 407 532,69	- 641 822,04
	Mouvements réels - propositions nouvelles	321 368,47	0,00
	Mouvements ordres - propositions nouvelles	260 100,00	7 416 623,20
	Ajustement Emprunt nouveau		- 3 785 800,00
	TOTAL INVESTISSEMENT (b)	8 554 492,45	8 554 492,45
TOTAL GENERAL (a+b)		16 336 115,65	16 336 115,65

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable de la M14,

Vu les délibérations du 11 décembre 2018 approuvant le budget primitif 2019 et les montant votés au titre des AP/CP au titre de 2019,

Le Président sollicite du Comité syndical l'approbation du Budget Supplémentaire 2019, conformément aux éléments présentés ci-dessus et à la maquette budgétaire annexée. Le Budget Supplémentaire est équilibré en dépenses et en recettes :

En fonctionnement à 7 781 623,20 €

En investissement à 8 554 492,45 €

Cf. Annexe 7 - «Budget supplémentaire 2019»

f) Souscription ligne de trésorerie 2019-2020

Le Président rappelle qu'une ligne de Trésorerie a été souscrite l'an passé pour ses besoins de financement. Depuis sa souscription le 5 juillet 2018, jusqu'au 30 avril 2019, plusieurs tirages ont été réalisés représentant en intérêts un montant total de 511,17 €.

Il est proposé de souscrire une nouvelle ligne de trésorerie pour une durée d'un an (de juillet 2019 à juillet 2020), et un montant de tirage de 3 500 000 €.

Une consultation a été lancée fin avril auprès de quatre établissements bancaires. Au moment de la rédaction de ce dossier, les conditions ne sont pas connues et seront présentées par le Président lors du Comité syndical de juin 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- > **décider** de la réalisation d'une ligne de trésorerie de 3 500 000 €, destinée à faire face aux besoins momentanés de trésorerie, dans les conditions présentées lors du Comité,
- > **autoriser** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document annexe,
- > **autoriser** le Président à procéder, sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention, portant ouverture d'une ligne de trésorerie,
- > les dépenses correspondantes sont imputées au chapitre 66 du Budget Principal.

Cf. Annexe - «Convention de ligne de trésorerie» consultable sur le site internet, rubrique «Publications > Comité syndicaux»

3

Gestion des ressources humaines

a) Tableau des effectifs – modification d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint technique principal de 2nde classe – service électricité

Le Président explique qu'au vu du tableau des avancements du SIEIL pour l'année 2019, un agent positionné sur le grade d'adjoint technique territorial peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint technique principal de seconde classe.

Compte tenu des missions actuellement exercées par cet agent au sein du pôle « Electricité », le Président informe le Comité syndical qu'il a souhaité accorder cet avancement de grade à l'agent.

Cet avancement sera effectif au 1^{er} juillet 2019.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter de modifier le poste d'adjoint technique territorial créé au tableau des effectifs le 23 septembre 2008 en poste d'adjoint technique principal de seconde classe à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Président précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 du SIEIL.

b) Tableau des effectifs – modification d'un poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe – pôle « assistantes techniques »

Le Président explique qu'au vu du tableau des avancements du SIEIL pour l'année 2019, un agent positionné sur le grade d'adjoint administratif territorial peut bénéficier d'un avancement de grade au grade d'adjoint administratif principal de seconde classe.

Compte tenu des missions actuellement exercées par cet agent au sein du pôle « assistantes techniques », le Président informe le Comité syndical qu'il a souhaité accorder cet avancement de grade à l'agent.

Cet avancement sera effectif au 1^{er} juillet 2019.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter de modifier le poste d'adjoint administratif territorial créé au tableau des effectifs le 22 mars 2011 en poste d'adjoint administratif principal de seconde classe à compter du 1^{er} juillet 2019.

Le Président précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 du SIEIL.

c) Tableau des effectifs – création d'un poste d'apprenti(e) – service communication

Le Président explique que la charge de travail inhérente au service communication va croissante en matière de mise à jour des sites internet et de gestion de la communication sur les réseaux sociaux.

Afin de permettre le déploiement et la gestion au quotidien de ces outils, le Président propose l'ouverture d'un poste d'apprenti(e) pour le service communication pour une période scolaire de deux ans, à savoir de 2019 à 2021. Ce recrutement sera effectif à compter du mois de septembre 2019.

Cette solution a l'avantage de former un(e) jeune en apprentissage et ce recrutement temporaire permettra de soulager notre agent dans l'accomplissement de ses multiples missions.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter cette création de poste à compter du mois de septembre 2019, pour une période de deux ans. Il précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 du SIEIL.

d) Tableau des effectifs - création d'un poste d'agent de maîtrise - pôle électricité

Le Président explique qu'un agent des services techniques lauréat du concours d'agent de maîtrise a sollicité sa nomination sur ce grade.

Au regard des missions qui lui sont confiées et de son engagement professionnel, le Président a accepté de lui accorder cette nomination sur le grade d'agent de maîtrise.

Le Président précise que les sommes sont inscrites au budget 2019 du SIEIL.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter la création au tableau des effectifs du SIEIL, d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} juillet 2019.

4 Électricité

Les demandes de programmation de dossiers de dissimulation ont été très nombreuses. Les élus du SIEIL ont essayé de donner satisfaction au plus grand nombre. Cependant, les capacités budgétaires et techniques du SIEIL n'ont pas permis de satisfaire les attentes de l'ensemble des communes.

Le Président rappelle qu'en moyenne il faut compter 2 ans entre la date de la demande et le démarrage effectif des travaux d'un dossier de dissimulation.

a) Dotation FACE

Le Président fait part des dotations prévisionnelles 2019 du CAS FACE reçues en février 2019.

Le total des dotations 2019 est en diminution de -2,91% soit -137 000,00€ par rapport aux dotations 2018.

Le sous-programme de dissimulation (C), considéré comme esthétique, est en légère baisse après deux années consécutives de légères hausses.

Le FACE qui avait maintenu son effort pour la résorption des fils nus de faibles sections en augmentant régulièrement le sous-programme correspondant (SC) depuis sa création en 2010, le diminue pour la première fois. Les autres sous-programmes renforcement (AB), extension (EF) et sécurisation (S) subissent une diminution plus importante qu'en 2018.

Tableau récapitulatif des dotations en euros hors taxe (€ HT) du CAS FACE «Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale» pour le SIEIL

Programmes	Année 2018	Année 2019	Variation 2018/2019
Renforcement			
AB	1 694 000,00 €	1 632 000,00 €	-3,66%
Extension			
EF	423 000,00 €	408 000,00 €	-3,55%
Sécurisation			
S	782 000,00 €	774 000,00 €	-1,02%
SC	1 196 000,00 €	1 152 000,00 €	-3,68%
Sous total sécurisation	1 978 000,00€	1 926 000,00€	-2,68%
Dissimulation			
C	607 000,00 €	599 000,00 €	-1,32%
TOTAL	4 702 000,00 €	4 565 000,00 €	-2,91%

Ces dotations sont intégrées au budget et définissent les programmes de travaux votés en comité.

b) Programmation et listes des dossiers de travaux pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique

Le Président présente les autorisations de programme de travaux 2019 prévues au budget supplémentaire selon la répartition ci-dessous :

PROGRAMMES 2019 Article 21534	BUDGET supplémentaire EN € TTC
Renforcement	
2019 AB	2 570 000,00 €
2019 R	100 000,00 €
SOUS-TOTAL	2 670 000,00 €
Sécurisation	
2019 S	1 219 000,00 €
2019 SC	1 814 000,00 €
2019 RS	150 000,00 €
SOUS-TOTAL	3 183 000,00 €
Dissimulation	
2019 ART 8	1 071 000,00 €
2019 C	1 373 000,00 €
2019 G	3 617 000,00 €
2019 CH	300 000,00 €
SOUS-TOTAL	6 361 000,00 €
Extension	
2019 EF	1 714 000,00 €
2019 E	2 560 000,00 €
SOUS-TOTAL	4 274 000,00 €
Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré lié aux travaux du réseau électrique	
2019 LN	650 000,00 €
Dissimulation Télécommunications	
2019 T	2 200 000,00 €
Réhabilitation de postes de transformation	
2019 RP	60 000,00 €
TOTAL	19 398 000,00 €

PROGRAMMES 2019 Article 2317	BUDGET supplémentaire EN € TTC
Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré lié aux travaux du réseau électrique	
2019 LT	650 000,00 €
TOTAL	650 000,00 €

PROGRAMMES 2019 Article 2041482	BUDGET supplémentaire EN € TTC
Fonds de concours génie civil de télécommunication	
2019 TT	200 000,00 €
2019 TN	30 000,00 €
TOTAL	230 000,00 €

Le Président fait part des modifications apportées sur les programmes de travaux de dissimulation 2019 ART 8, 2019 C, 2019 G et 2019 CH, de renforcement 2019 AB et 2019 R et de sécurisation 2019 S, 2019 SC et 2019 RS et le programme de réhabilitation des postes de transformation 2019 RP sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Electrification (CPTE) réunie le 06 février 2019.

Le Président précise que seuls les programmes de dissimulation sont complets. Les autres programmes seront complétés lors de la prochaine CPTE.

Les dossiers de dissimulation des réseaux de télécommunications, programme 2019 T, sont en lien avec les autres projets à la demande des collectivités. Ce programme s'équilibre en recettes et en dépenses.

Les programmes d'extension E et EF, de dissimulation des réseaux de télécommunications T, d'éclairage public liés aux travaux du réseau électrique LT et LN et les fonds de concours du génie civil de télécommunications

TT et TN sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au présent dossier du Comité syndical.

Cf. Annexe 8 - Programmes de travaux d'électrification 2019.

GLOSSAIRE DES PROGRAMMES

Typologie		Financement
RENFORCEMENT		
AB	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
R	Réseau présentant des contraintes électriques, des chutes de tension	SIEIL
SECURISATION		
S	Réseau en fils nus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
SC	Réseau en fils nus de faibles sections plus sensible aux aléas climatiques sur les communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL
RS	Réseau en fils nus	SIEIL
DISSIMULATION		
ART 8	Dissimulation du réseau électrique conformément à l'article 8 du cahier des charges de concession	SIEIL - Enedis - Commune
C	Dissimulation du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune
CH	Remplacement des postes de transformation de type «Cabine haute» par des postes de transformation plus modernes	SIEIL
G	Dissimulation du réseau électrique	SIEIL - Commune
EXTENSION		
E	Extension du réseau électrique	SIEIL - Commune - Pétitionnaires
EF	Extension du réseau électrique communes classées rurales au titre du FACE	FACE - SIEIL - Commune - Pétitionnaires
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC NON TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE		
LN	Travaux sur le réseau d'éclairage public non transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prend pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
DISSIMULATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		
T	Dissimulation du réseau de télécommunications coordonnée avec le réseau électrique	Commune
GÉOLOCALISATION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES		
GE	Géolocalisation des ouvrages électriques visibles	SIEIL
RÉHABILITATION DE POSTES DE TRANSFORMATION		
RP	Réhabilitation de l'aspect extérieur des postes de transformation par des associations de réinsertion	SIEIL si peinture uniquement SIEIL - Commune si fresque
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC TRANSFÉRÉ LIÉ AUX TRAVAUX DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE		
LT	Travaux sur le réseau d'éclairage public transféré au SIEIL et liés aux travaux du réseau électrique. Réalimentation de l'existant ou des points lumineux renouvelés. Le SIEIL ne prend pas en compte la fourniture et pose des nouveaux luminaires.	SIEIL
FONDS DE CONCOURS GÉNIE CIVIL DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		
TN	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant conservé sa maîtrise d'ouvrage durant les travaux	SIEIL
TT	Fonds de concours apporté par le SIEIL sur le génie civil du réseau de télécommunications - Commune ayant transféré sa maîtrise d'ouvrage au SIEIL durant les travaux	SIEIL

c) Résultats du marché de maîtrise d'œuvre d'études d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication 2019-2022

Le Président rappelle que conformément à la délibération 2018-49 du 14 juin 2018, le Comité syndical l'a autorisé à lancer un appel d'offres pour un marché de maîtrise d'œuvre d'études d'électrification, d'éclairage public et de télécommunication 2019-2022, sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes d'une durée ferme de 3 ans, divisé en 6 lots financiers, avec un montant minimum de 200 000 € hors taxes et sans maximum pour chacun des lots, soit un marché total de 1 200 000 € hors taxes minimum et sans maximum sur 3 ans sur l'ensemble du territoire du SIEIL.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2019 pour attribuer chacun des lots. Les résultats n'étant pas connus au moment de la rédaction du dossier du présent Comité syndical, le Président informe en séance les membres du Comité syndical du résultat de l'appel d'offres de ce marché.

d) Résultats du marché de travaux d'électrification 2019-2022

Le Président rappelle que conformément à la délibération 2018-49 du 14 juin 2018, le Comité syndical l'a autorisé à lancer un appel d'offres pour un marché de travaux d'électrification 2019-2022, sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes d'une durée ferme de 3 ans, divisé en 6 lots financiers, avec un montant minimum de 3 000 000 € hors taxes et un montant maximum de 15 000 000 € hors taxes pour chacun des lots, soit un marché total de 18 000 000 € hors taxes minimum et 90 000 000 € hors taxes maximum sur 3 ans sur l'ensemble du territoire du SIEIL.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai 2019 pour attribuer chacun des lots. Les résultats n'étant pas connus au moment de la rédaction du dossier du présent Comité syndical, le Président informe en séance les membres du Comité syndical du résultat de l'appel d'offres de ce marché.

5 Gaz

À ce jour, 109 communes ont transféré leur compétence gaz au SIEIL.

Le Président informe le Comité syndical du transfert de la compétence gaz au SIEIL de la commune de Saint Branchs le 26 février 2019.

Les concessionnaires sont Butagaz (1 commune), GrDF (37 communes), Primagaz (1 commune) et Sorégies (70 communes).

Cf. Annexe 9 - Communes adhérentes à la compétence gaz

a) Plan de financement de subvention d'équilibre

Le Comité syndical, par délibération du 13 juin 2017, a validé le principe d'un plan de financement type pour les communes adhérentes permettant de réaliser des travaux de construction ou d'extension de réseaux gaz, en cas de calcul de Bénéfice sur Investissement (B/I) inférieur à 0 avec une participation du SIEIL pour 70 % (investissement) et la commune pour 30 % (fonds de concours).

Nouveaux projets

Sorégies a étudié une extension de réseau pour la commune d'Ambillou pour la création d'un lotissement avec des logements sociaux et la reprise du réseau existant de Touraine Logement sur Saint Benoit-la-Forêt avec une desserte pour les riverains et une attente pour le projet de futur lotissement.

Sorégies a fait les calculs de B/I correspondants.

Ces opérations ne sont pas à l'équilibre et le concessionnaire sollicite une aide de la Collectivité (communes et SIEIL) par les subventions d'équilibre suivantes :

	Longueur Réseau (en mètres)	Coût des Travaux (en €)	Nombre clients	B/I	Subvention d'équilibre*1 (en €)
Ambillou	206	14 519	3	-0,39	5 647
Saint Benoit-la-Forêt*2	472	100 077	28	-0,50	50 090
TOTAL	678	114 596	31		55 737
Communes (Fonds de concours)				30 %	16 721,10
SIEIL (Investissement)				70 %	39 015,90

*1 Montant maximum, net de taxes, des subventions d'équilibre sollicitées par les concessionnaires dont 70 % à charge du SIEIL (investissement) et 30 % à charge des communes (fonds de concours)

*2 Comprend aussi la remise en conformité du stockage pour 14 115 €.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser les engagements financiers pour les subventions d'équilibre présentées par Sorégies pour les communes d'Ambillou et Saint Benoit-la-Forêt et de l'autoriser à signer avec celles-ci les conventions financières y afférentes.

b) Présentation du Rapport du contrôle gaz au titre de 2017

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer pour approuver le rapport du contrôle communal au titre de l'année 2017, lequel a été transmis avec le dossier du présent Comité syndical.

Cf. Annexe - Rapport du contrôle de concessions GAZ pour 2017

6 Éclairage public

À ce jour À ce jour 178 communes et 4 communautés de communes ont transféré leur compétence éclairage public au SIEIL soit 43 985 points lumineux.

Cf. Annexe 10 - Communes adhérentes à la compétence éclairage public

a) Programmation et listes des dossiers de travaux pour le réseau d'éclairage public

Le Président présente les autorisations de programme de travaux 2019 prévus au budget supplémentaire selon la répartition ci-après :

PROGRAMMES 2019 Chapitre 23	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Contrôle technique	
2019 CT	30 000,00 €
Renouvellement	
2019 W	1 755 000,00 €
Renouvellement consécutif à maintenance	
2019 WM	450 000,00 €
Modernisation des sources lumineuses	
2019 WS	110 000,00 €
Dissimulation	
2019 Y	1 320 000,00 €
Extension	
2019 Z	815 000,00 €
Travaux de mise en lumière	
2019 ML	120 000,00 €
TOTAL	4 600 000,00 €

PROGRAMMES 2019 Chapitre 204	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE EN € TTC
Fonds de concours éclairage public	
2019 EP	470 000,00 €
Fonds de concours mise en lumière	
2019 ILL	30 000,00 €
TOTAL	500 000,00 €

Le Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2019 Y, de renouvellement 2019 W, de modernisation des sources lumineuses WS et d'extension 2019 Z sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTep) réunie le 07 février 2019. Les programmes seront complétés lors de la prochaine CPTep.

Les programmes de contrôle technique CT et de renouvellement consécutifs à des travaux de maintenance WM sont gérés au fil des demandes des collectivités en fonction des capacités financières du SIEIL et ne font pas l'objet de listes préétablies.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux annexées au présent dossier du Comité syndical

Cf. Annexe 11 – Programmes de travaux d'éclairage public 2019

GLOSSAIRE DES PROGRAMMES

TYPOLOGIE		FINANCEMENT
CONTRÔLE TECHNIQUE		
CT	Contrôle technique du réseau d'éclairage public par organisme tiers	SIEIL - Collectivité adhérente
RENOUVELLEMENT		
W	Travaux de renouvellement des réseaux d'éclairage public et points lumineux anciens	SIEIL - Collectivité adhérente
RENOUVELLEMENT CONSÉCUTIF A MAINTENANCE		
WM	Travaux de renouvellement consécutifs à une intervention de maintenance	SIEIL - Collectivité adhérente
MODERNISATION DES SOURCES LUMINEUSES		
WS	Travaux de renouvellement des sources lumineuses	SIEIL - Collectivité adhérente
DISSIMULATION		
Y	Dissimulation du réseau d'éclairage public	SIEIL - Collectivité adhérente
EXTENSION		
Z	Extension du réseau d'éclairage public	SIEIL - Collectivité adhérente
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE MISE EN LUMIÈRE		
ML	Travaux de mise en lumière de bâtiments ou monuments	SIEIL
FONDS DE CONCOURS TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNES N'AYANT PAS TRANSFÉRÉ LEUR COMPÉTENCE		
EP	Fonds de concours pour des travaux sur le réseau d'éclairage public - Compétence éclairage public non transféré au SIEIL - Soumis à l'approbation du Bureau Syndical	SIEIL
FONDS DE CONCOURS TRAVAUX MISE EN LUMIÈRE COMMUNES N'AYANT PAS TRANSFÉRÉ LEUR COMPÉTENCE		
IL	Fonds de concours pour des travaux de mise en lumière de bâtiments ou monuments - Compétence éclairage public non transféré au SIEIL - Soumis à l'approbation du Bureau Syndical	SIEIL

b) Convention d'installation d'autres réseaux ou équipements en appuis communs sur le réseau d'éclairage public

Le Président explique que le SIEIL est sollicité pour l'implantation d'autres réseaux ou équipements (fibre optique, vidéo surveillance, répéteurs, etc...) en appuis communs sur les supports et luminaires du réseau d'éclairage public.

Le Président présente une convention type pour encadrer les conditions techniques et financières d'implantation de ces ouvrages.

Le Président propose :

- 1 - de n'autoriser l'implantation de réseau filaire (Fibre optique, etc...) que sur les supports bétons et bois ;
- 2 - que dans un souci d'équité, le montant de la redevance d'occupation soit calqué sur celle de l'implantation d'autres réseaux ou équipements en appuis communs sur les supports du réseau de distribution public d'énergie électrique ;
- 3 - que cette redevance d'occupation soit revalorisée annuellement avec une formule d'actualisation basée sur l'index du TP12c ;
- 4 - qu'elle soit payable en une seule fois lors de l'implantation des ouvrages et pour leur durée de vie.

Les membres du bureau syndical réunis le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable sur ce projet de convention et sur les propositions visées ci-dessus.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir approuver cette convention et de l'autoriser à signer ladite convention avec les demandeurs.

Cf. Annexe 12 - Modèle de convention relatif à l'usage des supports du réseau d'éclairage public pour l'installation d'autres réseaux ou équipements en appuis communs

c) Plafonnement des attributions des fonds de concours

Le Président explique que certaines demandes de fonds de concours émanant de Tours Métropole Val de Loire (TMVL) ou de la Communauté de Communes Touraine Est Vallée (CCTEV) sont très importantes financièrement et peuvent représenter plus que le budget alloué par le SIEIL pour les fonds de concours éclairage public sur l'ensemble de l'année 2019.

Afin de traiter de manière équitable les attributions des fonds de concours, la commission éclairage public propose de ventiler le budget alloué entre TMVL, les communautés de communes et les autres communes.

La méthode retenue est de répartir ce budget alloué par rapport au nombre d'habitants des communes d'Indre et Loire n'ayant pas transféré leur compétence éclairage public au SIEIL.

Pour l'année 2019, le budget alloué est de 500 000€ (470 000,00€ pour l'éclairage public et 30 000,00€ pour les mises en lumière). Au 1er avril 2019, le nombre d'habitants des communes n'ayant pas transféré leur compétence est de 257 862 soit un ratio de 1,94€ par habitant.

Le Président propose :

► **De plafonner** les attributions de fonds de concours selon les montants suivants :

1. Tours Métropole Val de Loire : 258 000,00€
2. Communauté de Communes Touraine Est Vallée : 65 000,00€
3. Les autres communes d'Indre et Loire : 177 000,00€

Tableau récapitulatif

ENTITÉS	HABITANTS	PRIX/HABITANT	FONDS DE CONCOURS
Tours Métropole	133 131	1,94	258 274,14
CCTEV	33 087	1,94	64 188,78
Autres communes	91 644	1,94	177 789,36
Total	257 862	1,94	500 000,00

► Que si une enveloppe n'est pas consommée, le disponible puisse être reventilé pour répondre aux autres demandes sur proposition de la commission éclairage public et décision du Bureau.

► Que ces enveloppes soient redéfinies chaque année en fonction du budget alloué et du nombre d'habitants des communes d'Indre et Loire n'ayant pas transféré leur compétence éclairage public au SIEIL.

Les membres du Bureau réunis le 24 avril 2019 ont émis un avis favorable sur les propositions visées ci-dessus.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur les propositions visées ci-dessus.

d) Autorisation de lancement d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public

Le Président rappelle qu'un marché de maintenance des installations d'éclairage public pour les communes adhérentes à la compétence a été lancé en 2016, lequel se termine le 31 décembre 2019. Il explique qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation au cours du deuxième semestre de 2019.

Le Président propose donc de lancer cette consultation régie par la procédure d'appel d'offre ouvert, pour une durée ferme de 4 ans, sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande (articles R2161-2 à R2161-5, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique). Ce marché fera l'objet de (6) lots financiers.

Les montants estimés pour chaque lot de cette consultation sont les suivants :

Montant minimum : 230 000 € HT pour 4 ans

Montant maximum : sans.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2018-104 du 11 décembre 2018.

Conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général de collectivités territoriales, le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer cette consultation dans les conditions présentées ci-dessus, l'autorisation de signer le marché public avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui auront été retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à ces marchés publics.

Cf. Annexe 13 – Autorisation de lancement d'un marché de maintenance des installations EP

7 Modulo

a) Présentation du Rapport d'activité IRVE 2017-2018

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir délibérer pour approuver le rapport des IRVE au titre des années 2017-2018, lequel a été transmis avec le dossier du présent Comité syndical.

Cf. Annexe – Rapport IRVE 2017-2018



EneRCENTRE-VAL DE LOIRE

a) IRVE – Présentation du bilan 2018 (janvier à novembre)

Dans le cadre du Plan départemental de croissance verte (PDCV) et de la loi « Grenelle II », le SIEIL a décidé, par délibération de son Comité syndical en date du 23 octobre 2012, de déployer sur son territoire des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) afin de développer la mobilité électrique en Touraine en proposant un service au public de proximité et de favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules « propres ».

EneRSIEIL dénommé EneRCENTRE-VAL DE LOIRE (EneRCVL) conformément à la délibération de CA en date du 28/02/2018, a encaissé les sommes perçues auprès des usagers du service conformément à la tarification votée par le SIEIL, lesquelles sommes viennent en équilibre des dépenses engagées pour le service public de gestion et d'exploitation.

Chaque année le coût du service en recettes et en dépenses est présenté par EneRCVL au SIEIL, Aménageur, afin de constater l'équilibre budgétaire du service et de redéfinir les modalités financières de la mission de service public.

À ce titre la SEM EneRCVL produit un état quantitatif des points de charge accompagné d'une proposition de facturation, soumis à la TVA au taux légal en vigueur.

La rémunération est versée par le SIEIL en fonction du nombre de points de charge exploité par EneRCVL et mis à jour au 30/11/2018. En effet, la gestion des IRVE du SIEIL a été transférée à la SPL Modulo au 01/12/2018.

Pour information cette rémunération comprend :

- L'exploitation, la gestion et l'accès des usagers, la gestion monétique,
- La maintenance de premier niveau,
- La maintenance préventive et curative,
- La hotline 24h/24, 7j/7,
- La ligne de télécommunications dédiée à la hotline abonnement et consommation,
- La fourniture d'énergies,
- Les frais de gestion du service public.

Le Président précise que compte tenu des contraintes de service public inhérentes à la mise en place de ce nouveau service public, qui ne peut être équilibré financièrement, il est nécessaire d'arrêter à présent le bilan financier de l'année 2018, conformément à la convention de démarrage approuvée en décembre 2017.

Ce bilan constate pour l'année 2018 un déficit d'exploitation de 326 913,71€ TTC pour la période de janvier à novembre 2018.

Le Président présente en séance ce bilan financier.

Le Président rappelle qu'à compter du 01/12/2018, c'est la SPL Modulo qui reprend la gestion et l'exploitation des IRVE.

Le président demande au Comité syndical de bien vouloir :

- > **Arrêter** les sommes proposées par EneRCVL dans son bilan financier de l'année 2018,
- > **Autorisé** à verser la compensation financière du montant constaté et arrêter ce jour en faveur d'EneRCENTRE-VAL DE LOIRE pour l'année 2018.

Cf. Annexe 14 - Bilan de l'exploitation des bornes IRVE pour le SIEIL

9 Communications diverses

a) Dates des réunions

Les prochains Comités syndicaux auront lieu à l'Espace Malraux aux dates suivantes :

Attention changement de date > 14 octobre 2019 - Rapport d'Orientation Budgétaire à 14h30 + Comité à 15h30
> **10 décembre 2019** - 9h30

Le Président rappelle que le quorum, **soit au moins 167 délégués présents**, doit être atteint pour permettre au Comité syndical de délibérer valablement.

10 Questions diverses

Annexes

Dans un souci d'économie et de respect de l'environnement, et conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, certaines annexes sont mises à disposition par voie dématérialisée sur le site Internet du SIEIL, onglet «prochain Comité syndical».

ADMINISTRATION GÉNÉRALE COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 12 MARS 2019

Annexe 1

L'an deux mil dix-neuf, le 12 mars, les membres du Comité syndical, légalement convoqués le 4 mars, se sont réunis en séance à quatorze heures trente à l'Espace Malraux de Joué-lès-Tours, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT.

Monsieur Jean-Luc CADIOU, délégué de la commune de Vallères, est désigné secrétaire de séance. Après s'être assuré que le quorum est atteint, qui est de 178 présents sur 332 membres en exercice et 11 pouvoirs comptabilisés soit 189 votants, le Président ouvre la séance à 14 heures 30.

Le Président rend hommage à Monsieur Jean SAVOIE, Maire de Pouzay, décédé le 22 février dernier.

Le Président rappelle de nouveau aux délégués qu'il est important d'apporter une réponse dans les délais stipulés sur les coupons adressés par le secrétariat de direction du SIEIL. Ces informations sont essentielles pour l'organisation matérielle et surtout s'assurer que le quorum est bien atteint. Le Président précise que les services du SIEIL doivent régulièrement relancer les délégués qui ne répondent pas, ce qui génère une charge de travail supplémentaire.

Le Président remercie les représentants d'ENEDIS, GrDF, ORANGE, SERGIES, SOREGIES ainsi que les représentants des associations de défenses des consommateurs et les conseillers départementaux de leur présence à cette séance. Il précise que Monsieur Alain SALMON qui quittera la société Orange, est remplacé par Madame Léa VIGUIER, que nous accueillons pour ce Comité.

1) ADMINISTRATION GÉNÉRALE**a) Approbation du compte rendu du Comité syndical du 11 décembre 2018**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité approuve le compte rendu du Comité syndical du 11 décembre 2018.

b) Groupement d'achat d'énergies – Adhésion Val Touraine Habitat – convention financière

Le Président explique que Val Touraine Habitat souhaite adhérer au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SIEIL.

Le Président rappelle qu'il est défini à l'article 11 de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies qu'une participation financière pour les membres de droit privé sera mise en place afin d'indemniser les frais de fonctionnement du groupement d'achat d'énergies.

Le Président propose d'accepter la demande d'adhésion de Val Touraine Habitat au groupement d'achat d'énergies coordonné par le SIEIL et de définir les modalités financières, conformément à l'annexe jointe au dossier du Comité.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter l'adhésion au groupement d'achat d'énergies de Val Touraine Habitat et accepter la convention d'indemnisation financière entre Val Touraine Habitat et le SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21, vu les statuts du SIEIL approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2017, vu la délibération n°2014-80 du Comité syndical du 17 octobre 2014, accepte l'adhésion de Val Touraine Habitat au groupement d'achat d'énergies mutualisé du SIEIL, autorise le Président à signer la convention financière entre Val Touraine Habitat Indre-et-Loire et le SIEIL pour l'achat d'énergies et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique (conformément au projet annexé au dossier du Comité syndical) et précise que les sommes nécessaires seront inscrites au budget dès 2020.

c) Accompagnement des EPCI dans la collecte des données pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Président rappelle que la transition énergétique dans les territoires a été affirmée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La loi positionne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme porteurs des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET) et leur imposait, pour ceux de plus de 20 000 habitants, une réalisation du document avant le 31 décembre 2018.

Le Président précise que l'EPCI a pour mission de coordonner la stratégie Climat, Air et Energie et d'engager la transition énergétique du territoire. Le PCAET vise à la mise en œuvre d'actions ambitieuses cherchant à préserver la qualité de l'air, à réduire l'impact de la collectivité sur le changement climatique (GES) et à assurer un approvisionnement énergétique durable du territoire.

Afin d'accompagner les EPCI dans la collecte de leurs données, le SIEIL a travaillé sur les données possibles à mettre à leur disposition afin qu'ils puissent réaliser la première phase du PCAET à savoir le diagnostic territorial.

Le Président précise que ce travail a été réalisé en collaboration avec l'ALEC 37.

Le Président présente un modèle de convention de partenariat entre le SIEIL et les EPCI relative à la transmission des données nécessaires à la réalisation du PCAET (conformément au modèle de convention et tableaux de données annexés au dossier du Comité).

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité accepte la mise en place d'une convention de partenariat présentée en annexe du dossier du Comité et autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat des EPCI dans la collecte des données pour la réalisation du Plan Climat Air Energie territorial.

d) Groupement de commandes pour la réalisation des travaux coordonnés – Commune de Langeais- Rue de Tours

Le Président explique que dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable, de dissimulation des réseaux de distribution publique électriques, d'éclairage public et de télécommunications, il a été décidé de mettre en place un groupement de commandes entre le SIEIL et la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la coordination de l'ensemble des travaux, «Rue de Tours», à Langeais.

Annexe 1

Il est donc nécessaire de conclure une convention de groupement de commandes entre le SIEIL et la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire organise et est le coordonnateur de ce groupement pour les travaux. Le coût des travaux pour lesquels le SIEIL a la maîtrise d'ouvrage est évalué à hauteur de 278 000,00 € HT. La maîtrise d'œuvre pilote de l'opération a été confiée au Cabinet SAFEGE.

La Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, désignée comme le coordonnateur de ce groupement pour les travaux conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Président demande au Comité de bien vouloir accepter ce groupement de commandes et l'autoriser à signer et à exécuter la convention constitutive avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour les travaux ainsi que tous les documents afférents à ce groupement.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, autorise le groupement de commandes pour la réalisation des travaux avec la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire, accepte que la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire soit le coordonnateur de ce groupement de commandes, autorise le Président ou son représentant à signer et à exécuter cette convention avec la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire pour les travaux ainsi que tous les documents afférents à ce groupement et précise que cette somme est inscrite au budget du SIEIL.

e) Marchés publics attribués en 2018

Le Président informe le Comité syndical que les marchés suivants ont été notifiés au cours de l'exercice 2018.

Pour rappel, au 1^{er} juillet 2018, les seuils de procédure formalisés, étaient les suivants :

- 222 000 € pour les marchés de services et de fournitures,
- 5 548 000 € pour les marchés de travaux.

Il rappelle que ce recensement des marchés publics doit être présenté chaque année au Comité syndical et publié.

2) GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président explique qu'un agent recruté en octobre 2018 pour renforcer le secrétariat de direction en vue du départ d'un agent en retraite et lauréat du concours de rédacteur a sollicité sa nomination sur ce grade.

Au regard des missions actuellement exercées par cet agent au SIEIL et des missions complémentaires qui lui ont été confiées par la Direction en lien avec cet avancement, le Président a accepté de lui accorder cette nomination sur le grade de rédacteur territorial.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir accepter de modifier le poste d'adjoint administratif principal de 2nde classe créé au tableau des effectifs le 13 juin 2017 en poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2019. Il précise que les sommes nécessaires sont inscrites au budget 2019 du SIEIL.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le tableau des effectifs du SIEIL, approuve la modification du poste d'adjoint administratif principal de seconde classe créé au tableau de effectifs le 13 juin 2017 en poste de rédacteur territorial à compter du 1^{er} avril 2019, précise que les sommes nécessaires sont prévues au budget du SIEIL.

3) ÉLECTRICITÉ

Le Président cède la parole à Monsieur Antoine TRYSTRAM, vice-Président en charge de l'électricité.

a) Résultat du groupement de commande Grand Ouest pour la fourniture de transformateurs

Le vice-Président rappelle que conformément à la délibération 2009-74 du 10 décembre 2009, le Comité syndical a autorisé le SIEIL à adhérer au groupement de commande du Grand Ouest de la France pour la fourniture de transformateurs et de postes de transformation ruraux compacts simplifiés, la remise en état technique et la destruction de transformateurs, par délibération 2018-47 du 14 juin 2018, le Comité syndical a autorisé le SIEIL à prendre part à l'appel d'offre pour les marchés correspondants pour les années 2019-2021.

Le vice-Président informe le Comité syndical du résultat de l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre du Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique (SyDELA), coordonnateur du groupement de commande, réunie le 17 octobre 2018 a attribué chacun des lots aux titulaires suivants :

N° Marché SIEIL	N° Marché SyDELA	Objet du marché	Titulaire
2018-34	2018009	Lot1 - Transformateurs type haut de poteau H61 pertes réduites TPC* (50, 100 et 160KVA)	CAHORS MVD - TRANSFIX
2018-35	2018009	Lot 2 - Transformateur type cabine pertes réduites non TPC* (160 et 250KVA)	CAHORS MVD - TRANSFIX
2018-36	2018009	Lot 3 - Transformateur type cabine pertes réduites TPC* (100, 160 et 250KVA)	CAHORS MVD - TRANSFIX
2018-37	2018009	Lot 4 - Transformateur type cabine pertes réduites non TPC* (400 et 630KVA)	CAHORS MVD - TRANSFIX

2018-38	2018009	Lot 5 – Poste de transformation type ruraux compacts simplifiés (PRCS) TPC* pertes réduites (50, 100 et 160KVA)	CAHORS MVD - TRANSFIX
2018-39	2018009	Lot 6 – Remise en état technique de transformateurs	TREDI
2018-40	2018009	Lot 7 – Destruction et analyse de transformateurs	TREDI

*TPC : transformateurs avec protection coupure intégrée

Ces marchés sont mis en œuvre depuis le 1er janvier 2019.

b) Résultat des marchés de postes de transformation cabine

Le vice-Président rappelle que conformément à la délibération 2018-48 du 14 juin 2018, le Comité syndical a autorisé le SIEIL à lancer un appel d'offre pour la fourniture de postes de transformation cabine préfabriqués pour les années 2019-2021.

Le Président informe le Comité syndical du résultat de l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre du SIEIL, réunie le 23 janvier 2019, a attribué chacun des lots aux titulaires suivants :

N° Marché SIEIL	Objet du marché	Titulaire
2019-01	Lot1 – Postes au Sol Simplifiés de type A et de type B (PSSA et PSSB)	EPSYS
2019-02	Lot 2 – Poste à couloir de manœuvre (PAC)	EPSYS
2019-03	Lot 3 – Poste Urbain Compact (PUC)	EPSYS

Ces marchés sont mis en œuvre depuis le 01 février 2019.

4) GAZ

Le Président cède la parole à Monsieur Gérard MARTELLIERE, vice-Président en charge de la compétence gaz.

a) Plan de financement de subvention d'équilibre

Le vice-Président explique que le Comité syndical, par délibération du 13 juin 2017, a validé le principe d'un plan de financement type pour les communes adhérentes permettant de réaliser des travaux de construction ou d'extension de réseaux gaz, en cas de calcul de Bénéfice sur Investissement (B/I) inférieur à 0 avec une participation du SIEIL pour 70 % (investissement) et la commune pour 30 % (fonds de concours).

Le concessionnaire Sorégies a étudié une extension de réseau pour la commune d'Azay-le-Rideau et a fait le calcul de B/I correspondant.

Cette opération n'est pas à l'équilibre et le concessionnaire sollicite une aide de la Collectivité (communes et SIEIL) par une subvention d'équilibre suivante :

	Longueur Réseau (en mètres)	Coût des Travaux (en €)	Nombre client	B/I	Subvention d'équilibre (en €)
Azay-le-Rideau	493	58 792	9	-0,52	30 798
TOTAL	493	58 792	9		30 798
Commune (Fonds de concours)				30 %	9 239,40
SIEIL (Investissement)				70 %	21 558,60

Le vice-Président demande au Comité syndical de bien vouloir autoriser l'engagement financier pour la subvention d'équilibre présentée par Sorégies pour la commune d'Azay-le-Rideau et de l'autoriser à signer avec celle-ci la convention financière y afférente.

Monsieur Claude PIOCHON, délégué de la commune de Neuvy-le-Roi demande s'il est possible d'effectuer une mise en concurrence des prestataires. Le Président explique que la mise en concurrence se fait lors de l'appel d'offre pour la délégation de service public et permet le choix du concessionnaire.

Monsieur MARTELLIERE précise que les concessions sont trentenaires tant sur les réseaux que sur les fournitures.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu la délibération du Comité syndical du SIEIL n°51 du 13 juin 2017 approuvant les nouvelles modalités financières des plans de financement des subventions d'équilibre, vu la demande du concessionnaire Sorégies pour obtenir une subvention d'équilibre pour l'extension de la concession susvisée, approuve la proposition de financement de la subvention d'équilibre demandée par Sorégies, autorise l'engagement financier du SIEIL pour cette subvention d'équilibre et autorise le Président à signer la convention financière avec la commune d'Azay-le-Rideau et tous les documents y afférents.

5) ECLAIRAGE PUBLIC

Le Président cède la parole à Monsieur Jackie MATHEVET, vice-Président en charge de la compétence éclairage public.

Annexe 1

a) Programme prévisionnel de travaux 2019 pour le réseau d'éclairage public

Le vice-Président présente les tableaux des programmes de travaux de dissimulation 2019 Y, de renouvellement 2019 W et d'extension 2019 Z sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTep) réunie le 7 février 2019.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir adopter l'ensemble des listes prévisionnelles de travaux présentées en séance et annexées au dossier du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le budget du SIEIL pour l'année 2019, approuve les programmes prévisionnels de travaux de dissimulation 2019 Y, de renouvellement 2019 W et d'extension 2019 Z sélectionnés par la Commission de Programmation de Travaux d'Eclairage public (CPTep) réunie le 7 février 2019, tels que présentés en séance et annexés au dossier du Comité syndical.

b) Résultat du marché Accord-Cadre travaux neufs

Le vice-Président rappelle que conformément à la délibération 2018-21 du 27 Mars 2018, le Comité syndical a autorisé le SIEIL à lancer l'appel d'offre du marché Accord Cadre Travaux Neufs Eclairage Public pour les années 2018-2021.

Il rappelle que c'est une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre avec marchés subséquents et plusieurs opérateurs économiques sans lot géographique sur le territoire de la compétence du SIEIL. Il précise que cet accord cadre est lancé pour une durée de 3 ans.

Le vice-Président informe le Comité syndical du résultat de l'appel d'offre.

La commission d'appel d'offre du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire réunie le 17 octobre 2018 a attribué le marché aux titulaires suivants :

N° Marché SIEIL	Période	Entreprises Retenues	Titulaire
2018-19	2018-2021	CITEOS 18 Rue de la Liodière 37305 Joué les Tours	CITEOS
2018-20	2018-2021	CITELUM ZA Les Hauts de Coueron 1 Rue des Imprimeurs 44220 Coueron	CITELUM
2018-21	2018-2021	EIFPAGE ENERGIE VAL DE LOIRE 6/8 Rue Denis Papin 37300 Joué les Tours	EIFPAGE ENERGIE
2018-22	2018-2021	Groupement SPIE CITYNETWORKS-SAG VIGILEC ZA La Charpraie 37173 Chambray	SPIE CITYNETWORK
2018-23	2018-2021	INEO RESEAUX CENTRE Les Grouais de Rigny 37160 Descartes	INEO RESEAUX
2018-24	2018-2021	ERS MAINE ZA La Haute Chenardière 5 Allée du Perquoi 72560 Change	ERS MAINE

Ces marchés ont été notifiés le 09 Novembre 2018.

6) MODULO

Le Président du SIEIL cède la parole à Monsieur Philippe BEHAEGEL, Président de la SPL Modulo.

a) Rapport mandataire pour l'année 2018

Le Président de Modulo présente en séance le rapport spécial du mandataire auprès de Modulo, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales. Celui-ci est consultable sur le site internet du SIEIL.

Le Président demande l'approbation du rapport du mandataire pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, vu le rapport du mandataire pour l'année 2018 tel que présenté en séance, approuve ce rapport au titre de l'année 2018.

b) Entrée des nouveaux actionnaires et augmentation de capital

Le Président de Modulo explique que le SIEIL et le SIDELC ont doté leur territoire d'un outil d'aménagement commun en créant une Société Publique Locale (SPL) MODULO (MObilité DUrable LOcale) dédiée exclusivement à l'exploitation, la maintenance et l'interopérabilité des Infrastructures de recharges pour véhicules utilisant une énergie durable. La SPL offre l'avantage d'élargir son périmètre géographique d'action à toutes les structures publiques qui souhaitent en être actionnaires pour développer la mobilité durable et favoriser l'interopérabilité entre les différents systèmes.

Dans ce contexte, le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) et la commune de Puisseaux ont sollicité leur entrée au capital de la SPL MODULO comme suit :

NOM DE L'ENTITE	DEPARTEMENT	MONTANT PART CAPITAL	NOMBRE D' ACTIONS
SIEM	MARNE	19 000 €	190
Commune de PUISEAUX	LOIRET	100 €	1

Le SIEM devra souscrire au capital de la SPL à hauteur de 190 actions valant 100 € chacune soit une participation totale de 19 000 €.

Annexe 1

La commune de Puiseaux devra souscrire au capital de la SPL à hauteur d'une action valant 100 € soit une participation totale de 100 €. Ces entrées dans le capital de MODULO seront réalisées par l'émission d'actions nouvelles en numéraire.

Le Président demande au Comité syndical de bien vouloir, autoriser le SIEM et la commune de Puiseaux à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, vu l'article L1524-1 du Code général des collectivités territoriales, autorise le SIEM et la commune de Puiseaux à entrer au capital de MODULO selon les modalités évoquées dans le tableau ci-dessus, autorise le SIEIL à renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription prévu par l'article L 225-132 du code du commerce alinéa 4, en faveur des nouveaux entrants, approuve la modification du nombre de sièges du Conseil d'administration de la SPL permettant d'intégrer les nouveaux actionnaires et la modification corrélative de ses statuts, autorise la SPL Modulo à se prononcer sur l'augmentation de capital lors d'une prochaine Assemblée générale extraordinaire et autorise le Président de la SPL à signer tous les documents afférents à cette augmentation de capital et aux modifications approuvées ci-dessus.

c) Contrat de quasi régie - version 2

Le Président du SIEIL explique que par la délibération 2018-33 du 14 juin 2018, le Comité syndical du SIEIL a approuvé le contrat de quasi-régie entre la SPL MODULO et le SIEIL entrant en vigueur au 1er décembre 2018. Ce contrat vise à confier à la SPL Modulo une mission globale portant sur l'entretien, la maintenance, la gestion et l'exploitation des IRVE, sur le territoire du SIEIL.

Pour réaliser cette mission globale, la SPL MODULO a lancé en juillet 2018 une consultation afin de conclure un contrat avec un prestataire disposant des ressources humaines, matérielles et du savoir-faire nécessaire.

Le Président présente en séance les résultats obtenus pour cette consultation.

Ainsi, suite à cette mise en concurrence et aux bons résultats obtenus, le contrat de quasi régie a fait l'objet de modifications incluant les nouveaux tarifs et quelques prescriptions juridiques et techniques complémentaires.

Le Président du SIEIL demande au Comité syndical de bien vouloir adopter le nouveau contrat tel que présenté sur le site Internet du SIEIL.

Après avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, approuve le nouveau contrat de quasi régie entré en vigueur au 1er décembre 2018 tel que présenté en séance et autorise le Président du SIEIL à signer ce contrat et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place.

7) EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE**a) Activité d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE**

Le Président fait un point sur l'activité d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE.

Il précise que deux recrutements ont été effectués en fin d'année 2018 pour le développement de la SAEML : un poste d'ingénieur et un poste de gestion administrative et financière.

Le Président détaille les projets en cours :

- la mise en service du dernier chantier de production photovoltaïque en toiture sur la salle omnisport de St Laurent en Gâtines depuis le 04 janvier 2019,
- le chantier de méthanisation à Channay sur Lathan se poursuit, l'installation du méthaniseur est finalisée et le raccordement par Enedis est en cours,
- l'attribution de la production du barrage de Descartes (avis favorable reçu de la DDT).

b) Rapport mandataire pour l'année 2018

Le Président présente en séance le rapport spécial du mandataire EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE, tel que prévu à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales et joint en annexe du dossier du Comité syndical.

Il présente l'avancée des projets déjà validés par le Comité syndical du SIEIL et la participation d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE dans les nouveaux projets validés par son Conseil d'administration et en cours d'étude.

Le Président demande l'approbation du rapport du mandataire pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, approuve le rapport du mandataire au titre de l'année 2018 tel que présenté en séance et confirme la participation d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE dans l'ensemble des projets présentés en séance, conformément au tableau des projets mis à disposition sur le site Internet du SIEIL.

c) Prise de participation au projet photovoltaïque de Mézières-les -Cléry (45) porté par VALOREM

Le Président explique qu'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE souhaite prendre une participation estimée à 225 000 € au capital de la société Mézières Energies qui porte le projet photovoltaïque de Mézières-les-Cléry. Ce projet aura une puissance de 5 MWc pour une production estimée à 6 460 MWh/an. Le projet s'étend sur une surface d'environ 6 ha, avec 14 040 modules photovoltaïques installés.

Le Président explique qu'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE sera actionnaire à hauteur de 21% de la société de projet, au côté de Yonne Energies (21%) et de VALOREM (58%, porteur initial du projet).

Le Président propose d'accepter la proposition d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE d'entrer au capital de la société Mézières Energies, de valider les modalités financières et de l'autoriser à signer tous documents afférents à ce projet.

Annexe 1

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité, accepte l'entrée d'EneR CENTRE VAL-DE-LOIRE au capital de la société de projet Mézières Energies dans les conditions visées ci-dessus et donne pouvoir au Président pour entériner les modalités financières définitives du projet et signer tous documents afférents à ce projet.

8- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jacques NOURRY, délégué de la commune de Beaumont-en-Véron, s'interroge sur les délais d'intervention des travaux EP (pose de lampadaires), le SIEIL demande une avance de 50% du montant des travaux, alors que les lampadaires ne sont posés que 2 à 3 ans plus tard.

Le Président s'étonne d'un délai aussi important mais précise que le SIEIL demande un appel de fond sur les travaux, en raison de l'investissement massif du SIEIL sur l'éclairage public et précise que cette possibilité d'avance est possible au SIEIL depuis longtemps mais qu'elle n'était pas appliquée. Le budget du SIEIL le nécessite à présent.

Monsieur Sylvain ROGER, délégué de la commune de Saint-Aubin-le-Dépeint demande qui assurera, dans 30 ans, le financement de la dépose éventuelle des panneaux photovoltaïques.

Le Président explique que le budget «déconstruction» est intégré dans les prévisions budgétaires dès l'installation des panneaux.

En l'absence d'autres questions, le Président lève la séance à 16h40.

Comité syndical / Jeudi 13 juin 2019
9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

ADMINISTRATION GÉNÉRALE LISTE MEMBRES CCSP

Annexe 2

	Entité	Genre	Nom	Prénom	Fonction
Membre	BEAUMONT-LOUESTAULT	Madame	CÔME	Catherine	Vice-présidente du SIEIL
Membre	CHINON	Monsieur	DUPONT	Jean-Luc	Président
Membre	LARÇAY	Monsieur	MARTELLIERE	Gérard	Vice-président du SIEIL
Membre	SEMBLANÇAY	Monsieur	TRYSTRAM	Antoine	Vice-président du SIEIL
Membre	de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire	Monsieur	BOBIER	Gérard	Président
Membre	de la Confédération Syndicale des Familles	Monsieur	BUREAU	Pierre	Président
Membre	Association Force Ouvrière Consommateurs d'Indre-et-Loire	Madame	CABARET	Jacqueline	
Membre	de Familles Rurales d'Indre-et-Loire	Monsieur	CALANDRE	Michel	Président
Membre	Maison des Maires d'Indre-et-Loire	Monsieur	de OLIVEIRA	Cédric	Président
Membre	de l'Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire (UDAF 37)	Madame	FONTAINE	Monique	Présidente
Membre	Association pour l'INformation et la Défense des Consommateurs Salariés (INDECOSA)	Madame	FRALEUX	Monique	Présidente
Membre	de la Chambre d'Agriculture	Monsieur	FREMONT	Henry	Président
Membre	Direction Départementale de la Protection des Populations	Monsieur	GUEGAN	Romain	Directeur
Membre	de l'Association Force Ouvrière Consommateurs d'Indre-et-Loire	Monsieur	MARINIER	Yves	Président
Membre	de la Confédération Nationale du Logement d'Indre-et-Loire	Madame	MARTIN	Ginette	Présidente
Membre	Conseil Départemental d'Indre-et-Loire	Monsieur	PAUMIER	Jean-Gérard	Président du Conseil Départemental
Membre	Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine	Monsieur	ROUSSY	Philippe	Président
Membre	de l'Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur d'Indre-et-Loire (ADEIC 37)				Président
Invité	Consommation Logement Cadre de Vie - CLCV 37	Monsieur	BELIARD	Christian	
Invité	Famille de France 37	Madame	BIREBENT	Jacqueline	
Invité	Agence Locale de L'Energie et du Climat de l'Indre-et-Loire	Monsieur	CANADELL	Serge	Président
Invité		Monsieur	CHAMBERT	Michel	Responsable développement infrastructure immobilière de l'Entreprise
Invité	ORGECO (ORGanisation Générale des Consommateurs)	Monsieur	CHEVALIER	Bernard	Vice-président
Invité	de la Chambre d'Agriculture	Monsieur	FROGER	David	Chef du Pôle Territoires
Invité	Direction Départementale de la Protection des Populations	Monsieur	GOREAU	Emmanuel	Inspecteur
Invité	ORGECO (ORGanisation Générale des Consommateurs)	Monsieur	GUYOT	René	Consultant-Médiateur
Invité	Préfecture d'Indre-et-Loire	Madame	ORZECOWSKI	Corinne	Préfète de l'Indre-et-Loire
Invité	Direction Départementale des Territoires	Madame	WENNER	Catherine	Directrice du Service aménagement et développement Unité bâtiments et énergie
Invité	Préfecture d'Indre-et-Loire				Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles (DPPI)
Invité	Union Fédérale des Consommateurs d'Indre-et-Loire (UFC Que Choisir 37)				

ADMINISTRATION GÉNÉRALE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Annexe 3

CONVENTION DE DESSERTE EN GAZ PROPANE DU PARC D'ACTIVITÉ PORTE DE TOURAINE SUR LA COMMUNE D'AUTRECHE

ENTRE

La Société de Revente d'Électricité et de Gaz, d'Investissement et d'Exploitation en énergie et de Services par abréviation SOREGIES, société anonyme d'économie mixte locale à directoire et conseil de surveillance immatriculée au RCS de Poitiers sous le n° 450 889 225, au capital de 11.496.200 euros, dont le siège social est à Poitiers (86068 Cedex 9), 78 avenue Jacques Cœur, représentée par son Directeur Général M. Marc LOISEL

Ci-après «**SOREGIES**» ou «**le concessionnaire**»

ET

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire par abréviation SIEIL, autorité concédante du réseau de distribution de gaz sur la Commune d'Autrèche, dont le siège administratif est au 12-14 rue Blaise Pascal BP 51314 37013 TOURS CEDEX 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc DUPONT,

Ci après «**le SIEIL**» ou «**l'autorité concédante**»

ET

La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS immatriculée sous le n° 243 700 499, dont le siège social est à Château-Renault (37110), 5, rue du Four Brûlé, représentée par son Président M. Jean-Pierre GASCHET

Ci-après «**l'aménageur**»

ET

La Commune d'Autrèche dont le siège administratif est 4 place du Général Koenig à AUTRECHE (37110), représenté par son Maire, Monsieur Francis BILLAULT,

Ci-après «**la commune**»,

Ci-après ensemble ou séparément «**les parties**» ou «**la partie**»

PREAMBULE :

Un contrat de concession pour la distribution publique de gaz a été conclu le 4 novembre 2016 entre SOREGIES et le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL).

Aux termes de cette convention et conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le SIEIL a concédé à SOREGIES la distribution publique du gaz aux conditions d'un cahier des charges annexé à une convention de concession, sur le périmètre de l'ensemble de la commune d'Autrèche, dont une copie est annexée à la présente convention.

SOREGIES et l'aménageur, dans le cadre de sa compétence « développement économique », se sont rapprochés afin de définir ensemble les conditions de la desserte en gaz propane d'une partie du Parc d'Activité Porte de Touraine.

Cette desserte sera assurée par une extension du réseau de gaz concédé sur la commune d'Autrèche.

À cette fin, l'aménageur met à disposition de SOREGIES un terrain pour recevoir l'installation nécessaire à la desserte de sa zone d'activité en gaz.

Au vu de ce qui précède, les Parties ont convenu ce qui suit :

ARTICLE I : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'amenée et de desserte en gaz par SOREGIES d'une partie du Parc d'Activité Porte de Touraine afin de contribuer au développement du gaz propane sur cette zone.

Elle définit également les engagements réciproques des parties dans le respect de la convention de concession de distribution publique de gaz sur la commune d'Autrèche.

ARTICLE II : Définition du programme Gaz « PARC D'ACTIVITÉ PORTE DE TOURAINE »

Le programme Gaz du Parc comprendra la création du réseau public de gaz propane sur une partie de la zone d'activité.

À cette fin l'aménageur et SOREGIES ont signé une convention pour la mise à disposition d'un terrain, pour le stockage et les aménagements nécessaires à la desserte en gaz, référencé au cadastre :

- Commune : AUTRECHE

- Section : A

- Numéros : 952

- Lieu-dit : PLAINE DE LA FAUCHERIE

ARTICLE III : Travaux réalisés par SOREGIES

- La création du site de stockage,
- La création du réseau moyenne pression en domaine public sur la totalité de l'opération,
- La fourniture et la pose du réseau et des branchements, sous chaussée ou berne réalisée par SOREGIES pour la desserte en gaz de la partie de la zone concernée,
- La fourniture et la pose des coffrets et des socles supports, ainsi que les fourreaux droits et courbes PVC relatifs à la pénétration des coffrets pour chacun des lots.

Toutes les prestations réalisées par SOREGIES dans la présente convention le seront conformément aux spécifications techniques prévues dans le cahier des charges de concession visée en préambule.

RÉSEAU

Le réseau principal de distribution est composé de toutes les canalisations et raccords jusqu'aux branchements des compteurs, comme indiqué sur le plan joint en annexe.

Les canalisations enfouies seront en Pehd (Polyéthylène haute densité) qualité gaz 63, enterrées à une profondeur de 1 m.

Le tracé des canalisations peut varier en fonction du terrain.

RACCORDEMENT DES LOTS

Chaque lot sera raccordé sur le réseau de distribution par un PE de 32.

Des coffrets seront implantés en limite de propriété et comporteront :

- un robinet $\frac{1}{4}$ de tour ;
- un bloc régulateur abaissant la pression à 300 mbar.

ARTICLE IV : Travaux à la charge de l'aménageur

Les travaux que l'aménageur s'engage à réaliser sont les suivants :

- Déboisement et dessouchage de la parcelle dédiée à l'implantation de la future zone de stockage de 21,30 m x 18,40 m.
- Faire réaliser la pose et la mise en service d'un compteur d'eau (débit entre 3 et 5 m³ /h).

Dans le cas où ces 2 conditions ne seraient pas réunies, SOREGIES ne pourra être tenue responsable du retard engendré pour la desserte en gaz propane de cette zone, initialement prévue avant le 30 juin 2019.

ARTICLE VI : Engagements de SOREGIES

SOREGIES s'engage à :

- Mettre à la disposition des futures entreprises, les quantités de gaz propane nécessaires à leurs besoins dûment estimés.
- Appliquer à ces entreprises le tarif le plus intéressant pour eux en fonction de l'importance de la fourniture.

ARTICLE VII : Participations financières du SIEIL et de l'aménageur :

Dans le cadre sa compétence «développement économique», l'aménageur a sollicité la faisabilité de l'extension de la concession publique de gaz existante sur la Commune d'Autrèche, membre de la Communauté de communes du Castelrenaudais, en accord avec le SIEIL, autorité concédante de la dite concession publique de gaz, sur la zone d'activité «PARC D'ACTIVITÉ PORTE DE TOURAINE».

Conformément à la délibération du SIEIL du 22 mars 2011 et du 13 juin 2017 concernant la participation du SIEIL aux subventions d'équilibre sollicitées par les concessionnaires sur ses concessions publiques de gaz, la répartition financière de l'opération se compose comme suit :

Total de l'opération = 61 766 €

Participation du SIEIL = 43 236 € (70%)

Participation de l'aménageur = 18 530 € (30%)

Le SIEIL et l'aménageur dans le cadre de l'équilibre financier de l'opération prennent chacun à leur charge les montants susvisés de la subvention d'équilibre demandée par SOREGIES pour compenser un Bénéfice/Investissement (B/I) inférieur à 0.

La subvention d'équilibre est intégralement versée par le SIEIL à SOREGIES après l'achèvement des travaux et un nouveau calcul de B/I actualisé des branchements réalisés est effectué.

L'aménageur remboursera l'avance faite par le SIEIL pour son compte, en cinq annuités égales chacune, dès l'année N+1 après l'achèvement des travaux.

Conformément au décret 2008-740 du 28 juillet 2008, le B/I est recalculé à l'année N+2 et à l'année N+4 après l'achèvement des travaux.

Si le B/I s'améliore la subvention d'équilibre sera recalculée. SOREGIES rembourse alors le SIEIL de la différence entre la subvention après achèvement des travaux et les subventions recalculées à N+2 et N+4.

Annexe 3

Le SIEIL, pour sa part, en accord avec l'aménageur propose d'ajuster ses remboursements soit en durée soit en montant d'annuité et de rembourser l'aménageur des sommes trop perçues selon le cas.

ARTICLE VIII : Servitudes

L'aménageur, en sa qualité de propriétaire des parcelles à commercialiser, concède à SOREGIES à titre de servitudes, les droits suivants :

- Occuper, à titre définitif, les emplacements des canalisations de réseaux et branchement sous les voies ou les espaces communs du lotissement ainsi qu'éventuellement sur une zone bien précisée sur le plan de desserte d'un ou de plusieurs lots.
- Faire pénétrer sur les voies, parties communes ou éventuellement les lots concernés, ses agents ou ceux des entrepreneurs accrédités, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation ou le renouvellement des canalisations du réseau et de branchements.
- Autoriser SOREGIES à effectuer des travaux nécessaires à une modification de structure du réseau de distribution.
- Autoriser SOREGIES, à utiliser les voies et parties communes de la zone pour prolonger le réseau ou réaliser un ou plusieurs branchements nécessaires à la desserte d'autres clients, étant entendu que SOREGIES s'assurera du maintien des bonnes conditions de desserte des clients existants et veillera à la remise en état des lieux après travaux.
- Acter que les droits ainsi concédés à SOREGIES le sont sans versement d'indemnité. Toutefois, les dégâts éventuellement occasionnés lors de la construction ou des interventions sur les installations de SOREGIES donneront lieu à réparation.
- Informer SOREGIES et le SIEIL de tout projet nécessitant une modification du terrain mis à disposition, et s'engager à trouver toutes les solutions possibles pour limiter les déplacements d'ouvrages objet de la présente convention.

ARTICLE IX : Accord du SIEIL et de la commune

Le SIEIL, en qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur la Commune d'Autrèche, donne son accord à l'extension du réseau concédé et à sa participation financière dans les conditions ci-dessus précisées et dans le respect du cahier des charges de concession signé le 4 novembre 2016.

Il est précisé que cette extension fera partie intégrante du réseau concédé à SOREGIES et donnera lieu au contrôle annuel de l'autorité concédante sur sa concession.

La Commune d'Autrèche acte par la présente son accord pour l'extension du réseau concédé sur le territoire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais dans les conditions ci-dessus précisées et dans le respect du cahier des charges de concession.

ARTICLE X : Durée de la convention

En ce qui concerne le raccordement des entreprises au réseau public de gaz, la présente convention est prévue pour la durée du programme de commercialisation et de construction des ouvrages de la zone et s'achèvera, au plus tard, 3 ans après la date d'attestation de remise d'ouvrages gaz à SOREGIES.

La convention reste en vigueur au-delà de cette période pour la mise à disposition du terrain de desserte en gaz et les relations entre les parties conformément à la concession de distribution publique de gaz sur la Commune d'Autrèche signée le 4 novembre 2016 entre le SIEIL et SOREGIES.

ARTICLE XI : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des Parties des obligations mises à sa charge par la présente convention, et après une mise en demeure (adressée par lettre recommandée avec accusé de réception) de s'y conformer restée infructueuse pendant un mois, l'autre Partie pourra résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE XII : Modification par voie d'avenant

En cas de modifications nécessaires des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de procéder par voie d'avenants, qui seront validés par elles et annexés à la présente convention.

ARTICLE XIII : Droit applicable et juridiction compétente

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de litige relatif à cette convention qui ne pourrait se résoudre à l'amiable, la juridiction compétente pour le régler sera le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en 4 exemplaires

À TOURS, le

Pour SOREGIES
Le Directeur Commercial,
Sylvain GOMONT

Pour le SIEIL
Le Président,
Jean-Luc DUPONT

Pour la COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS
Le Président,
Jean-Pierre GASCHET

Pour la commune d'Autrèche,
Le Maire
Francis BILLAULT

FINANCES

COMPTE GESTION 2018

Annexe 4

SITUATION PATRIMONIALE - BILAN SYNTHÉTIQUE

ACTIF NET	⁽¹⁾ Total (En milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	7 835,92	Dotations	55 013,80
Terrains	54,84	Fonds Globalisés	2 483,23
Constructions	2 026,07	Réserves	217 362,84
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	125 806,70	Différences sur réalisations d'immobilisations	-1 247,01
Immobilisations corporelles en cours	11 517,35	Report à nouveau	6 905,15
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	237 712,50	Résultat de l'exercice	4 587,89
Autres immobilisations corporelles	3 239,65	Subventions transférables	25 879,65
Total immobilisations corporelles (nettes)	380 357,11	Subventions non transférables	80 276,35
Immobilisations financières	3 220,77	Droits de l'affectant, du concédant, de l'afferment et du remettant	5 958,70
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	391 413,80	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	397 220,61
Créances	5 362,35	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	983,33
Disponibilités	3 055,55	Fournisseurs ⁽²⁾	906,24
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	657,77
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 417,91	Total dettes à court terme	1 564,00
Comptes de régularisations	4,12	TOTAL DETTES	2 547,34
		Comptes de régularisations	67,88
TOTAL ACTIF	399 835,83	TOTAL PASSIF	399 835,83

⁽¹⁾ Déduction faite des amortissements et provisions

⁽²⁾ Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2019

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 199 752,81	22 833 945,99	60 033 698,80
Titres de recette émis (b)	24 630 959,53	18 269 796,10	42 900 755,63
Réductions de titres (c)	125 178,23	2 712 327,85	2 837 506,08
Recettes nettes (d = b - c) 24 505 781,30	15 557 468,25	40 063 249,55	
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 199 752,81	22 833 945,99	60 033 698,80
Mandats émis (f)	31 296 363,98	11 411 901,90	42 708 265,88
Annulations de mandats (g)	127 533,84	442 328,15	569 861,99
Depenses nettes (h = f - g)	31 168 830,14	10 969 573,75	42 138 403,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		4 587 894,50	
(h - d) Déficit	6 663 048,84		2 075 154,34

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	2 076 832,82		-6 663 048,84		-4 586 216,02
Fonctionnement	6 905 145,99		4 587 894,50		11 493 040,49
TOTAL I	8 981 978,81		-2 075 154,34		6 906 824,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	8 981 978,81		-2 075 154,34		6 906 824,47

FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	CA 2018
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 5

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 969 573,75	G	15 557 468,25
	Section d'investissement	B	31 168 830,14	H	24 505 781,30

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 905 145,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 076 832,82 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	42 138 403,89	= G+H+I+J	49 045 228,36
---------------------------------------	--	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	979 275,27	L	1 593 974,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	979 275,27	= K+L	1 593 974,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	10 969 573,75	= G+H+K	22 462 614,24
	Section d'investissement	= B+D+F	32 148 105,41	= H+J+L	28 176 588,12
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	43 117 679,16	= G+H+I+J+K+L	50 639 202,36

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	979 275,27	L	1 593 974,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		1 593 974,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

Annexe 5

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	182 852,18	0,00
204	Subventions d'équipement versées	607 007,63	0,00
21	Immobilisations corporelles	113 099,57	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	76 315,89	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 007 600,00	1 986 849,93	131 073,51	0,00	889 676,56
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 423 000,00	2 274 632,65	0,00	0,00	148 367,35
014	Atténuations de produits	1 400 000,00	848 993,38	275 000,00	0,00	276 006,62
65	Autres charges de gestion courante	281 000,00	263 716,04	17 072,00	0,00	211,96
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 111 600,00	5 374 192,00	423 145,51	0,00	1 314 262,49
66	Charges financières	10 000,00	7 607,89	0,00	0,00	2 392,11
67	Charges exceptionnelles	100 000,00	835,94	0,00	0,00	99 164,06
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 221 600,00	5 382 635,83	423 145,51	0,00	1 415 818,66
023	Virement à la section d'investissement (2)	10 441 145,99				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 171 200,00	5 163 792,41			7 407,59
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		15 612 345,99	5 163 792,41			10 448 553,58
TOTAL		22 833 945,99	10 546 428,24	423 145,51	0,00	11 864 372,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	49 852,37	0,00	0,00	-19 852,37
70	Produits services, domaine et ventes div	27 000,00	16 900,60	48 270,46	0,00	-38 171,06
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	8 546 410,65	2 600 388,41	0,00	-146 799,06
74	Dotations et participations	1 372 000,00	888 573,28	0,00	0,00	483 426,72
75	Autres produits de gestion courante	1 910 000,00	1 860 736,06	0,00	0,00	49 263,94
Total des recettes de gestion courante		14 339 000,00	11 362 472,96	2 648 658,87	0,00	327 868,17
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	50 315,81	0,00	0,00	-315,81
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 389 000,00	11 412 788,77	2 648 658,87	0,00	327 552,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 539 800,00	1 496 020,61			43 779,39
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 539 800,00	1 496 020,61			43 779,39
TOTAL		15 928 800,00	12 908 809,38	2 648 658,87	0,00	371 331,75
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 6 905 145,99				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Annexe 5

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 480 444,66	389 576,36	182 852,18	908 016,12
204	Subventions d'équipement versées	1 917 400,00	1 092 671,76	607 007,63	217 720,61
21	Immobilisations corporelles	20 659 372,07	20 094 625,96	113 099,57	451 646,54
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 814 751,62	3 923 555,16	76 315,89	1 814 880,57
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 871 968,35	25 500 429,24	979 275,27	3 392 263,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	24 779,58	0,00	25 220,42
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	16 666,67	0,00	23 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 091 000,00	1 007 092,23	0,00	83 907,77
020	Dépenses imprévues	1 165 984,46			
Total des dépenses financières		2 365 984,46	1 067 538,48	0,00	1 298 445,98
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		32 237 952,81	26 567 967,72	979 275,27	4 690 709,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	1 539 800,00	1 496 020,61		43 779,39
041	Opérations patrimoniales (1)	3 422 000,00	3 104 841,81		317 158,19
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 961 800,00	4 600 862,42		360 937,58
TOTAL		37 199 752,81	31 168 830,14	979 275,27	5 051 647,40
Pour information		(2) 0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 458 974,00	10 102 604,33	1 593 974,00	-2 237 604,33
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	753 600,00	816 459,00	0,00	-62 859,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	32 955,93	0,00	117 044,07
Total des recettes d'équipement		11 362 574,00	11 952 019,26	1 593 974,00	-2 183 419,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	500 000,00	674 974,98	0,00	-174 974,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 226 000,00	3 610 152,84	0,00	615 847,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		4 726 000,00	4 285 127,82	0,00	440 872,18
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 088 574,00	16 237 147,08	1 593 974,00	-1 742 547,08
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	10 441 145,99			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 171 200,00	5 163 792,41		7 407,59

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	3 422 000,00	3 104 841,81		317 158,19
Total des recettes d'ordre d'investissement		19 034 345,99	8 268 634,22		10 765 711,77
TOTAL		35 122 919,99	24 505 781,30	1 593 974,00	9 023 164,69
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 2 076 832,82			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Annexe 5

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 117 923,44		2 117 923,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 274 632,65		2 274 632,65
014	Atténuations de produits	1 123 993,38		1 123 993,38
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	280 788,04		280 788,04
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	7 607,89	0,00	7 607,89
67	Charges exceptionnelles	835,94	0,00	835,94
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 163 792,41	5 163 792,41
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		5 805 781,34	5 163 792,41	10 969 573,75
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 779,58	859 565,49	884 345,07
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 666,67	0,00	16 666,67
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		636 455,12	636 455,12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	389 576,36	0,00	389 576,36
204	Subventions d'équipement versées	1 092 671,76	0,00	1 092 671,76
21	Immobilisations corporelles (6)	20 094 625,96	281 095,05	20 375 721,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	3 923 555,16	0,00	3 923 555,16
26	Participations et créances rattachées	19 000,00	0,00	19 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 007 092,23	2 823 746,76	3 830 838,99
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		26 567 967,72	4 600 862,42	31 168 830,14
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 852,37		49 852,37
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 171,06		65 171,06
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 146 799,06		11 146 799,06
74	Dotations et participations	888 573,28		888 573,28
75	Autres produits de gestion courante	1 860 736,06	0,00	1 860 736,06
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 315,81	1 496 020,61	1 546 336,42
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 061 447,64	1 496 020,61	15 557 468,25
Pour information				6 905 145,99
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				6 905 145,99

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	674 974,98	0,00	674 974,98
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	10 102 604,33	0,00	10 102 604,33
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	281 095,05	281 095,05
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	816 459,00	2 823 746,76	3 640 205,76
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	32 955,93	0,00	32 955,93
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 610 152,84	0,00	3 610 152,84
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		5 163 792,41	5 163 792,41
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		16 237 147,08	8 268 634,22	24 505 781,30
Pour information				2 076 832,82
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				2 076 832,82

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Annexe 5

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 007 600,00	1 986 849,93	131 073,51	0,00	889 676,56
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	40 000,00	78 714,60	7 733,05	0,00	-46 447,65
60612	Energie - Electricité	22 000,00	17 384,17	0,00	0,00	4 615,83
60622	Carburants	32 000,00	21 275,10	1 852,71	0,00	8 872,19
60623	Alimentation	10 000,00	2 780,52	27,79	0,00	7 191,69
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	163,47	0,00	0,00	-163,47
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	3 099,30	932,18	0,00	-1 031,48
60632	Fournitures de petit équipement	12 000,00	5 142,02	5 156,40	0,00	1 701,58
60636	Vêtements de travail	1 500,00	1 174,81	0,00	0,00	325,19
6064	Fournitures administratives	10 000,00	9 801,02	441,68	0,00	-242,70
611	Contrats de prestations de services	1 039 000,00	382 670,30	24 526,26	0,00	631 803,44
6132	Locations immobilières	3 000,00	1 891,52	0,00	0,00	1 108,48
6135	Locations mobilières	20 000,00	55 181,52	1 335,78	0,00	-36 517,30
614	Charges locatives et de copropriété	40 000,00	39 209,48	0,00	0,00	790,52
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	2 634,84	0,00	-2 634,84
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	5 480,71	837,53	0,00	3 681,76
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	1 218,90	0,00	0,00	8 781,10
6156	Maintenance	1 139 600,00	867 540,26	3 728,82	0,00	268 330,92
6161	Multirisques	50 000,00	48 548,88	0,00	0,00	1 451,12
617	Etudes et recherches	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	2 886,50	325,85	0,00	6 787,65
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	24 821,33	5 276,50	0,00	9 902,17
6188	Autres frais divers	10 000,00	14 050,44	0,00	0,00	-4 050,44
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 500,00	3 255,50	0,00	0,00	244,50
6226	Honoraires	70 000,00	25 920,00	42 120,00	0,00	1 960,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	40 000,00	30 286,70	0,00	0,00	9 713,30
6231	Annonces et insertions	20 000,00	15 502,80	4 700,40	0,00	-203,20
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	7 861,00	0,00	0,00	-7 861,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	4 540,00	0,00	0,00	460,00
6237	Publications	85 000,00	82 673,09	3 964,80	0,00	-1 637,89
6238	Divers	37 000,00	31 421,40	5 310,00	0,00	268,60
6247	Transports collectifs	0,00	560,00	0,00	0,00	-560,00
6251	Voyages et déplacements	12 000,00	22 934,09	823,45	0,00	-11 757,54
6257	Réceptions	60 000,00	34 396,75	12 935,16	0,00	12 668,09
6261	Frais d'affranchissement	43 000,00	36 460,56	5 071,11	0,00	1 468,33
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	31 853,19	1 032,00	0,00	-7 885,19
6281	Concours divers (cotisations)	50 000,00	50 124,00	0,00	0,00	-124,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	35 000,00	22 644,95	307,20	0,00	12 047,85
63512	Taxes foncières	10 000,00	1 851,05	0,00	0,00	8 148,95
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	215,00	0,00	0,00	285,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 000,00	1 315,00	0,00	0,00	3 685,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 423 000,00	2 274 632,65	0,00	0,00	148 367,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	6 011,00	0,00	0,00	-11,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 000,00	25 876,62	0,00	0,00	-876,62
64111	Rémunération principale titulaires	1 175 000,00	917 359,93	0,00	0,00	257 640,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	20 000,00	20 407,63	0,00	0,00	-407,63
64118	Autres indemnités titulaires	359 000,00	379 507,53	0,00	0,00	-20 507,53
64131	Rémunérations non tit.	153 000,00	224 303,23	0,00	0,00	-71 303,23
64138	Autres indemnités non tit.	29 000,00	43 929,18	0,00	0,00	-14 929,18
64162	Emplois d'avenir	2 000,00	812,72	0,00	0,00	1 187,28
64168	Autres emplois d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	28 000,00	29 559,36	0,00	0,00	-1 559,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	235 000,00	238 319,00	0,00	0,00	-3 319,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	306 000,00	302 422,91	0,00	0,00	3 577,09
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	12 565,00	0,00	0,00	-1 565,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00	51 517,45	0,00	0,00	-1 517,45

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00	2 913,00	0,00	0,00	1 087,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 000,00	9 348,00	0,00	0,00	652,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 226,74	0,00	0,00	-2 226,74
6488	Autres charges	9 000,00	7 553,35	0,00	0,00	1 446,65
014	Atténuations de produits	1 400 000,00	848 993,38	275 000,00	0,00	276 006,62
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	1 400 000,00	848 993,38	275 000,00	0,00	276 006,62
65	Autres charges de gestion courante	281 000,00	263 716,04	17 072,00	0,00	211,96
6531	Indemnités	82 200,00	95 894,32	0,00	0,00	-13 694,32
6532	Frais de mission	3 200,00	1 547,36	72,00	0,00	1 580,64
6533	Cotisations de retraite	6 600,00	6 450,62	0,00	0,00	149,38
6535	Formation	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	3,46	0,00	0,00	996,54
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	70 000,00	67 500,00	17 000,00	0,00	-14 500,00
65888	Autres	37 000,00	27 320,28	0,00	0,00	9 679,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		7 111 600,00	5 374 192,00	423 145,51	0,00	1 314 262,49
66	Charges financières (b)	10 000,00	7 607,89	0,00	0,00	2 392,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00	4 363,33	0,00	0,00	5 636,67
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	1,64	0,00	0,00	-1,64
6688	Autres	0,00	3 242,92	0,00	0,00	-3 242,92
67	Charges exceptionnelles (c)	100 000,00	835,94	0,00	0,00	99 164,06
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	442,85	0,00	0,00	-442,85
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	393,09	0,00	0,00	99 606,91
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		7 221 600,00	5 382 635,83	423 145,51	0,00	1 415 818,66
023	Virement à la section d'investissement	10 441 145,99	0,00			10 441 145,99
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 171 200,00	5 163 792,41			7 407,59
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	5 171 200,00	5 163 792,41			7 407,59
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		15 612 345,99	5 163 792,41			10 448 553,58
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		15 612 345,99	5 163 792,41			10 448 553,58
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		22 833 945,99	10 546 428,24	423 145,51	0,00	11 864 372,24
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Annexe 5

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	30 000,00	49 852,37	0,00	0,00	-19 852,37
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	25 154,87	0,00	0,00	845,13
6459	Rembours charges SS et prévoyance	4 000,00	1 400,00	0,00	0,00	2 600,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	23 297,50	0,00	0,00	-23 297,50
70	Produits services, domaine et ventes div	27 000,00	16 900,60	48 270,46	0,00	-38 171,06
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	27 000,00	4 030,13	47 950,46	0,00	-24 980,59
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	12 870,47	320,00	0,00	-13 190,47
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	8 546 410,65	2 600 388,41	0,00	-146 799,06
7328	Autres fiscalités reversées	0,00	4 413,00	0,00	0,00	-4 413,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	11 000 000,00	8 541 997,65	2 600 388,41	0,00	-142 386,06
74	Dotations et participations	1 372 000,00	888 573,28	0,00	0,00	483 426,72
74748	Participat° Autres communes	1 298 000,00	787 906,79	0,00	0,00	510 093,21
74758	Participat° Autres groupements	0,00	100 666,49	0,00	0,00	-100 666,49
7478	Participat° Autres organismes	74 000,00	0,00	0,00	0,00	74 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 910 000,00	1 860 736,06	0,00	0,00	49 263,94
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 910 000,00	1 859 907,49	0,00	0,00	50 092,51
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	828,57	0,00	0,00	-828,57
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		14 339 000,00	11 362 472,96	2 648 658,87	0,00	327 868,17
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	50 315,81	0,00	0,00	-315,81
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	2 593,16	0,00	0,00	2 406,84
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	47 722,65	0,00	0,00	-2 722,65
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		14 389 000,00	11 412 788,77	2 648 658,87	0,00	327 552,36
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	1 539 800,00	1 496 020,61			43 779,39
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	639 800,00	636 455,12			3 344,88
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	900 000,00	859 565,49			40 434,51
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 539 800,00	1 496 020,61			43 779,39
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		15 928 800,00	12 908 809,38	2 648 658,87	0,00	371 331,75
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		6 905 145,99				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 480 444,66	389 576,36	182 852,18	908 016,12
2031	Frais d'études	645 121,86	280 195,57	113 090,18	251 836,11
2033	Frais d'insertion	0,00	6 588,00	1 080,00	-7 668,00
2051	Concessions, droits similaires	835 322,80	102 792,79	68 682,00	663 848,01
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 917 400,00	1 092 671,76	607 007,63	217 720,61
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	150 000,00	-150 000,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 515 900,00	868 098,04	453 507,63	194 294,33
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	3 500,00	21 358,51	3 500,00	-21 358,51
20422	Privé : Bâtiments, installations	398 000,00	203 215,21	0,00	194 784,79
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	20 659 372,07	20 094 625,96	113 099,57	451 646,54
21311	Hôtel de ville	215 455,72	215 455,72	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	250 167,20	93 056,35	110 834,75	46 276,10
21534	Réseaux d'électrification	19 378 500,00	19 034 512,01	0,00	343 987,99
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 600,00	0,00	0,00	12 600,00
2182	Matériel de transport	52 732,05	21 540,00	0,00	31 192,05
2183	Matériel de bureau et informatique	83 917,10	71 813,10	2 264,82	9 839,18
2184	Mobilier	38 000,00	28 953,76	0,00	9 046,24
2188	Autres immobilisations corporelles	628 000,00	629 295,02	0,00	-1 295,02
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	5 814 751,62	3 923 555,16	76 315,89	1 814 880,57
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 256 351,62	1 076 931,73	76 315,89	103 104,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 528 400,00	2 846 623,43	0,00	1 681 776,57
238	Avances versées commandes immo. incorp.	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
Total des dépenses d'équipement		29 871 968,35	25 500 429,24	979 275,27	3 392 263,84
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	24 779,58	0,00	25 220,42
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	11 020,90	0,00	38 979,10
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	13 758,68	0,00	-13 758,68
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000,00	16 666,67	0,00	23 333,33
1641	Emprunts en euros	40 000,00	16 666,67	0,00	23 333,33
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	19 000,00	19 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 091 000,00	1 007 092,23	0,00	83 907,77
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	770 000,00	770 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	171 000,00	87 092,23	0,00	83 907,77
2764	Créances sur personnes de droit privé	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 165 984,46			
Total des dépenses financières		2 365 984,46	1 067 538,48	0,00	1 298 445,98
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		32 237 952,81	26 567 967,72	979 275,27	4 690 709,82
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 539 800,00	1 496 020,61		43 779,39
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	1 539 800,00	1 496 020,61		43 779,39
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	200,00	122,30		77,70
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	372 800,00	342 914,95		29 885,05
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupets	11 000,00	6 959,84		4 040,16
13918	Autres subventions d'équipement	516 000,00	509 568,40		6 431,60
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	0,00	636 455,12		-636 455,12
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 200,00	0,00		7 200,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	577 900,00	0,00		577 900,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 200,00	0,00		40 200,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00		11 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 100,00	0,00		3 100,00

Annexe 5

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00		400,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	3 422 000,00	3 104 841,81		317 158,19
21534	Réseaux d'électrification	0,00	281 095,05		-281 095,05
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 422 000,00	2 823 746,76		598 253,24
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 961 800,00	4 600 862,42		360 937,58
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		37 199 752,81	31 168 830,14	979 275,27	5 051 647,40
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041=RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 458 974,00	10 102 604,33	1 593 974,00	-2 237 604,33
1313	Subv. transf. Départements	0,00	46 737,45	0,00	-46 737,45
13148	Subv. transf. Autres communes	3 363 900,00	3 309 032,92	0,00	54 867,08
13158	Subv. transf. Autres groupements	0,00	464 308,46	0,00	-464 308,46
1318	Autres subventions d'équipement transf.	6 095 074,00	6 282 525,50	1 593 974,00	-1 781 425,50
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	753 600,00	816 459,00	0,00	-62 859,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	62 859,00	0,00	-62 859,00
2188	Autres immobilisations corporelles	753 600,00	753 600,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	32 955,93	0,00	117 044,07
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	0,00	32 955,93	0,00	-32 955,93
238	Avances versées commandes immo. incorp.	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
Total des recettes d'équipement		11 362 574,00	11 952 019,26	1 593 974,00	-2 183 419,26
10	Dotations, fonds divers et réserves	500 000,00	674 974,98	0,00	-174 974,98
10222	FCTVA	500 000,00	674 974,98	0,00	-174 974,98
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	4 226 000,00	3 610 152,84	0,00	615 847,16
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	1 524,49	0,00	-1 524,49
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 422 000,00	2 823 746,76	0,00	598 253,24
276348	Créance Autres communes	50 000,00	30 881,59	0,00	19 118,41
2764	Créances sur personnes de droit privé	754 000,00	754 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 726 000,00	4 285 127,82	0,00	440 872,18
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		16 088 574,00	16 237 147,08	1 593 974,00	-1 742 547,08
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 441 145,99			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	5 171 200,00	5 163 792,41		7 407,59
28031	Frais d'études	20 400,00	19 108,00		1 292,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 200,00	7 145,34		54,66
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	577 900,00	574 756,35		3 143,65
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 200,00	39 212,98		987,02
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04		2,96
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 100,00	4 026,11		-926,11
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30		82,70
28051	Concessions et droits similaires	209 400,00	159 104,26		50 295,74
281311	Hôtel de ville	104 300,00	104 274,16		25,84
28135	Installations générales, agencements, ..	108 400,00	97 950,11		10 449,89
28152	Installations de voirie	200,00	171,60		28,40
281534	Réseaux d'électrification	3 898 600,00	3 858 345,62		40 254,38
281538	Autres réseaux	3 400,00	3 311,95		88,05
28158	Autres installat°, matériel et outillage	141 100,00	139 439,17		1 660,83
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	104 331,50		-104 331,50
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	184,36		15,64
28182	Matériel de transport	800,00	774,98		25,02

Annexe 5

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28183	Matériel de bureau et informatique	37 800,00	33 610,42		4 189,58
28184	Mobilier	6 800,00	6 731,16		68,84
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		15 612 345,99	5 163 792,41		10 448 553,58
041	Opérations patrimoniales (5)	3 422 000,00	3 104 841,81		317 158,19
2031	Frais d'études	0,00	281 095,05		-281 095,05
21534	Réseaux d'électrification	3 422 000,00	2 823 746,76		598 253,24
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		19 034 345,99	8 268 634,22		10 765 711,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		35 122 919,99	24 505 781,30	1 593 974,00	9 023 164,69
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		2 076 832,82			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	576 189	0	0	0	0	0	0	0	4 885 930	21 105 849	26 567 968
- Equipements municipaux (2)		407 189	0	0	0	0	0	0	0	4 148 976	19 851 592	24 407 757
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	712 034	380 638	1 092 672
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	1 496 021											4 600 862
Solde d'exécution reporté de N-1	0											0
Total dépenses	1 496 021	576 189	0	5 167 026	23 929 595	31 168 830						
Total recettes	5 163 792	2 874 680	0	3 249 152	15 294 989	26 582 614						
Solde d'investissement	3 667 772	2 298 492	0	-1 917 873	-8 634 606	-4 586 216						
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	182 862	0	263 090	533 324	979 275						
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 013	1 468 962	1 593 974
SOLDE RAR investissement	0	-182 862	0	-138 078	935 638	614 699						

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Total dépenses	5 163 792	2 349 512	0	1 185 685	2 270 585	10 969 574						
Total recettes	1 496 021	7 016 224	0	1 439 243	12 511 126	22 462 614						
Solde de fonctionnement	-3 667 772	4 666 713	0	253 558	10 240 541	11 493 040						
RESTES A REALISER au 31/12/N												
Total RAR dépenses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9618450047A	14/06/2018	2 500 000,00	100 000,00	1,64	100 000,00	2 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 500 000,00	100 000,00	1,64	100 000,00	2 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 000 000,00								
1641 Emprunts en euros (total)					1 000 000,00								
1643 Emprunts en devises (total)	La Banque Postale				1 000 000,00	F		0,000	1,320	T	C	N	A-1
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								

Annexe 5

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					1 000 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		983 333,33				16 666,67	4 363,33	0,00	0,00	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		983 333,33				16 666,67	4 363,33	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)	N	0,00	A-1	983 333,33	15,00	F	0,000	16 666,67	4 363,33	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		983 333,33				16 666,67	4 363,33	0,00	0,00	

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES													IV		
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX													A2.3		
A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)															
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû	
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)															
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Barrière simple (B)															
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Option d'échange (C)															
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)															
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)															
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
Autres types de structures (F)															
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A2.4
A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)							
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices initiation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	983 333,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €			15/12/2015
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		2 105 984,46	I 876 232,16
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		40 000,00	16 666,67
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	40 000,00	16 666,67
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		2 065 984,46	859 565,49
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	900 000,00	859 565,49
020	Dépenses imprévues	1 165 984,46	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	876 232,16	979 275,27	0,00	1 855 507,43

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		20 338 345,99	9 448 920,23
Ressources propres externes de l'année (a)		4 726 000,00	4 285 127,82
10222	FCTVA	500 000,00	674 974,98
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	1 524,49
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 422 000,00	2 823 746,76
276348	Créance Autres communes	50 000,00	30 881,59
2764	Créances sur personnes de droit privé	754 000,00	754 000,00
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		15 612 345,99	5 163 792,41
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	20 400,00	19 108,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 200,00	7 145,34
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	577 900,00	574 756,35
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 200,00	39 212,98
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	10 997,04
280422	Privé : Bâtiments, installations	3 100,00	4 026,11
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	317,30
28051	Concessions et droits similaires	209 400,00	159 104,26
281311	Hôtel de ville	104 300,00	104 274,16
28135	Installations générales, agencements, ..	108 400,00	97 950,11
28152	Installations de voirie	200,00	171,60
281534	Réseaux d'électrification	3 898 600,00	3 858 345,62
281538	Autres réseaux	3 400,00	3 311,95
28158	Autres installat°, matériel et outillage	141 100,00	139 439,17
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	0,00	104 331,50
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	184,36
28182	Matériel de transport	800,00	774,98
28183	Matériel de bureau et informatique	37 800,00	33 610,42
28184	Mobilier	6 800,00	6 731,16
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	10 441 145,99	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 448 920,23	1 593 974,00	2 076 832,82	0,00	13 119 727,05

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	1 855 507,43
Ressources propres disponibles	IV	13 119 727,05
Solde	V = IV – II (3)	11 264 219,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/2018	ACQUISITION APPART. 3EME ETAGE	215 455,72	0,00	20
31/12/2018	AMENAGEMENT BUREAUX	9 270,90	0,00	20
31/12/2018	AMENAGEMENT BUREAUX 3EME ETAGE	83 785,45	0,00	20
31/12/2018	APPORT EN CPTÉ COURANT SPL MODULO	150 000,00	0,00	0
31/12/2018	AVANCES FORFAITAIRES REMBOURSEES	-26 058,56	0,00	0
31/12/2018	AVANCES FORFAITAIRES VERSEES	17 158,13	0,00	0
31/12/2018	BORNES DE RECHARGE 2018	425 596,96	0,00	0
31/12/2018	CADENAS EP 2018	3 893,58	0,00	0
31/12/2018	CAPITAL SPL MODULO	19 000,00	0,00	0
31/12/2018	CERTIFICATS SIGNAT. ELECTRONIQUE	672,00	0,00	3
31/12/2018	DT DICT	7 800,00	0,00	0
31/12/2018	ELECTROMENAGER DIVERS	1 295,02	0,00	10
31/12/2018	ETUDE FORTERESSE CHINON	57 912,34	0,00	0
31/12/2018	ETUDES EP 2018	4 856,52	0,00	0
31/12/2018	GEOLOCALISATION RESEAUX EP 2018	209 626,71	0,00	0
31/12/2018	INSERTIONS MARCHES	6 048,00	0,00	0
31/12/2018	LICENCES INFORMATIQUES DIVERS	21 672,00	0,00	3
31/12/2018	LOGICIEL ABSENCES	7 692,00	0,00	3
31/12/2018	LOGICIEL ARCHIVES	1 462,99	0,00	3
31/12/2018	LOGICIEL COURRIER	8 520,00	0,00	3
31/12/2018	LOGICIEL PARAPH. ELECTRONIQUE	2 400,00	0,00	3
31/12/2018	MATERIEL INFORMATIQUE	25 619,69	0,00	3
31/12/2018	MOBILIER	21 104,54	0,00	10
31/12/2018	PATRIOINE PCRS - TRANSF. BUDGET ANNEXE	628 540,00	0,00	0
31/12/2018	PATRIOINE PCRS - TRANSF. BUDGET ANNEXE	102 511,21	0,00	3
31/12/2018	PATRIOINE PCRS - TRANSF. BUDGET ANNEXE	21 540,00	0,00	4
31/12/2018	PATRIOINE PCRS - TRANSF. BUDGET ANNEXE	7 849,22	0,00	10
31/12/2018	RBSMT APPORT CPTÉ COURANT ENERCVL	-754 000,00	0,00	0
31/12/2018	RBSMT AVANCES SUB. EQUILIBRE GAZ	56 210,64	0,00	0
31/12/2018	RÉCUPERATION TVA PCRS	-753 600,00	0,00	0
31/12/2018	RESEAUX D'ELECTRIFICATION 2018	16 143 749,81	0,00	30
31/12/2018	SITE INTERNET	4 056,00	0,00	3
31/12/2018	SUBVENTION EQUILIBRE GAZ 2018	203 215,21	0,00	30
31/12/2018	SUBVENTIONS COMMUNES 2018	868 098,04	0,00	30
31/12/2018	SUBVENTIONS INTERCO. 2018	21 358,51	0,00	30
31/12/2018	TRAVAUX EP LIES A L'ER 2018	375 329,46	0,00	0
31/12/2018	TRAVAUX NEUFS EP 2018	655 786,90	0,00	0
31/12/2018	TRAVAUX RENOUVELLEMENT EP 2018	2 443 049,20	0,00	0
31/12/2018	VENTE PARTS SOCIALES CRCA	-1 524,49	0,00	0
31/12/2018	VERSEMENT CAPITAL ENERCVL	770 000,00	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		22 066 953,70	0,00	

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 425 625,54	1 339 902,54	290 307,44
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 425 625,54	1 339 902,54	290 307,44
2011	Subv. d'équi. - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	51 584,00	0,00
2012	Subv. d'équi. - GAZ - RESTIGNE - 603-2013	SOREGIES	5	A	47 965,00	47 965,00	47 965,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - NOUANS-LES-FONTAINES - 602-2013	SOREGIES	5	A	23 797,00	23 797,00	23 797,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - CRAVANT-LES-COTEAUX - 600-2013	SOREGIES	5	A	34 208,00	34 208,00	34 208,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 608-2013	SOREGIES	5	A	10 410,00	10 410,00	0,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 607-2013	SOREGIES	5	A	4 223,00	4 223,00	0,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - LIGRE - 1201-2014	SOREGIES	5	A	32 309,00	32 309,00	32 309,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - HUISMES - 1199-2014	SOREGIES	5	A	5 635,00	5 635,00	0,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - CHAMPIGNY-SUR-VEUDE - 1198-2014	SOREGIES	5	A	14 126,00	14 126,00	14 126,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - MANTHELAN - 1180-2014	SOREGIES	5	A	24 020,00	24 020,00	24 020,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - CHARENTILLY - 398-2015	SOREGIES	5	A	27 962,00	27 962,00	27 962,00
2015	Subv. d'équi. - GAZ - SONZAY - 496-2012	SOREGIES	5	A	39 075,00	39 075,00	39 075,00
2015	Subv. d'équi. - GAZ - AVOINE - 1579-2015	GRDF	5	A	95 385,00	31 795,00	31 795,00
2015	Subv. d'équi. - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	0,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - NOUZILLY - 677-2016	PRIMAGAZ	5	A	37 183,44	15 050,44	15 050,44
2016	Subv. d'équi. - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	35 130,00	0,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 492-2016	SOREGIES	5	A	9 960,00	9 960,00	0,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	0,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - LERNE - 1050-2017	SOREGIES	5	A	24 857,00	24 857,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - RESTIGNE - 1051-2017	SOREGIES	5	A	21 827,00	21 827,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - RICHELIEU - 940-2017	SOREGIES	5	A	10 739,00	10 739,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINES - 1624-2016	SOREGIES	5	A	4 616,00	4 616,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	36 458,00	36 458,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00

Annexe 5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
2018	Subv. d'équi. - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	55 902,00	55 902,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1780-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	53 011,00	0,00
2019	Subv. d'équi. - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2019	Subv. d'équi. - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	0,00
2020	Subv. d'équi. - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
2020	Subv. d'équi. - GAZ - MANTHELAN - 1110-2018	SOREGIES	5	A	16 260,00	16 260,00	0,00
TOTAL					1 425 625,54	1 339 902,54	290 307,44

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					469 286,45	448 230,77	30 881,59
2012	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	11 722,50	2 344,50
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1498-2013	NEUVILLE SUR BRENNE	5	A	1 361,79	544,71	272,36
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 659-2011	THILOUZE	5	A	10 359,50	2 071,90	2 071,90
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	14 389,50	2 877,90
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	7 139,10	1 427,82
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	10 262,40	2 052,48
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 608-2013	FRANCUEIL	5	A	3 123,00	3 123,00	0,00
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 607-2013	FRANCUEIL	5	A	1 266,90	1 266,90	0,00
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	9 692,70	1 938,54
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 690,50	0,00
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	4 237,80	847,56
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	7 206,00	1 441,20
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	15 475,20	0,00
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1837-2013	SEPMES	5	A	8 819,00	5 291,40	1 763,80
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	8 388,60	1 677,72
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	28 615,50	5 723,10
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 118-2011	SAINT ROCH	5	A	21 058,50	12 635,10	4 211,70
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	0,00
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	11 155,03	2 231,01
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	10 539,00	0,00
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 988,00	0,00
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	7 457,10	0,00

Annexe 5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	6 548,10	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	3 221,70	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1012-2017	SAINT-ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1624-2016	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	1 384,80	1 384,80	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	10 937,40	10 937,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	16 770,60	16 770,60	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1448-2018	ROUZIERS-DE-TOURAINES	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1780-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	3 486,93	3 486,93	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - EN ETUDES	CINAISS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1110-2018	MANTHELAN	5	A	4 878,00	4 878,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2019	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAISS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2020	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2020	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					469 286,45	448 230,77	30 881,59

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
Agence Locale d'Energie 37	60 000,00	
Agri Tourainergies 37	7 500,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
Conseil Départemental 37	15 000,00	
Conseil Départemental 37	35 000,00	
<u>Communes</u>		
Communes membres du SIEIL	137 233,54	
Communes membres du SIEIL	31 500,00	
Communes membres du SIEIL	674 662,71	
Communes membres du SIEIL	24 701,79	
Communes membres du SIEIL	203 215,21	
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
Interco. membres du SIEIL	7 000,00	
Interco. membres du SIEIL	12 669,05	
Interco. membres du SIEIL	1 689,46	
<u>Autres</u>		
SI Cavités Souterraines	15 000,00	
TOTAL GENERAL	1 225 171,76	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Elec-Tx Réseaux-2016	19 780 800,00	0,00	19 780 800,00	17 852 825,06	1 838 600,00	1 814 050,96	113 923,98
Elec-Tx Réseaux-2017	21 323 800,00	0,00	21 323 800,00	6 534 702,57	12 213 000,00	11 553 336,98	3 235 760,45
Elec-Tx Réseaux-2018	20 707 000,00	0,00	20 707 000,00	0,00	5 830 000,00	6 068 106,69	14 638 893,31
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	0,00	20 048 000,00	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	129 870,89	35 400,00	29 944,79	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	0,00	221 694,98	102 824,80	38 700,00	33 475,70	85 394,48
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	0,00	160 000,00	75 502,52	134 396,09
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 255 200,00	0,00	4 255 200,00	3 764 639,31	359 500,00	282 669,35	207 891,34
EP-Tx Réseaux-2017	5 260 000,00	0,00	5 260 000,00	2 326 172,98	2 469 400,00	1 577 313,98	1 356 513,04
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	2 029 000,00	1 242 748,79	4 157 251,21
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
EP-FdC-2016	700 000,00	0,00	700 000,00	399 045,01	220 400,00	161 354,31	139 600,68
EP-FdC-2017	840 000,00	0,00	840 000,00	51 101,50	350 400,00	411 849,78	377 048,72
EP-FdC-2018	828 000,00	0,00	828 000,00	0,00	106 000,00	87 176,07	740 823,93
EP-FdC-2019	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
								EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,30	20,30	19,30	0,00	19,30	
Adjoint Adm. Principal 2nde classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint Administratif territorial	C	8,00	0,80	8,80	7,80	0,00	7,80	
Adjoint adm. Principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00	
Attaché	A	2,00	0,50	2,50	2,50	0,00	2,50	
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Rédacteur Principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	17,00	10,00	27,00	
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint technique de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Adjoint technique principal 2nde classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Directeur général adjoint	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
Technicien	B	14,00	0,00	14,00	3,00	0,00	3,00	
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Technicien principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	
Technicien principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00	
Technicien principal 2nde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		49,00	1,30	50,30	36,30	10,00	46,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)						
AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Technicien	B	TECH		201 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		44 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		50 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		21 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		26 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		30 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		20 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		5 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		5 000,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				201 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-d : vacance temporaire d'un emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-1-1° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-2° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à 50 %.
3-3-3° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-4° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements obligatoirement proposés à un agent contractuel.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoire pour les agents contractuels.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 27/06/2018)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	2 949 200,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025	SPIC	Oui

Annexe 5

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Régie	Activité TVA - PCRS		Du 01/01/2018 au 31/12/2018 -	

Comité syndical

Jeudi 13 juin 2019 / 9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

FINANCES AJUSTEMENTS AU BS DES APCP

SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
DEPENSES

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	19 772 000,00	17 853 400,00	1 838 600,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 772 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	21 697 000,00	6 535 300,00	12 213 000,00	2 984 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 697 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	20 271 000,00	0,00	5 830 000,00	10 984 000,00	3 457 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 271 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	20 230 000,00	0,00	0,00	6 927 000,00	11 453 000,00	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 230 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	169 600,00	129 900,00	35 400,00	4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	169 600,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	223 000,00	102 900,00	38 700,00	81 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	250 000,00	0,00	160 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	250 000,00	0,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	4 255 200,00	3 764 500,00	359 500,00	131 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	5 260 000,00	2 326 200,00	2 469 400,00	464 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 260 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	5 400 000,00	0,00	2 029 000,00	2 208 000,00	1 163 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	4 600 000,00	0,00	0,00	1 869 000,00	2 081 500,00	649 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	700 000,00	399 000,00	220 400,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	840 000,00	51 100,00	350 400,00	438 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	828 000,00	0,00	106 000,00	263 500,00	458 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	METHYCENTRE				1 050 000,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	1 050 000,00
	TOTAL				106 295 800,00	31 162 300,00	25 650 400,00	27 025 600,00	19 250 500,00	2 907 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	106 295 800,00

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP								TOTAL	
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	TOTAL		
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 800,00	-574,94	-24 549,04	33 923,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	-373 200,00	-597,43	-659 663,02	287 060,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-373 200,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	436 000,00	0,00	238 106,69	1 400 000,00	57 893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	436 000,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	-182 000,00	0,00	0,00	0,00	-182 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-182 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2016	-9 784,32	-29,11	-5 455,21	-4 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-9 784,32
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2017	-1 305,02	-75,70	-5 224,30	3 994,48	225 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 305,02
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2018	-40 101,40	0,00	-84 497,49	10 000,00	34 396,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-40 101,40
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	0,00	139,31	-76 830,65	76 691,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	0,00	-27,02	-892 086,02	892 113,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	-786 251,21	804 000,00	-17 748,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	0,00	0,00	0,00	50 000,00	12 500,00	-62 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2016	0,00	45,01	-59 045,69	59 000,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2017	0,00	1,50	61 449,78	-61 451,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2018	0,00	0,00	-18 823,93	116 500,00	-97 676,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	METHYCENTRE				-161 590,74	-1 117,88	-2 312 870,09	2 407 532,69	-192 635,46	-62 500,00	0,00	0,00	0,00	-161 590,74
	TOTAL				-161 590,74	-1 117,88	-2 312 870,09	2 407 532,69	-192 635,46	-62 500,00	0,00	0,00	0,00	-161 590,74

Annexe 6

3/ Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Autorisations de Programme existantes

BUDGET	Compétence	Libellé AP		Année de programme		Montant de l'Autorisation de Programme	ECHEANGIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
		Type	Type	2016	2017		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2016	2017	19 780 800,00	17 852 825,06	1 814 050,96	113 923,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 780 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2017	2018	21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 356,98	3 235 760,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 323 800,00
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2018	2019	20 707 000,00	0,00	6 068 106,69	11 124 000,00	3 514 893,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 707 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2016	2017	20 048 000,00	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 048 000,00
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2017	2018	159 815 688	102 824,80	33 475,70	85 384,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 815 688
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2018	2019	221 694 688	0,00	75 502,51	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	221 694 688
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2019	2020	209 898 600	0,00	0,00	112 500,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 898 600
	ELECTRICITE	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2020	2021	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
PRINCIPAL	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2016	2017	4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	207 891,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2017	2018	5 260 000,00	2 326 172,98	1 577 313,98	1 356 513,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 260 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	TRAVAUX RESEAUX	2018	2019	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	3 012 000,00	1 145 251,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2016	2017	4 600 000,00	0,00	0,00	1 919 000,00	2 094 000,00	587 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 600 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2017	2018	700 000,00	399 045,01	161 354,31	139 600,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2018	2019	840 000,00	51 101,50	411 849,78	377 048,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2019	2020	828 000,00	0,00	87 176,07	380 000,00	360 823,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2020	2021	500 000,00	0,00	0,00	225 000,00	225 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	ECLAIRAGE PUBLIC	FONDS DE CONCOURS	FONDS DE CONCOURS	2021	2022	1 050 000,00	0,00	0,00	300 000,00	284 500,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050 000,00
		METHYCENTRE		TOTAL	TOTAL	1 050 000,00	31 161 182,12	23 337 529,91	29 433 132,69	19 057 864,54	2 844 500,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	106 134 209,26	

**SYNTHESE SUIVI AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)
RECETTES**

1/ Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 073 000,00	6 029 100,00	1 508 700,00	535 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 073 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 608 000,00	1 672 500,00	3 669 500,00	3 266 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 608 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 024 000,00	0,00	1 356 800,00	4 071 700,00	2 595 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 024 000,00	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 313 000,00	0,00	0,00	1 467 000,00	3 354 000,00	4 492 000,00	0,00	0,00	0,00	9 313 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	7 657 700,00	443 200,00	292 000,00	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 657 700,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 105 400,00	312 900,00	712 000,00	80 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105 400,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 630 000,00	0,00	326 000,00	815 000,00	489 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 511 600,00	0,00	0,00	479 600,00	695 100,00	336 900,00	0,00	0,00	0,00	1 511 600,00	
				TOTAL	39 030 700,00	8 457 700,00	7 865 000,00	10 745 500,00	7 133 600,00	4 828 900,00	0,00	0,00	0,00	39 030 700,00

2/ Ajustement des AP/CP proposé au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	-28 799,21	-93,46	-140 941,83	112 236,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-28 799,21	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	-241 130,84	-56,26	200 807,98	-441 882,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-241 130,84	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	439 232,44	0,00	875 778,49	0,00	-436 486,05	0,00	0,00	0,00	0,00	439 232,44	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	-129 000,00	0,00	0,00	-311 000,00	-65 000,00	247 000,00	0,00	0,00	0,00	-129 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	17 411,92	43,44	26 836,13	-9 467,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 411,92	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	153 770,07	-119,81	130 597,79	23 292,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 770,07	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	0,00	0,00	20 368,02	0,00	-20 368,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	70 400,00	0,00	0,00	-15 000,00	85 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 400,00	
				TOTAL	281 944,38	-226,09	1 113 446,58	-641 822,04	-436 454,07	247 000,00	0,00	0,00	0,00	281 944,38

3/ Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)
Autorisations de Programme existantes

BUDGET	Compétence	Libellé AP Type	Année de programme	Montant de l'Autorisation de Programme	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP							TOTAL		
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023			
PRINCIPAL	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2016	8 044 200,79	6 029 006,54	1 367 758,17	647 436,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 044 200,79	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017	8 366 869,16	1 672 443,74	3 870 307,98	2 824 117,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 366 869,16	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2018	8 463 292,44	0,00	2 232 578,49	4 071 700,00	2 159 013,95	0,00	0,00	0,00	0,00	8 463 292,44	
	ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2019	9 184 000,00	0,00	0,00	1 156 000,00	3 289 000,00	4 739 000,00	0,00	0,00	0,00	9 184 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2016	783 111,92	443 243,44	318 836,13	21 032,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 111,92	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2017	1 259 170,07	312 780,19	842 597,79	103 792,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 259 170,07	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2018	1 630 000,00	0,00	346 368,02	815 000,00	464 600,00	336 900,00	0,00	0,00	0,00	1 630 000,00	
	ECLAIRAGE PUBLIC	TRAVAUX RESEAUX	2019	1 582 000,00	0,00	0,00	464 600,00	780 500,00	507 900,00	0,00	0,00	0,00	1 582 000,00	
				TOTAL	39 312 644,38	8 457 473,91	8 978 446,58	10 103 677,96	6 697 145,93	5 076 900,00	0,00	0,00	0,00	39 312 644,38

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES
Autorisations de Programme existantes

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 906 000,00	2 446 400,00	459 600,00	0,00	0,00	0,00	2 906 000,00
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 130 000,00	971 872,26	158 100,00	0,00	0,00	0,00	1 130 000,00
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 320 000,00	1 265 700,00	54 300,00	0,00	0,00	0,00	1 320 000,00
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	693 000,00	591 200,00	101 800,00	0,00	0,00	0,00	693 000,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 559 000,00	1 513 700,00	45 300,00	0,00	0,00	0,00	1 559 000,00
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 688 000,00	1 654 200,00	33 800,00	0,00	0,00	0,00	1 688 000,00
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 678 000,00	3 158 000,00	520 000,00	0,00	0,00	0,00	3 678 000,00
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	278 000,00	277 400,00	600,00	0,00	0,00	0,00	278 000,00
	2016LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	469 000,00	465 400,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	469 000,00
	2016LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	412 000,00	407 900,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	412 000,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	83 000,00	82 700,00	300,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	109 000,00	108 900,00	100,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	465 000,00	464 500,00	500,00	0,00	0,00	0,00	465 000,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 317 000,00	1 102 200,00	172 800,00	42 000,00	0,00	0,00	1 317 000,00
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 024 000,00	1 862 700,00	133 300,00	28 000,00	0,00	0,00	2 024 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 641 000,00	1 480 600,00	150 400,00	10 000,00	0,00	0,00	1 641 000,00
		TOTAL	19 772 000,00	18 838 600,00	80 000,00	0,00	0,00	19 772 000,00	

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier Prévisionnel des CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 923 000,00	2 446 314,16	468 127,84	8 558,00	0,00	0,00	2 923 000,00
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 130 000,00	971 872,26	133 051,79	25 075,95	0,00	0,00	1 130 000,00
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 322 800,00	1 265 682,34	56 150,76	966,90	0,00	0,00	1 322 800,00
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	693 000,00	591 187,64	101 766,70	45,66	0,00	0,00	693 000,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	1 559 000,00	1 513 697,86	44 379,63	922,51	0,00	0,00	1 559 000,00
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 688 000,00	1 654 149,27	33 710,67	140,06	0,00	0,00	1 688 000,00
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 678 000,00	3 157 976,75	519 315,05	706,20	0,00	0,00	3 678 000,00
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX	278 000,00	277 310,77	689,23	0,00	0,00	0,00	278 000,00
	2016LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	469 000,00	465 388,24	3 180,04	431,72	0,00	0,00	469 000,00
	2016LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	412 000,00	407 882,39	3 666,13	451,48	0,00	0,00	412 000,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	83 000,00	82 695,46	0,00	304,54	0,00	0,00	83 000,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	109 000,00	108 890,00	110,00	0,00	0,00	0,00	109 000,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	465 000,00	464 419,18	359,28	221,54	0,00	0,00	465 000,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 317 000,00	1 102 147,35	171 106,92	43 745,73	0,00	0,00	1 317 000,00
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 024 000,00	1 862 664,18	138 877,32	22 458,50	0,00	0,00	2 024 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 630 000,00	1 480 545,21	140 358,83	9 095,96	0,00	0,00	1 630 000,00
		TOTAL	19 780 800,00	18 814 050,96	113 923,98	0,00	0,00	19 780 800,00	

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 680 000,00	226 600,00	1 758 000,00	695 400,00	0,00	0,00	2 680 000,00
		2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 278 000,00	483 100,00	700 000,00	94 900,00	0,00	0,00	1 278 000,00
		2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 116 000,00	489 400,00	550 000,00	76 600,00	0,00	0,00	1 116 000,00
		2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	693 000,00	285 100,00	350 000,00	57 900,00	0,00	0,00	693 000,00
		2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 850 000,00	1 434 400,00	1 385 000,00	30 600,00	0,00	0,00	2 850 000,00
		2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 040 000,00	1 607 000,00	430 000,00	3 000,00	0,00	0,00	2 040 000,00
		2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 270 000,00	476 100,00	3 000 000,00	793 900,00	0,00	0,00	4 270 000,00
		2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	602 000,00	195 200,00	330 000,00	76 800,00	0,00	0,00	602 000,00
		2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	593 000,00	331 000,00	253 000,00	9 000,00	0,00	0,00	593 000,00
		2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	21 200,00	29 000,00	49 800,00	0,00	0,00	100 000,00
		2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	28 000,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
		2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	429 000,00	87 600,00	250 000,00	91 400,00	0,00	0,00	429 000,00
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 298 000,00	291 500,00	850 000,00	156 500,00	0,00	0,00	1 298 000,00		
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 920 000,00	263 000,00	1 200 000,00	457 000,00	0,00	0,00	1 920 000,00		
2017T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 800 000,00	344 100,00	1 100 000,00	355 900,00	0,00	0,00	1 800 000,00		
	TOTAL		21 697 000,00	6 535 300,00	12 213 000,00	2 948 700,00	0,00	0,00	21 697 000,00	

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP		Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
					CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE	TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 765 000,00	226 525,37	1 762 571,69	775 902,94	0,00	0,00	2 765 000,00
		2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 287 000,00	483 079,95	617 467,95	186 452,10	0,00	0,00	1 287 000,00
		2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 118 000,00	489 362,24	536 009,91	92 627,85	0,00	0,00	1 118 000,00
		2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	709 500,00	285 096,83	422 831,60	1 571,57	0,00	0,00	709 500,00
		2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 320 100,00	1 434 367,05	874 146,41	11 586,54	0,00	0,00	2 320 100,00
		2017EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	2 027 000,00	1 606 978,28	387 900,48	32 121,24	0,00	0,00	2 027 000,00
		2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 330 000,00	476 014,00	3 008 776,48	845 209,52	0,00	0,00	4 330 000,00
		2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		2017LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	575 000,00	195 169,27	324 358,05	55 472,68	0,00	0,00	575 000,00
		2017LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	593 000,00	330 902,79	219 603,81	42 493,40	0,00	0,00	593 000,00
		2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	103 200,00	21 184,25	52 565,14	29 450,61	0,00	0,00	103 200,00
		2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	26 000,00	0,00	25 978,00	22,00	0,00	0,00	26 000,00
		2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	429 000,00	87 531,47	253 750,78	87 717,75	0,00	0,00	429 000,00
2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 318 000,00	291 455,93	830 400,21	196 143,86	0,00	0,00	1 318 000,00		
2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 953 000,00	262 978,18	1 234 228,18	455 793,64	0,00	0,00	1 953 000,00		
2017T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 770 000,00	344 056,96	1 002 748,29	423 194,75	0,00	0,00	1 770 000,00		
	TOTAL		21 323 800,00	6 534 702,57	11 553 336,98	3 235 760,45	0,00	0,00	21 323 800,00	

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 668 000,00	0,00	200 000,00	1 735 000,00	732 000,00	0,00	2 668 000,00
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 071 000,00	0,00	400 000,00	540 000,00	131 000,00	0,00	1 071 000,00
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 093 000,00	0,00	700 000,00	321 000,00	72 000,00	0,00	1 093 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	508 000,00	0,00	300 000,00	150 000,00	58 000,00	0,00	508 000,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 624 000,00	0,00	1 400 000,00	1 024 000,00	200 000,00	0,00	2 624 000,00
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 692 000,00	0,00	900 000,00	350 000,00	442 000,00	0,00	1 692 000,00
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 449 000,00	0,00	349 000,00	3 355 000,00	745 000,00	0,00	4 449 000,00
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	550 000,00	0,00	200 000,00	264 000,00	86 000,00	0,00	550 000,00
	2018IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	246 000,00	253 000,00	151 000,00	0,00	650 000,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	52 000,00	40 000,00	58 000,00	0,00	150 000,00
	2018RP	REHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	7 000,00	26 000,00	27 000,00	0,00	60 000,00
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	140 000,00	0,00	60 000,00	67 000,00	13 000,00	0,00	140 000,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 232 000,00	0,00	366 000,00	659 000,00	197 000,00	0,00	1 232 000,00
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 884 000,00	0,00	300 000,00	1 343 000,00	241 000,00	0,00	1 884 000,00
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	350 000,00	846 000,00	304 000,00	0,00	1 500 000,00
			TOTAL	20 271 000,00	5 830 000,00	10 984 000,00	3 457 000,00	0,00	20 271 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 668 000,00	0,00	20 316,79	1 735 000,00	911 683,21	0,00	2 668 000,00
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	1 171 000,00	0,00	68 726,44	540 000,00	68 273,56	0,00	1 171 000,00
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 146 000,00	0,00	654 772,86	421 000,00	70 227,14	0,00	1 146 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	536 000,00	0,00	328 523,30	150 000,00	57 476,70	0,00	536 000,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 829 000,00	0,00	1 605 922,83	1 024 000,00	199 077,17	0,00	2 829 000,00
	2018EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 742 000,00	0,00	995 157,66	600 000,00	146 842,34	0,00	1 742 000,00
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	4 449 000,00	0,00	527 555,01	3 105 000,00	816 444,99	0,00	4 449 000,00
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018IN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	550 000,00	0,00	114 197,41	264 000,00	171 802,59	0,00	550 000,00
	2018IT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	168 213,53	253 000,00	228 786,47	0,00	650 000,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	27 493,81	40 000,00	82 506,19	0,00	150 000,00
	2018RP	REHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	2 736,00	26 000,00	31 264,00	0,00	60 000,00
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	140 000,00	0,00	8 031,84	107 000,00	24 968,16	0,00	140 000,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 232 000,00	0,00	339 970,83	669 000,00	223 029,17	0,00	1 232 000,00
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 884 000,00	0,00	241 366,96	1 343 000,00	299 633,04	0,00	1 884 000,00
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	471 121,42	846 000,00	182 878,58	0,00	1 500 000,00
			TOTAL	20 270 000,00	6 068 106,69	11 124 000,00	3 514 893,31	0,00	20 270 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES
 Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 668 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	1 334 000,00	267 000,00	2 668 000,00
	2019AR	DISSIMULATION - AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 071 000,00	0,00	0,00	482 000,00	482 000,00	107 000,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 271 000,00	0,00	0,00	636 000,00	508 000,00	127 000,00	1 271 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	30 000,00	210 000,00	60 000,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 574 000,00	0,00	0,00	1 184 000,00	1 133 000,00	257 000,00	2 574 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 700 000,00	0,00	0,00	510 000,00	1 020 000,00	170 000,00	1 700 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 719 000,00	0,00	0,00	558 000,00	2 789 000,00	372 000,00	3 719 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	390 000,00	228 000,00	32 000,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	293 000,00	293 000,00	64 000,00	650 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	40 000,00	55 000,00	5 000,00	100 000,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	36 000,00	18 000,00	6 000,00	60 000,00
	2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	60 000,00	83 000,00	7 000,00	150 000,00
	2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 232 000,00	0,00	0,00	431 000,00	739 000,00	62 000,00	1 232 000,00
	2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 885 000,00	0,00	0,00	660 000,00	1 131 000,00	94 000,00	1 885 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	550 000,00	1 430 000,00	220 000,00	2 200 000,00
	TOTAL		20 230 000,00	0,00	0,00	6 927 000,00	11 453 000,00	1 850 000,00	20 230 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	2 570 000,00	0,00	0,00	1 067 000,00	1 235 000,00	267 000,00	2 570 000,00
	2019AR	DISSIMULATION - AIDÉ PAR ENEDIS (ARTB)	1 071 000,00	0,00	0,00	482 000,00	482 000,00	107 000,00	1 071 000,00
	2019C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 373 000,00	0,00	0,00	636 000,00	610 000,00	127 000,00	1 373 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	300 000,00	0,00	0,00	30 000,00	210 000,00	60 000,00	300 000,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	2 560 000,00	0,00	0,00	1 184 000,00	1 119 000,00	257 000,00	2 560 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 714 000,00	0,00	0,00	510 000,00	1 034 000,00	170 000,00	1 714 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	3 617 000,00	0,00	0,00	558 000,00	2 687 000,00	372 000,00	3 617 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	390 000,00	228 000,00	32 000,00	650 000,00
	2019LT	TVX EP LIÉS À L'ER. COMPÉT. TRANSF.	650 000,00	0,00	0,00	293 000,00	293 000,00	64 000,00	650 000,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	100 000,00	0,00	0,00	40 000,00	55 000,00	5 000,00	100 000,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	60 000,00	0,00	0,00	36 000,00	18 000,00	6 000,00	60 000,00
	2019RS	SECURISATION (HORS FACÉ)	150 000,00	0,00	0,00	60 000,00	83 000,00	7 000,00	150 000,00
	2019S	SECURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 219 000,00	0,00	0,00	431 000,00	726 000,00	62 000,00	1 219 000,00
	2019SC	SECURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 814 000,00	0,00	0,00	660 000,00	1 060 000,00	94 000,00	1 814 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	550 000,00	1 430 000,00	220 000,00	2 200 000,00
	TOTAL		20 048 000,00	0,00	0,00	6 927 000,00	11 271 000,00	1 850 000,00	20 048 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2016	2016DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	19 600,00	4 600,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00
	2016TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	150 000,00	125 300,00	20 400,00	4 300,00	0,00	0,00	150 000,00
	TOTAL		169 600,00	129 900,00	35 400,00	4 300,00	0,00	0,00	169 600,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2016	2016DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	14 226,44	4 609,34	9 617,10	0,00	0,00	0,00	14 226,44
	2016TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	145 589,24	125 261,55	20 327,69	0,00	0,00	0,00	145 589,24
	TOTAL		159 815,68	129 870,89	29 944,79	0,00	0,00	0,00	159 815,68

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2017	2017DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	10 000,00	9 300,00	700,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	2017TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
	2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	210 000,00	93 600,00	35 000,00	81 400,00	0,00	0,00	210 000,00
	TOTAL		223 000,00	102 900,00	38 700,00	81 400,00	0,00	0,00	223 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2017	2017DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	9 229,35	9 229,35	0,00	0,00	0,00	0,00	9 229,35
	2017TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	2 465,63	0,00	2 465,63	0,00	0,00	0,00	2 465,63
	2017TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	210 000,00	93 595,45	31 010,07	85 394,48	0,00	0,00	210 000,00
	TOTAL		221 694,98	102 824,80	33 475,70	85 394,48	0,00	0,00	221 694,98

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2018	2018DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	50 000,00	10 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	150 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
		TOTAL	250 000,00	160 000,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2018	2018DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	3 898,60	3 898,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 898,60
	2018TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	206 000,00	71 603,91	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	206 000,00
		TOTAL	209 898,60	75 502,51	100 000,00	34 396,09	0,00	0,00	209 898,60

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	2 000,00	9 000,00	9 000,00	20 000,00
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	30 000,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	100 000,00	50 000,00	10 000,00	200 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00	250 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
ELECTRICITE FONDS DE CONCOURS 2019	2019DO	DÉPLACEMENT D'OUVRAGES (FDC)	20 000,00	0,00	0,00	2 000,00	9 000,00	9 000,00	20 000,00
	2019TN	TVX TÉLÉCOM (COMP. NON TRANSFÉRÉE) (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	30 000,00
	2019TT	TVX TÉLÉCOM (COMP. TRANSFÉRÉE) (FDC)	200 000,00	0,00	0,00	100 000,00	50 000,00	10 000,00	200 000,00
		TOTAL	250 000,00	0,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00	250 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	507 000,00	410 300,00	26 700,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	507 000,00
	2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	13 000,00	12 400,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	2016W	RENOUVELLEMENT	1 977 600,00	1 861 200,00	116 200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	1 977 600,00
	2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 600,00	206 500,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 600,00
	2016Y	DISSIMULATION	957 000,00	787 600,00	143 400,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	957 000,00
	2016Z	EXTENSION	594 000,00	486 500,00	72 500,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	594 000,00
		TOTAL	4 255 200,00	3 764 500,00	359 500,00	131 200,00	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2016AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	507 000,00	410 336,93	4 856,52	91 804,55	0,00	0,00	0,00	507 000,00
	2016CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	13 000,00	12 389,75	0,00	610,25	0,00	0,00	0,00	13 000,00
	2016W	RENOUVELLEMENT	1 977 600,00	1 861 229,18	87 413,40	28 957,42	0,00	0,00	0,00	1 977 600,00
	2016WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	206 600,00	206 522,68	0,00	77,32	0,00	0,00	0,00	206 600,00
	2016Y	DISSIMULATION	957 000,00	787 623,30	142 604,84	26 771,86	0,00	0,00	0,00	957 000,00
	2016Z	EXTENSION	594 000,00	486 535,47	47 794,59	59 669,94	0,00	0,00	0,00	594 000,00
		TOTAL	4 255 200,00	3 764 639,31	282 669,35	207 891,34	0,00	0,00	0,00	4 255 200,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	330 000,00	150 800,00	100 000,00	79 200,00	0,00	0,00	0,00	330 000,00
	2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	28 000,00	14 600,00	13 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	2017W	RENOUVELLEMENT	2 642 000,00	1 229 600,00	1 205 000,00	207 400,00	0,00	0,00	0,00	2 642 000,00
	2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	560 000,00	300 300,00	240 000,00	19 700,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
	2017Y	DISSIMULATION	1 000 000,00	338 700,00	511 000,00	150 300,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	2017Z	EXTENSION	700 000,00	292 200,00	400 000,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
		TOTAL	5 260 000,00	2 326 200,00	2 469 400,00	464 400,00	0,00	0,00	0,00	5 260 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC	2017AM	ASSIST. MAÎTRISE D'OUVRAGE EP TVX NEUFS	330 000,00	150 763,38	0,00	179 236,62	0,00	0,00	0,00	330 000,00
	2017CT	CONTRÔLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	28 000,00	14 619,27	11 923,23	1 457,50	0,00	0,00	0,00	28 000,00
	2017W	RENOUVELLEMENT	2 642 000,00	1 229 619,86	781 120,58	631 259,56	0,00	0,00	0,00	2 642 000,00
	2017WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	560 000,00	300 303,12	153 497,34	106 204,54	0,00	0,00	0,00	560 000,00
	2017Y	DISSIMULATION	1 000 000,00	338 655,48	383 904,88	277 439,64	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	2017Z	EXTENSION	700 000,00	292 211,87	246 872,95	160 915,18	0,00	0,00	0,00	700 000,00
		TOTAL	5 260 000,00	2 326 172,98	1 577 313,98	1 356 513,04	0,00	0,00	0,00	5 260 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	15 000,00	8 000,00	7 000,00	0,00	30 000,00
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	1 000 000,00	1 200 000,00	500 000,00	0,00	2 700 000,00
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	600 000,00	0,00	445 000,00	100 000,00	55 000,00	0,00	600 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	364 000,00	500 000,00	256 000,00	0,00	1 120 000,00
	2018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	205 000,00	400 000,00	345 000,00	0,00	950 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	2 029 000,00	2 208 000,00	1 163 000,00	0,00	5 400 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	13 242,40	12 000,00	4 757,60	0,00	30 000,00
	2018W	RENOUVELLEMENT	2 700 000,00	0,00	676 303,38	1 550 000,00	473 696,62	0,00	2 700 000,00
	2018WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	600 000,00	0,00	19 813,20	300 000,00	280 186,80	0,00	600 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	1 120 000,00	0,00	184 904,12	650 000,00	285 095,88	0,00	1 120 000,00
	2018Z	EXTENSION	950 000,00	0,00	348 485,69	500 000,00	101 514,31	0,00	950 000,00
		TOTAL	5 400 000,00	0,00	1 242 748,79	3 012 000,00	1 145 251,21	0,00	5 400 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	30 000,00
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 800 000,00	0,00	0,00	600 000,00	900 000,00	300 000,00	1 800 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	200 000,00	225 000,00	25 000,00	450 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	350 000,00	0,00	0,00	250 000,00	17 500,00	82 500,00	350 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	1 160 000,00	0,00	0,00	480 000,00	522 000,00	158 000,00	1 160 000,00
2019Z	EXTENSION	750 000,00	0,00	0,00	300 000,00	375 000,00	75 000,00	750 000,00	
2019VL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	60 000,00	0,00	0,00	27 000,00	30 000,00	3 000,00	60 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 869 000,00	2 081 500,00	649 500,00	4 600 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019CT	CONTROLE TECHNIQ. DES INSTALLATIONS	30 000,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	6 000,00	30 000,00
	2019W	RENOUVELLEMENT	1 755 000,00	0,00	0,00	555 000,00	900 000,00	300 000,00	1 755 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	450 000,00	0,00	0,00	200 000,00	225 000,00	25 000,00	450 000,00
	2019WS	MODERNISATION SOURCES LUMINEUSES	110 000,00	0,00	0,00	60 000,00	30 000,00	20 000,00	110 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	1 320 000,00	0,00	0,00	640 000,00	522 000,00	158 000,00	1 320 000,00
2019Z	EXTENSION	815 000,00	0,00	0,00	365 000,00	375 000,00	75 000,00	815 000,00	
2019VL	PLAN AMENAGEMENT ET MISE EN LUMIERE	120 000,00	0,00	0,00	87 000,00	30 000,00	3 000,00	120 000,00	
		TOTAL	4 600 000,00	0,00	0,00	1 919 000,00	2 094 000,00	587 000,00	4 600 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - DEPENSES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS 2016	2016EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	667 000,00	386 400,00	200 000,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00	667 000,00
	2016ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	2016LVM	LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	32 000,00	12 600,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
		TOTAL	700 000,00	220 400,00	220 400,00	80 600,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS 2016	2016EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	667 000,00	386 411,17	143 687,02	136 901,81	0,00	0,00	0,00	667 000,00
	2016ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
	2016LVM	LAMPES A VAPEUR DE MERCURE	32 000,00	12 633,84	17 667,29	1 698,87	0,00	0,00	0,00	32 000,00
		TOTAL	700 000,00	161 354,31	139 600,68	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS 2017	2017EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	839 500,00	51 000,00	350 000,00	438 500,00	0,00	0,00	0,00	839 500,00
	2017ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	500,00	100,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
		TOTAL	840 000,00	51 100,00	350 400,00	438 500,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANCIER PREVISIONNEL DES CP						
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL	
ECLAIRAGE PUBLIC FONDS DE CONCOURS 2017	2017EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	839 500,00	51 046,50	411 849,78	376 603,72	0,00	0,00	0,00	839 500,00
	2017ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	500,00	55,00	445,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
		TOTAL	840 000,00	51 101,50	411 849,78	377 048,72	0,00	0,00	0,00	840 000,00

SIEIL - APCP - DEPENSES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
FONDS DE CONCOURS	2018			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	798 000,00	0,00	100 000,00	250 000,00	448 000,00	0,00	798 000,00
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	30 000,00	0,00	6 000,00	13 500,00	10 500,00	0,00	30 000,00
		TOTAL	828 000,00	0,00	106 000,00	263 500,00	458 500,00	0,00	828 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
FONDS DE CONCOURS	2018			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	822 500,00	0,00	87 176,07	374 500,00	360 823,93	0,00	822 500,00
	2018ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00	5 500,00
		TOTAL	828 000,00	0,00	87 176,07	380 000,00	360 823,93	0,00	828 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
FONDS DE CONCOURS	2019			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	470 000,00	0,00	0,00	47 000,00	211 500,00	211 500,00	470 000,00
	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	30 000,00
		TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00	500 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
FONDS DE CONCOURS	2019			CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019EP	ECLAIRAGE PUBLIC (FDC)	470 000,00	0,00	0,00	47 000,00	211 500,00	211 500,00	470 000,00
	2019ILL	ILLUMINATIONS (FDC)	30 000,00	0,00	0,00	3 000,00	13 500,00	13 500,00	30 000,00
		TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00	500 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 000,00	363 700,00	85 600,00	0,00	0,00	0,00	1 712 000,00
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	463 000,00	81 000,00	15 400,00	0,00	0,00	0,00	463 000,00
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	671 000,00	10 600,00	56 100,00	0,00	0,00	0,00	671 000,00
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	687 000,00	82 000,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	687 000,00
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	685 000,00	110 400,00	34 300,00	0,00	0,00	0,00	685 000,00
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	250 000,00	138 700,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	2 300,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	787 000,00
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 641 000,00	720 000,00	82 100,00	0,00	0,00	0,00	1 641 000,00
		TOTAL	8 073 000,00	1 508 700,00	535 200,00	0,00	0,00	0,00	8 073 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2016AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 712 886,85	279 007,50	171 200,00	0,00	0,00	0,00	1 712 886,85
	2016AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	466 438,98	92 093,38	7 764,33	0,00	0,00	0,00	466 438,98
	2016C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	671 000,00	7 246,30	59 457,29	0,00	0,00	0,00	671 000,00
	2016CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016E	EXTENSION (HORS FACÉ)	674 379,37	74 894,68	0,00	0,00	0,00	0,00	674 379,37
	2016EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	650 133,06	67 070,75	42 800,00	0,00	0,00	0,00	650 133,06
	2016G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	276 087,39	114 467,61	62 821,67	0,00	0,00	0,00	276 087,39
	2016GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2016S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	786 275,14	49 192,68	78 400,00	0,00	0,00	0,00	786 275,14
	2016SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	0,00	117 700,00	0,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2016T	TELECOMMUNICATION	1 630 000,00	683 785,27	107 292,79	0,00	0,00	0,00	1 630 000,00
		TOTAL	8 044 200,79	1 367 758,17	647 436,08	0,00	0,00	0,00	8 044 200,79

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	171 600,00	1 200 000,00	344 400,00	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	525 000,00	170 000,00	190 000,00	165 000,00	0,00	0,00	525 000,00
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	256 100,00	360 000,00	81 900,00	0,00	0,00	698 000,00
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	720 000,00	328 600,00	180 000,00	211 400,00	0,00	0,00	720 000,00
	2017F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	835 000,00	549 800,00	150 000,00	135 200,00	0,00	0,00	835 000,00
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	350 000,00	0,00	40 000,00	310 000,00	0,00	0,00	350 000,00
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	648 000,00	60 300,00	0,00	0,00	787 000,00
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	117 700,00	801 500,00	257 800,00	0,00	0,00	1 177 000,00
	2017T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 800 000,00	0,00	100 000,00	1 700 000,00	0,00	0,00	1 800 000,00
		TOTAL	8 608 000,00	1 672 500,00	3 669 500,00	3 266 000,00	0,00	0,00	8 608 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2017AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 716 000,00	171 600,00	1 072 233,43	472 166,57	0,00	0,00	1 716 000,00
	2017AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	495 718,68	170 000,00	226 566,97	99 151,71	0,00	0,00	495 718,68
	2017C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	675 725,06	256 114,52	331 978,50	87 632,04	0,00	0,00	675 725,06
	2017CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017E	EXTENSION (HORS FACÉ)	617 606,43	328 560,02	228 748,15	60 298,26	0,00	0,00	617 606,43
	2017F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	744 960,04	549 769,20	152 290,84	42 900,00	0,00	0,00	744 960,04
	2017G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	378 648,32	0,00	112 818,80	265 829,52	0,00	0,00	378 648,32
	2017GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	4 210,63	0,00	4 210,63	0,00	0,00	0,00	4 210,63
	2017R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2017S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	787 000,00	78 700,00	629 600,00	78 700,00	0,00	0,00	787 000,00
	2017SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 177 000,00	117 700,00	788 444,53	270 855,47	0,00	0,00	1 177 000,00
	2017T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 770 000,00	0,00	323 416,13	1 446 583,87	0,00	0,00	1 770 000,00
		TOTAL	8 366 869,16	1 672 443,74	3 870 307,98	2 824 117,44	0,00	0,00	8 366 869,16

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 694 000,00	0,00	170 000,00	896 500,00	627 500,00	0,00	1 694 000,00
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	430 000,00	0,00	210 000,00	200 000,00	20 000,00	0,00	430 000,00
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	65 000,00	351 500,00	281 500,00	0,00	698 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	656 000,00	0,00	270 000,00	300 000,00	86 000,00	0,00	656 000,00
	2018F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	748 000,00	0,00	180 000,00	387 400,00	180 600,00	0,00	748 000,00
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	320 000,00	0,00	64 000,00	160 000,00	96 000,00	0,00	320 000,00
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	411 400,00	292 400,00	0,00	782 000,00
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	0,00	119 600,00	614 900,00	461 500,00	0,00	1 196 000,00
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	200 000,00	750 000,00	550 000,00	0,00	1 500 000,00
		TOTAL	8 024 000,00	0,00	1 356 800,00	4 071 700,00	2 595 500,00	0,00	8 024 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEUR PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2018AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 694 000,00	0,00	169 400,00	757 691,81	766 908,19	0,00	1 694 000,00
	2018AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	430 000,00	0,00	214 553,11	200 000,00	15 446,89	0,00	430 000,00
	2018C	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	698 000,00	0,00	327 426,42	351 500,00	19 073,58	0,00	698 000,00
	2018CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018E	EXTENSION (HORS FACÉ)	841 929,95	0,00	421 843,50	300 000,00	120 086,35	0,00	841 929,95
	2018F	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	805 996,01	0,00	568 469,94	237 526,07	0,00	0,00	805 996,01
	2018G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	515 366,58	0,00	66 684,46	448 682,12	0,00	0,00	515 366,58
	2018GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LN	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018LT	TVX EP LIÉS A L'ER COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2018S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	782 000,00	0,00	78 200,00	411 400,00	292 400,00	0,00	782 000,00
	2018SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 196 000,00	0,00	119 600,00	614 900,00	461 500,00	0,00	1 196 000,00
	2018T	TÉLÉCOMMUNICATION	1 500 000,00	0,00	256 401,06	750 000,00	483 598,94	0,00	1 500 000,00
		TOTAL	8 463 292,44	0,00	2 232 578,49	4 071 700,00	2 159 013,95	0,00	8 463 292,44

SIEIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 690 000,00	0,00	0,00	169 000,00	761 000,00	760 000,00	1 690 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	519 000,00	0,00	0,00	213 000,00	182 000,00	124 000,00	519 000,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	817 000,00	0,00	0,00	106 000,00	294 000,00	417 000,00	817 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	644 000,00	0,00	0,00	354 000,00	258 000,00	32 000,00	644 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	848 000,00	0,00	0,00	280 000,00	356 000,00	212 000,00	848 000,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	620 000,00	0,00	0,00	37 000,00	174 000,00	409 000,00	620 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	780 000,00	0,00	0,00	78 000,00	351 000,00	351 000,00	780 000,00
	2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 195 000,00	0,00	0,00	120 000,00	538 000,00	537 000,00	1 195 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	440 000,00	1 650 000,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 313 000,00	0,00	0,00	1 467 000,00	3 354 000,00	4 492 000,00	9 313 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHANGEIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ELECTRICITE TRAVAUX RESEAUX	2019AB	RENFORCEMENT (AIDÉ PAR FACÉ)	1 632 000,00	0,00	0,00	164 000,00	734 000,00	734 000,00	1 632 000,00
	2019AR	DISSIMULATION AIDÉ PAR ENEDIS (ART8)	518 500,00	0,00	0,00	206 000,00	224 000,00	88 500,00	518 500,00
	2019AC	DISSIMULATION (AIDÉ PAR FACÉ)	828 000,00	0,00	0,00	106 000,00	339 000,00	383 000,00	828 000,00
	2019CH	DISSIMULATION CABINES HAUTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019E	EXTENSION (HORS FACÉ)	640 000,00	0,00	0,00	128 000,00	192 000,00	320 000,00	640 000,00
	2019EF	EXTENSION (AIDÉ PAR FACÉ)	836 500,00	0,00	0,00	127 000,00	313 000,00	396 500,00	836 500,00
	2019G	DISSIMULATION (HORS FACÉ)	603 000,00	0,00	0,00	121 000,00	181 000,00	301 000,00	603 000,00
	2019GE	GÉOLOCALISATION DES RESEAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LN	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. NON TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019LT	TVX EP LIÉS A L'ER. COMPÉT. TRANSF.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019R	RENFORCEMENT (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RP	RÉHABILITATION DES POSTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019RS	SÉCURISATION (HORS FACÉ)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2019S	SÉCURISATION (AIDÉ PAR FACÉ)	774 000,00	0,00	0,00	78 000,00	348 000,00	348 000,00	774 000,00
	2019SC	SÉCURISATION DES FILS NUS DE FAIBLE SECTION (AIDÉ PAR FACÉ)	1 152 000,00	0,00	0,00	116 000,00	518 000,00	518 000,00	1 152 000,00
	2019T	TÉLÉCOMMUNICATION	2 200 000,00	0,00	0,00	110 000,00	440 000,00	1 650 000,00	2 200 000,00
		TOTAL	9 184 000,00	0,00	0,00	1 156 000,00	3 289 000,00	4 739 000,00	9 184 000,00

Annexe 6

SIEIL - APCP - RECETTES
Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP				TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		CP 2021
ECLAIRAGE PUBLIC	2016W	RENOUVELLEMENT	279 500,00	170 500,00	98 000,00	11 000,00	0,00	0,00	279 500,00
	2016Y	DISSIMULATION	318 800,00	170 300,00	136 000,00	12 500,00	0,00	0,00	318 800,00
	2016Z	EXTENSION	167 400,00	102 400,00	58 000,00	7 000,00	0,00	0,00	167 400,00
		TOTAL	765 700,00	443 200,00	292 000,00	30 500,00	0,00	0,00	765 700,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP				TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		CP 2021
ECLAIRAGE PUBLIC	2016W	RENOUVELLEMENT	267 766,65	170 548,25	97 218,40	0,00	0,00	0,00	267 766,65
	2016Y	DISSIMULATION	344 665,52	170 321,27	163 620,02	10 724,23	0,00	0,00	344 665,52
	2016Z	EXTENSION	170 679,75	102 373,92	57 997,71	10 308,12	0,00	0,00	170 679,75
		TOTAL	783 111,92	443 243,44	318 836,13	21 032,35	0,00	0,00	783 111,92

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP				TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		CP 2021
ECLAIRAGE PUBLIC	2017W	RENOUVELLEMENT	495 400,00	152 400,00	325 000,00	18 000,00	0,00	0,00	495 400,00
	2017Y	DISSIMULATION	250 000,00	78 500,00	119 000,00	52 500,00	0,00	0,00	250 000,00
	2017Z	EXTENSION	360 000,00	82 000,00	268 000,00	10 000,00	0,00	0,00	360 000,00
		TOTAL	1 105 400,00	312 900,00	712 000,00	80 500,00	0,00	0,00	1 105 400,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	Echéancier prévisionnel des CP				TOTAL	
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020		CP 2021
ECLAIRAGE PUBLIC	2017W	RENOUVELLEMENT	545 931,85	152 356,09	372 279,66	21 296,10	0,00	0,00	545 931,85
	2017Y	DISSIMULATION	295 979,01	78 461,01	154 828,35	62 689,65	0,00	0,00	295 979,01
	2017Z	EXTENSION	417 259,21	81 963,09	315 489,78	19 806,34	0,00	0,00	417 259,21
		TOTAL	1 259 170,07	312 780,19	842 597,79	103 792,09	0,00	0,00	1 259 170,07

SI EIL - APCP - RECETTES

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	960 000,00	0,00	192 000,00	480 000,00	288 000,00	0,00	960 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	358 000,00	0,00	72 000,00	179 000,00	107 000,00	0,00	358 000,00
	2018Z	EXTENSION	312 000,00	0,00	62 000,00	156 000,00	94 000,00	0,00	312 000,00
		TOTAL	1 630 000,00	0,00	326 000,00	815 000,00	489 000,00	0,00	1 630 000,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2018W	RENOUVELLEMENT	960 000,00	0,00	197 131,34	480 000,00	282 868,66	0,00	960 000,00
	2018Y	DISSIMULATION	358 000,00	0,00	54 159,90	179 000,00	124 840,10	0,00	358 000,00
	2018Z	EXTENSION	312 000,00	0,00	95 076,78	156 000,00	60 923,22	0,00	312 000,00
		TOTAL	1 630 000,00	0,00	346 368,02	815 000,00	468 631,98	0,00	1 630 000,00

Rappel : Situation des AP/CP délibérés au Comité syndical du 11 décembre 2018

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019W	RENOUVELLEMENT	600 000,00	0,00	0,00	184 500,00	308 600,00	106 900,00	600 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	46 100,00	77 100,00	26 800,00	150 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	386 600,00	0,00	0,00	151 300,00	155 300,00	80 000,00	386 600,00
		TOTAL	375 000,00	0,00	0,00	97 700,00	154 100,00	123 200,00	375 000,00
			1 511 600,00	0,00	0,00	479 600,00	695 100,00	336 900,00	1 511 600,00

Situation des AP/CP au BS 2019 (Comité syndical du 13 juin 2019)

Libellé AP	Type de Programme	Libellé programme	Montant de l'AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL DES CP					TOTAL
				CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	
ECLAIRAGE PUBLIC	2019W	RENOUVELLEMENT	585 000,00	0,00	0,00	169 500,00	308 600,00	106 900,00	585 000,00
	2019WM	RENOUVELLEMENT CONSECUTIF A MAINTENANCE	150 000,00	0,00	0,00	46 100,00	77 100,00	26 800,00	150 000,00
	2019Y	DISSIMULATION	440 000,00	0,00	0,00	151 300,00	208 700,00	80 000,00	440 000,00
		TOTAL	407 000,00	0,00	0,00	97 700,00	186 100,00	123 200,00	407 000,00
			1 582 000,00	0,00	0,00	464 600,00	780 500,00	336 900,00	1 582 000,00

FINANCES BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Code INSEE 37261	SYNDICAT ENERGIE INDRE-ET-LOIRE BUDGET PRINCIPAL	BS 2019
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	480 708
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement		
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement		
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut		
5	Encours de la dette		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Annexe 7

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 781 623,20	260 100,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 7 521 523,20
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		7 781 623,20	7 781 623,20

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 989 001,16	6 960 518,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	979 275,27	1 593 974,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 4 586 216,02	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 554 492,45	8 554 492,45

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	16 336 115,65	16 336 115,65
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Annexe 7

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 368 600,00	0,00	305 000,00	305 000,00	3 673 600,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 342 000,00	0,00	0,00	0,00	2 342 000,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
65	Autres charges de gestion courante	299 500,00	0,00	0,00	0,00	299 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 310 100,00	0,00	305 000,00	305 000,00	7 615 100,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles	404 500,00	0,00	0,00	0,00	404 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 717 600,00	0,00	365 000,00	365 000,00	8 082 600,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 364 700,00		7 736 623,20	7 736 623,20	10 101 323,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 110 400,00		-320 000,00	-320 000,00	5 790 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 475 100,00		7 416 623,20	7 416 623,20	15 891 723,20
TOTAL		16 192 700,00	0,00	7 781 623,20	7 781 623,20	23 974 323,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 974 323,20
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	335 000,00	0,00	0,00	0,00	335 000,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000 000,00
74	Dotations et participations	1 082 000,00	0,00	0,00	0,00	1 082 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 893 000,00	0,00	0,00	0,00	1 893 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 340 000,00	0,00	0,00	0,00	14 340 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 390 000,00	0,00	0,00	0,00	14 390 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 802 700,00		260 100,00	260 100,00	2 062 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 802 700,00		260 100,00	260 100,00	2 062 800,00
TOTAL		16 192 700,00	0,00	260 100,00	260 100,00	16 452 800,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 521 523,20
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	23 974 323,20
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	13 828 923,20
---	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 610 700,00	182 852,18	103 841,17	103 841,17	1 897 393,35
204	Subventions d'équipement versées	2 145 300,00	607 007,63	123 743,88	123 743,88	2 876 051,51
21	Immobilisations corporelles	20 419 700,00	113 099,57	475 539,55	475 539,55	21 008 339,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 228 400,00	76 315,89	1 734 908,09	1 734 908,09	7 039 623,98
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 404 100,00	979 275,27	2 438 032,69	2 438 032,69	32 821 407,96
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	983 400,00	0,00	0,00	0,00	983 400,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
27	Autres immobilisations financières	133 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	183 000,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		240 868,47	240 868,47	290 868,47
	Total des dépenses financières	1 266 400,00	0,00	290 868,47	290 868,47	1 557 268,47
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	30 670 500,00	979 275,27	2 728 901,16	2 728 901,16	34 378 676,43
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 802 700,00		260 100,00	260 100,00	2 062 800,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 566 000,00		0,00	0,00	3 566 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 368 700,00		260 100,00	260 100,00	5 628 800,00
	TOTAL	36 039 200,00	979 275,27	2 989 001,16	2 989 001,16	40 007 476,43

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 586 216,02
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 593 692,45
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 745 500,00	1 593 974,00	-641 822,04	-641 822,04	11 697 651,96
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	7 785 800,00	0,00	-3 785 800,00	-3 785 800,00	4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
	Total des recettes d'équipement	18 727 300,00	1 593 974,00	-4 427 622,04	-4 427 622,04	15 893 651,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	887 000,00	0,00	0,00	0,00	887 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 971 517,29	3 971 517,29	3 971 517,29
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 603 800,00	0,00	0,00	0,00	3 603 800,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0,00	0,00	0,00	780 000,00
	Total des recettes financières	5 270 800,00	0,00	3 971 517,29	3 971 517,29	9 242 317,29

Annexe 7

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		23 998 100,00	1 593 974,00	-456 104,75	-456 104,75	25 135 969,25
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 364 700,00		7 736 623,20	7 736 623,20	10 101 323,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 110 400,00		-320 000,00	-320 000,00	5 790 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 566 000,00		0,00	0,00	3 566 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 041 100,00		7 416 623,20	7 416 623,20	19 457 723,20
TOTAL		36 039 200,00	1 593 974,00	6 960 518,45	6 960 518,45	44 593 692,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 593 692,45
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	13 828 923,20
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	305 000,00		305 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	-320 000,00	-320 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00		50 000,00
023	Virement à la section d'investissement		7 736 623,20	7 736 623,20
Dépenses de fonctionnement – Total		365 000,00	7 416 623,20	7 781 623,20

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 781 623,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	260 100,00	260 100,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	286 693,35	0,00	286 693,35
204	Subventions d'équipement versées	730 751,51	0,00	730 751,51
21	Immobilisations corporelles (6)	588 639,12	366 000,00	954 639,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 811 223,98	0,00	1 811 223,98
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	-366 000,00	-316 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	240 868,47		240 868,47
Dépenses d'investissement – Total		3 708 176,43	260 100,00	3 968 276,43

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	4 586 216,02
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 554 492,45
---	---------------------

Annexe 7

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	260 100,00	260 100,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	260 100,00	260 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	7 521 523,20
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 781 623,20
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	952 151,96	0,00	952 151,96
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-3 785 800,00	0,00	-3 785 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	366 000,00	366 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	-366 000,00	-366 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		-320 000,00	-320 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		7 736 623,20	7 736 623,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-2 833 648,04	7 416 623,20	4 582 975,16

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	3 971 517,29
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 554 492,45
---	---------------------

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	3 368 600,00	305 000,00	305 000,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	41 200,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	22 700,00	0,00	0,00
60622	Carburants	20 600,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 300,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	9 100,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 300,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 186 550,00	305 000,00	305 000,00
6132	Locations immobilières	3 100,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	20 600,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	41 200,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 300,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 300,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	1 144 200,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	51 500,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 100,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 300,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	10 300,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	3 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	88 600,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	41 200,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	27 050,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	45 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	90 900,00	0,00	0,00
6238	Divers	47 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	15 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	61 800,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	44 300,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	40 800,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	36 100,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	100 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 300,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 200,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 342 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 800,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 154 900,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	19 100,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	344 700,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	146 900,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	27 900,00	0,00	0,00
64162	Emplois d'avenir	1 900,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	225 600,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	293 800,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 600,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	58 800,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 800,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 300,00	0,00	0,00

Annexe 7

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6488	Autres charges	8 900,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 300 000,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut ^o et prélèvt divers	1 300 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	299 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	82 200,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	8 200,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	6 600,00	0,00	0,00
6535	Formation	16 500,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
65733	Subv. fonct. Départements	50 000,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	15 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat ^o , personnes privée	80 000,00	0,00	0,00
65888	Autres	40 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 310 100,00	305 000,00	305 000,00
66	Charges financières (b)	3 000,00	10 000,00	10 000,00
6688	Autres	3 000,00	10 000,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	404 500,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	304 500,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 717 600,00	365 000,00	365 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 364 700,00	7 736 623,20	7 736 623,20
042	Opérat^o ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	6 110 400,00	-320 000,00	-320 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	6 110 400,00	-320 000,00	-320 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		8 475 100,00	7 416 623,20	7 416 623,20
043	Opérat^o ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		8 475 100,00	7 416 623,20	7 416 623,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 192 700,00	7 781 623,20	7 781 623,20

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 781 623,20

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	26 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	4 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	335 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	308 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 000,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	15 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	11 000 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	11 000 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 082 000,00	0,00	0,00
74748	Participat° Autres communes	1 082 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 893 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 893 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 340 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	50 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	45 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		14 390 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 802 700,00	260 100,00	260 100,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	692 800,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 109 900,00	260 100,00	260 100,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 802 700,00	260 100,00	260 100,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 192 700,00	260 100,00	260 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	7 521 523,20
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	7 781 623,20
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	1 610 700,00	103 841,17	103 841,17
2031	Frais d'études	1 004 700,00	121 841,17	121 841,17
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	596 000,00	-18 000,00	-18 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	2 145 300,00	123 743,88	123 743,88
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
2041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	1 833 300,00	123 743,88	123 743,88
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	312 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	20 419 700,00	475 539,55	475 539,55
2135	Installations générales, agencements	0,00	48 500,00	48 500,00
21534	Réseaux d'électrification	20 384 700,00	427 039,55	427 039,55
2183	Matériel de bureau et informatique	35 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 228 400,00	1 734 908,09	1 734 908,09
2315	Installat°, matériel et outillage techni	769 800,00	403 395,37	403 395,37
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	4 308 600,00	1 331 512,72	1 331 512,72
238	Avances versées commandes immo. incorp.	150 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		29 404 100,00	2 438 032,69	2 438 032,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	50 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	983 400,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	983 400,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	50 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	50 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	133 000,00	50 000,00	50 000,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	50 000,00	50 000,00
276348	Créance Autres communes	133 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	240 868,47	240 868,47
Total des dépenses financières		1 266 400,00	290 868,47	290 868,47
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		30 670 500,00	2 728 901,16	2 728 901,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	1 802 700,00	260 100,00	260 100,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 802 700,00	260 100,00	260 100,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	200,00	2 800,00	2 800,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	495 700,00	12 300,00	12 300,00
139158	Sub. transf cpte résult. Autres groupets	123 100,00	-92 100,00	-92 100,00
13918	Autres subventions d'équipement	490 900,00	337 100,00	337 100,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	621 100,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 600,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 700,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 566 000,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	366 000,00	366 000,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 566 000,00	-366 000,00	-366 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 368 700,00	260 100,00	260 100,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		36 039 200,00	2 989 001,16	2 989 001,16

+

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
		RESTES A REALISER N-1 (11)		979 275,27
				+
		D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		4 586 216,02
				=
		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		8 554 492,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Annexe 7

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 745 500,00	-641 822,04	-641 822,04
13148	Subv. transf. Autres communes	4 788 800,00	-443 068,52	-443 068,52
1318	Autres subventions d'équipement transf.	5 956 700,00	-198 753,52	-198 753,52
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 785 800,00	-3 785 800,00	-3 785 800,00
1641	Emprunts en euros	7 785 800,00	-3 785 800,00	-3 785 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	46 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	46 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	150 000,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		18 727 300,00	-4 427 622,04	-4 427 622,04
10	Dotations, fonds divers et réserves	887 000,00	3 971 517,29	3 971 517,29
10222	FCTVA	887 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	3 971 517,29	3 971 517,29
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 603 800,00	0,00	0,00
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 566 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	37 800,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		5 270 800,00	3 971 517,29	3 971 517,29
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		23 998 100,00	-456 104,75	-456 104,75
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 364 700,00	7 736 623,20	7 736 623,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 110 400,00	-320 000,00	-320 000,00
28031	Frais d'études	34 400,00	-7 400,00	-7 400,00
28041482	Subv.Cne : Bâtiments, installations	621 100,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	40 600,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	11 000,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	19 700,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	400,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	108 000,00	-1 000,00	-1 000,00
281311	Hôtel de ville	64 400,00	600,00	600,00
28135	Installations générales, agencements, ..	99 300,00	6 700,00	6 700,00
28152	Installations de voirie	200,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	4 455 300,00	-37 300,00	-37 300,00
281538	Autres réseaux	3 400,00	600,00	600,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	177 700,00	-33 700,00	-33 700,00
2817534	Réseaux d'électrification (m. à dispo)	428 900,00	-252 700,00	-252 700,00
28181	Installations générales, aménagt divers	200,00	800,00	800,00
28182	Matériel de transport	800,00	200,00	200,00
28183	Matériel de bureau et informatique	38 000,00	1 000,00	1 000,00
28184	Mobilier	7 000,00	2 000,00	2 000,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	200,00	200,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 475 100,00	7 416 623,20	7 416 623,20
041	Opérations patrimoniales (9)	3 566 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	366 000,00	366 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
21534	Réseaux d'électrification	3 566 000,00	-366 000,00	-366 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		12 041 100,00	7 416 623,20	7 416 623,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		36 039 200,00	6 960 518,45	6 960 518,45
				+
			RESTES A REALISER N-1 (10)	1 593 974,00
				+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
				=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 554 492,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV – ANNEXES
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralx administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	IV
												A1

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	290 868	2 605 400	0	0	0	0	0	0	0	7 797 054	22 706 079	33 399 401
- Equipements municipaux (2)		872 000	0	0	0	0	0	0	0	6 850 404	21 850 684	29 573 089
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		650 000	0	0	0	0	0	0	0	946 649	672 394	2 269 044
- Opérations financières	290 868											290 868
Dépenses d'ordre	2 062 800											5 628 800
Total dépenses de l'exercice	2 353 668	2 605 400	0	8 163 054	25 906 079	39 028 201						
RAR N-1 et reports	4 586 216	182 862	0	263 090	533 324	5 565 491						
Total cumulé dépenses d'investissement	6 939 884	2 788 262	0	8 426 144	26 439 402	44 593 692						
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	20 643 240	4 246 000	0	2 520 424	15 590 054	42 999 718						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 013	1 468 962	1 593 974
Total cumulé recettes d'investissement	20 643 240	4 246 000	0	2 645 437	17 059 015	44 593 692						

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	15 954 723	2 670 000	0	2 108 000	3 241 600	23 974 323						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	15 954 723	2 670 000	0	2 108 000	3 241 600	23 974 323						
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 062 800	144 700	0	1 752 300	12 493 000	16 452 800						
RAR N-1 et reports	7 521 523	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 521 523
Total cumulé recettes de fonctionnement	9 584 323	144 700	0	1 752 300	12 493 000	23 974 323						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9618450047A - Sit ⁿ au 01/01/19	14/06/2018	2 500 000,00	100 000,00	1,64	100 000,00	2 500 000,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		2 500 000,00	100 000,00	1,64	100 000,00	2 500 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500 €	15/12/2015

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subv. d'équipement finançant des biens mobiliers, matériels, études	5	
L	Concessions et droits similaires, brevets, licences (matériel informatique), frais d'études	3	17/12/2002
L	Terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Agencements et aménagements de terrains (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Constructions (assimilé à Patrimoine immobilier)	20	17/12/2002
L	Matériel de transport	4	17/12/2002
L	Matériel de bureau et matériel informatique	3	17/12/2002
L	Mobilier	10	17/12/2002
L	Ouvrages d'électricité	30	13/12/2011
L	Patrimoine d'éclairage public	25	05/04/2012
L	Patrimoine d'éclairage public (précisions comptables)	25	10/10/2013
L	Patrimoine des bornes de charge pour véhicule électriques et hybrides	20	10/10/2013
L	Installations de voirie	5	11/09/2014
L	Subventions reçues	20	15/12/2015
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées avant le 01/01/2016	15	13/12/2016
L	Subv. d'équipement finançant des biens immobiliers ou installations mandatées après le 01/01/2016	30	13/12/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 143 300,00	500 968,47	II 500 968,47
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		983 400,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	983 400,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 159 900,00	500 968,47	500 968,47
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 109 900,00	260 100,00	260 100,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	240 868,47	240 868,47

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 644 268,47	979 275,27	4 586 216,02	8 209 759,76

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 13 745 900,00	7 416 623,20	VI 7 416 623,20
Ressources propres externes de l'année (a)		4 490 800,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	887 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	3 566 000,00	0,00	0,00
276348	Créance Autres communes	37 800,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 255 100,00	7 416 623,20	7 416 623,20
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28031	<i>Frais d'études</i>	34 400,00	-7 400,00	-7 400,00
28041482	<i>Subv.Cne : Bâtiments, installations</i>	621 100,00	0,00	0,00
28041582	<i>GFP : Bâtiments, installations</i>	40 600,00	0,00	0,00
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat°</i>	11 000,00	0,00	0,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	19 700,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat°</i>	400,00	0,00	0,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	108 000,00	-1 000,00	-1 000,00
281311	<i>Hôtel de ville</i>	64 400,00	600,00	600,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	99 300,00	6 700,00	6 700,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	200,00	0,00	0,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	4 455 300,00	-37 300,00	-37 300,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	3 400,00	600,00	600,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	177 700,00	-33 700,00	-33 700,00
2817534	<i>Réseaux d'électrification (m. à dispo)</i>	428 900,00	-252 700,00	-252 700,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	200,00	800,00	800,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	800,00	200,00	200,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	38 000,00	1 000,00	1 000,00
28184	<i>Mobilier</i>	7 000,00	2 000,00	2 000,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	0,00	200,00	200,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>			
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>			
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>			
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations	780 000,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	2 364 700,00	7 736 623,20	7 736 623,20

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	21 162 523,20	1 593 974,00	0,00	3 971 517,29	26 728 014,49

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	8 209 759,76
Ressources propres disponibles	VIII	26 728 014,49
Solde	IX = VIII – IV (5)	18 518 254,73

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					1 049 595,10	1 068 518,10	258 236,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					1 049 595,10	1 068 518,10	258 236,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 608-2013	SOREGIES	5	A	10 410,00	10 410,00	10 410,00
2013	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 607-2013	SOREGIES	5	A	4 223,00	4 223,00	4 223,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - HUISMES - 1199-2014	SOREGIES	5	A	5 635,00	5 635,00	5 635,00
2014	Subv. d'équi. - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 348-2014	SOREGIES	5	A	87 182,00	87 182,00	0,00
2015	Subv. d'équi. - GAZ - NOIZAY - 103-2011	SOREGIES	5	A	51 584,00	51 584,00	51 584,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 680-2016	SOREGIES	5	A	21 424,00	21 424,00	21 424,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - LES-HERMITES - 380-2016	SOREGIES	5	A	35 130,00	35 130,00	35 130,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 492-2016	SOREGIES	5	A	9 960,00	9 960,00	0,00
2016	Subv. d'équi. - GAZ - THILOUZE - 1333-2016	SOREGIES	5	A	46 947,00	46 947,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - THIZAY - 487-2017	SOREGIES	5	A	22 866,00	22 866,00	22 866,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - LERNE - 1050-2017	SOREGIES	5	A	24 857,00	24 857,00	24 857,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - RESTIGNE - 1051-2017	SOREGIES	5	A	21 827,00	21 827,00	21 827,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - RICHELIEU - 940-2017	SOREGIES	5	A	10 739,00	10 739,00	10 739,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ROCH - 1012-2017	SOREGIES	5	A	17 604,00	17 604,00	17 604,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - LES-HERMITES - 989-2017	SOREGIES	5	A	15 404,00	15 404,00	15 404,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - MOSNES - 1340-2016	SOREGIES	5	A	49 676,00	49 676,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1624-2016	SOREGIES	5	A	4 616,00	4 616,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - FRANCUEIL - 1592-2017	SOREGIES	5	A	36 567,00	36 567,00	0,00
2017	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-BENOIT-LA-FORET - 1528-2017	SOREGIES	5	A	36 458,00	36 458,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - SONZAY - 1109-2018	SOREGIES	5	A	6 794,00	6 794,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1343-2018	SOREGIES	5	A	55 902,00	55 902,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - LA CELLE-SAINT-AVANT - 1351-2018	GRDF	5	A	16 135,00	16 135,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - LERNE - 1627-2017	SOREGIES	5	A	5 916,00	5 916,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - YZEURES-SUR-CREUSE - 1567-2017	SOREGIES	5	A	25 498,00	25 498,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - PARCAY-SUR-VIENNE - 1052-2017	SOREGIES	5	A	21 289,00	21 289,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - ROUZIERES-DE-TOURAINNE - 1448-2018	SOREGIES	5	A	7 084,00	7 084,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CONTINVOIR - 1774-2018	SOREGIES	5	A	23 169,00	23 169,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CLERE-LES-PINS - 1775-2018	SOREGIES	5	A	17 000,00	17 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - AZAY-LE-RIDEAU - 1780-2018	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - NEUVY-LE-ROI - 599-2013	SOREGIES	5	A	11 623,10	11 623,10	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
2018	Subv. d'équi. - GAZ - GENILLE - 861-2017	SOREGIES	5	A	16 533,00	16 533,00	16 533,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CHEILLE - 1049-2017	SOREGIES	5	A	30 000,00	30 000,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CONTINVOIR - 1048-2018	SOREGIES	5	A	22 985,00	22 985,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CINAIS - EN ETUDES	SOREGIES	5	A	32 278,00	32 278,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - GIZEUX - 1187-2018	SOREGIES	5	A	12 736,00	12 736,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - MANTHELAN - 1110-2018	SOREGIES	5	A	16 260,00	16 260,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - BEAUMONT-LA-RONCE - 1760-2018	SOREGIES	5	A	30 732,00	30 732,00	0,00
2018	Subv. d'équi. - GAZ - CHATILLON-SUR-INDRE - 2262-2017	SOREGIES	5	A	53 011,00	71 934,00	0,00
2019	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS - 1773-2018	SOREGIES	5	A	27 429,00	27 429,00	0,00
2019	Subv. d'équi. - GAZ - SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER - 1490-2018	SOREGIES	5	A	29 021,00	29 021,00	0,00
2020	Subv. d'équi. - GAZ - ANTOGNY-LE-TILLAC - 1108-2018	SOREGIES	5	A	29 411,00	29 411,00	0,00
2020	Subv. d'équi. - GAZ - DRACHE - 558-2018	SOREGIES	5	A	15 680,00	15 680,00	0,00
TOTAL					1 049 595,10	1 068 518,10	258 236,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.6
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					458 926,95	417 349,18	44 303,84
2012	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 496-2012	SONZAY	5	A	11 722,50	9 378,00	2 344,50
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1498-2013	NEUVILLE SUR BRENNE	5	A	1 361,79	272,35	272,35
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 603-2013	RESTIGNE	5	A	14 389,50	11 511,60	2 877,90
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 602-2013	NOUANS-LES-FONTAINES	5	A	7 139,10	5 711,28	1 427,82
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 600-2013	CRAVANT-LES-COTEAUX	5	A	10 262,40	8 209,92	2 052,48
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 608-2013	FRANCUEIL	5	A	3 123,00	3 123,00	624,60
2013	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 607-2013	FRANCUEIL	5	A	1 266,90	1 266,90	253,38
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1201-2014	LIGRE	5	A	9 692,70	7 754,16	1 938,54
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1199-2014	HUISMES	5	A	1 690,50	1 690,50	338,10
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1198-2014	CHAMPIGNY-SUR-VEUDE	5	A	4 237,80	3 390,24	847,56
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1180-2014	MANTHELAN	5	A	7 206,00	5 764,80	1 441,20
2014	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 348-2014	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	26 154,60	26 154,60	0,00
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 103-2011	NOIZAY	5	A	15 475,20	15 475,20	3 095,04
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1837-2013	SEPMES	5	A	8 819,00	3 527,60	1 763,80
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 398-2015	CHARENTILLY	5	A	8 388,60	6 710,88	1 677,72
2015	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1579-2015	AVOINE	5	A	28 615,50	22 892,40	5 723,10
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 118-2011	SAINT ROCH	5	A	21 058,50	8 423,40	4 211,70
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 680-2016	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	6 427,20	6 427,20	1 285,44
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 677-2016	NOUZILLY	5	A	11 155,03	8 924,02	2 231,01
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 380-2016	LES-HERMITES	5	A	10 539,00	10 539,00	2 107,80
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 492-2016	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	2 988,00	2 988,00	0,00
2016	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1333-2016	THILOUZE	5	A	14 084,10	14 084,10	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 487-2017	THIZAY	5	A	6 859,80	6 859,80	1 371,96
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1050-2017	LERNE	5	A	7 457,10	7 457,10	1 491,42
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1051-2017	RESTIGNE	5	A	6 548,10	6 548,10	1 309,62
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 940-2017	RICHELIEU	5	A	3 221,70	3 221,70	644,34

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1012-2017	SAINT-ROCH	5	A	5 281,20	5 281,20	1 056,24
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 989-2017	LES-HERMITES	5	A	4 621,20	4 621,20	924,24
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1340-2016	MOSNES	5	A	14 902,80	14 902,80	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1624-2016	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	1 384,80	1 384,80	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1592-2017	FRANCUEIL	5	A	10 970,10	10 970,10	0,00
2017	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1528-2017	SAINT-BENOIT-LA-FORET	5	A	10 937,40	10 937,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1109-2018	SONZAY	5	A	2 038,20	2 038,20	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1343-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	16 770,60	16 770,60	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1351-2018	LA CELLE-SAINT-AVANT	5	A	4 840,50	4 840,50	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1627-2017	LERNE	5	A	1 774,80	1 774,80	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1567-2017	YZEURES-SUR-CREUSE	5	A	7 649,40	7 649,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1052-2017	PARCAY-SUR-VIENNE	5	A	6 386,70	6 386,70	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1448-2018	ROUZIER-S-DE-TOURAIN	5	A	2 125,20	2 125,20	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1774-2018	CONTINVOIR	5	A	6 950,70	6 950,70	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1775-2018	CLERE-LES-PINS	5	A	5 100,00	5 100,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1780-2018	AZAY-LE-RIDEAU	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 599-2013	NEUVY-LE-ROI	5	A	3 486,93	3 486,93	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 861-2017	GENILLE	5	A	4 959,90	4 959,90	991,98
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1049-2017	CHEILLE	5	A	9 000,00	9 000,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1048-2018	CONTINVOIR	5	A	6 895,50	6 895,50	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - EN ETUDES	CINAIS	5	A	9 683,40	9 683,40	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1187-2018	GIZEUX	5	A	3 820,80	3 820,80	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1110-2018	MANTHELAN	5	A	4 878,00	4 878,00	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1760-2018	BEAUMONT-LA-RONCE	5	A	9 219,60	9 219,60	0,00
2018	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 2262-2017	CHATILLON-SUR-INDRE	5	A	15 903,30	15 903,30	0,00
2019	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1773-2018	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS	5	A	8 228,70	8 228,70	0,00
2019	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1490-2018	SAINT-ANTOINE-DU-ROCHER	5	A	8 706,30	8 706,30	0,00
2020	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 1108-2018	ANTOGNY-LE-TILLAC	5	A	8 823,30	8 823,30	0,00
2020	Avance - Subv. d'équi. - GAZ - 558-2018	DRACHE	5	A	4 704,00	4 704,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Annexe 7

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					458 926,95	417 349,18	44 303,84

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	85 394,48
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	100 000,00
2041482/2041582		Elec - AP/CP FDC 2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	105 000,00
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2016	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	139 600,68
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2017	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	377 048,72
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2018	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	380 000,00
2041482/2041582		EP - AP/CP FDC 2019	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	50 000,00
2041482/2041582		Programme Sobriété Energétique	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	350 000,00
2041482/2041582		Véhicules Electriques	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	70 000,00
2041482/2041582		Projet METYCENTRE	STORENGY	Autre personne de droit privé	300 000,00
20422		Subventions équilibre GAZ (part SIEIL)	Communes et Interco membres du SIEIL	Commune	312 000,00
FONCTIONNEMENT					
657358		Subvention 2019	Syndicat des Cavités Souterraines	Etablissement de droit public	15 000,00
6574		Subvention 2019	Agence Locale de l'Energie 37	Association	60 000,00
6574		Fonds d'aide au maintien de l'énergie (FSL)	Conseil Départemental 37	Département	50 000,00
6574		Subvention 2019	Coopération décentralisée	Association	10 000,00
6574		Subvention 2019	Subv. Association Agri TourainERgies 37	Association	10 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Elec-Tx Réseaux-2016	19 780 800,00	0,00	19 780 800,00	19 666 876,02	113 923,98	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2017	21 323 800,00	0,00	21 323 800,00	18 088 039,55	3 235 760,45	0,00	0,00
Elec-Tx Réseaux-2018	20 707 000,00	0,00	20 707 000,00	6 068 106,69	11 124 000,00	3 514 893,31	0,00
Elec-Tx Réseaux-2019	20 048 000,00	0,00	20 048 000,00	0,00	6 927 000,00	11 271 000,00	1 850 000,00
Elec-FdC-2016	159 815,68	0,00	159 815,68	159 815,68	0,00	0,00	0,00
Elec-FdC-2017	221 694,98	0,00	221 694,98	136 300,50	85 394,48	0,00	0,00
Elec-FdC-2018	209 898,60	0,00	209 898,60	75 502,51	100 000,00	34 396,09	0,00
Elec-FdC-2019	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	105 000,00	112 500,00	32 500,00
EP-Tx Réseaux-2016	4 255 200,00	0,00	4 255 200,00	4 047 308,66	207 891,34	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2017	5 260 000,00	0,00	5 260 000,00	3 903 486,96	1 356 513,04	0,00	0,00
EP-Tx Réseaux-2018	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	1 242 748,79	3 012 000,00	1 145 251,21	0,00
EP-Tx Réseaux-2019	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	0,00	1 919 000,00	2 094 000,00	587 000,00
EP-FdC-2016	700 000,00	0,00	700 000,00	560 399,32	139 600,68	0,00	0,00
EP-FdC-2017	840 000,00	0,00	840 000,00	462 951,28	377 048,72	0,00	0,00
EP-FdC-2018	828 000,00	0,00	828 000,00	87 176,07	380 000,00	360 823,93	0,00
EP-FdC-2019	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	50 000,00	225 000,00	225 000,00
Projet METHYCENTRE	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	450 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		IV					
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1					
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,30	20,30	19,30	0,00	19,30
Adjoint Adm. Principal 2nde classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif territorial	C	8,00	0,80	8,80	7,80	0,00	7,80
Adjoint adm. Principal 2nde classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché	A	2,00	0,50	2,50	2,50	0,00	2,50
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		30,00	0,00	30,00	17,00	10,00	27,00
Adjoint technique	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique de 2e classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2nde classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	14,00	0,00	14,00	3,00	9,00	12,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	B	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Technicien principal 2nde classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Technicien principal 2nde classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ANIMATION (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		49,00	1,30	50,30	36,30	10,00	46,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				440 000,00		
Technicien	B	TECH		60 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		60 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-2	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-3-1°	CDD
Technicien	B	TECH		40 000,00	3-3-1°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				440 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technicien.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.

MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

Annexe 7

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
13/10/2011 -	EnerSIEIL (détention au 27/06/2018)	SAEML EnerSIEIL	Société anonyme d'économie mixte locale	2 949 200,00
27/03/2018 -	SPL - (création le 27/03/2018 - SIEIL/SIDELC)	SPL	Société Publique Locale	19 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	01/01/2019	2018-92 - 11/12/2018	20007654500025		Oui

ÉLECTRICITÉ PROGRAMME PRÉVISIONNEL DE TRAVAUX 2019

**Programmes prévisionnels des dossiers de dissimulation, de renforcement,
de sécurisation et de réhabilitation des postes de transformation
du réseau de distribution publique d'énergie électrique pour l'année 2019**

**> PROGRAMME 2019 ART8 - APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIERS DES CHARGES DE CONCESSION
ENTRE LE SIEIL ET ENEDIS - DISSIMULATION DES RÉSEAUX :**

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
CHINON	1337-2018	Rue Paul Huet	185 454,49 €	37 090,90 €	
ESVRES SUR INDRE	1344-2018	Rue du Vallon	0,00 €	0,00 €	Annulé par la commune travaux d'aménagement réalisés
JOUE LES TOURS	968-2017	Chemin vert - Rue du Chemin vert	113 071,80 €	22 614,36 €	
LA CROIX EN TOURAINNE	1087-2017	Rue Grange Baudet	84 272,50 €	16 854,50 €	
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1296-2017	Avenue du Général de Gaulle	62 640,00 €	12 528,00 €	Initialement sous 2019 G
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1718-2018	Route de Fondettes	42 337,26 €	8 467,45 €	Lié dossier extension SIE 718-2018
LA MEMBROLLE SUR CHOISILLE	1994-2017	Passage des Bordelleries	64 850,76 €	12 970,15 €	Initialement sous 2019 G
LA VILLE AUX DAMES	447-2016	Rue Anne de Bretagne-Rue Mme de Récamier -Rue Suzanne Valadon	169 096,45 €	33 819,29 €	
LANGEAIS	864-2015	Rue de Tours du n°3 au n°57 - RD 953	0,00 €	0,00 €	Reporté en 2020 à la demande de la commune
POCE SUR CISSE	1017-2017	Route de la Gare - RD 431	131 994,09 €	26 398,82 €	Initialement sous 2019 G
SAINT CYR SUR LOIRE	1297-2018	Rue de Charcenay	38 782,65 €	7 756,53 €	
Total HT			892 500,00 €	178 500,00 €	
Total TTC			1 071 000,00 €		

Annexe 8

> PROGRAMME C - SOUS PROGRAMME « CE » DU FACE - DISSIMULATION DES RESEAUX :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
ANTOGNY LE TILLAC	2188-2017	Bourdigal	103 840,21 €	20 768,04 €	
BEAUMONT EN VERON	2033-2016	Rue du Gros Four	167 440,68 €	33 488,14 €	
BETZ LE CHATEAU	1674-2017	Rue de la Poste du N°10 au N° 18	67 474,78 €	13 494,96 €	
BOSSAY-SUR-CLAISE	1803-2016	Les Chauvraux	18 800,00 €	3 760,00 €	
BRASLOU	2100-2016	Rue Principale - Rue de la Source (Tranche 2)	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2018 G
CHATEAU LA VALLIERE	782-2014	Place d'Armes	91 919,55 €	18 383,91 €	
CONTINVOIR	1757-2016	Bourg - Rue du Manoir - Rue du Lavoir	96 897,50 €	19 379,50 €	
LUZILLE	1652-2018	Le Coudray lié à SIE 1651-2018	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2017 C
MONTHODON	617-2017	Rue Saint-Michel - RD 72	30 090,79 €	6 018,16 €	
MONTRESOR	2126-2016	Rue de Chemillé sur Indrois - RD10	131 562,79 €	26 312,56 €	Initialement sous 2019 G
NEUILLE PONT PIERRE	979-2017	Avenue du Général de Gaulle	103 975,56 €	20 795,11 €	
NEUVY LE ROI	483-2017	Rue Papillon-Place du Mail	49 874,00 €	9 974,80 €	
NOUATRE	1689-2016	Rue de la Richardière - Impasse de la Pierre du Faon	36 427,70 €	7 285,54 €	
NOYANT DE TOURAINE	643-2016	Rue des loges du N°16 au 22	22 654,96 €	4 530,99 €	Initialement sous 2019 G
SAVIGNY EN VERON	1694-2017	L'Ouche Richault - Rue du Stade Voie communale	138 220,97 €	27 644,19 €	
SONZAY	934-2015	Rue du 08 mai 1945 du n°2 au n°34	78 542,57 €	15 708,51 €	Initialement sous 2019 G
Total HT			1 137 722,06 €	227 544,41 €	
Total TTC			1 365 266,47 €		

> PROGRAMME G - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION DES RESEAUX :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
AMBILLOU	2008-2017	Chemin de la Vacance	79 621,70 €	15 924,34 €	
AZAY LE RIDEAU	2020-2015	La Touche - Domaine de l'Aulée - Les Chillous des Granges	130 300,00 €	13 030,00 €	Initialement sous 2018 G
BRAYE SOUS FAYE	1527-2016	Rue du Bourg RD 360	127 403,43 €	25 480,69 €	
CHAMBRAY LES TOURS	1716-2017	Anguicherie - Tue-Loup	267 242,84 €	53 448,57 €	
CHARENTILLY	2192-2017	Rue de Ouches	115 270,24 €	23 054,05 €	
COURCELLES DE TOURAINE	821-2017	Rues du Stade, Pétrieux, Bourgirault - Place Julien Audebert	181 542,99 €	36 308,60 €	
CROUZILLES	541-2017	Rues Pelletier et Balzac	114 993,11 €	22 998,62 €	
DRUYE	2281-2018	La Nauraye Rue de la Nauraye	102 395,18 €	20 479,04 €	
ESVRES SUR INDRE	1905-2018	Rue du 11 Novembre 1918	55 000,00 €	11 000,00 €	Remplace le SIE 1334-2018 à la demande de la commune
JOUE LES TOURS	2247-2017	Val Violet Rue du Val Violet	86 101,90 €	17 220,38 €	
LA CELLE GUENAND	806-2015	Grande Rue - Route de Preuilly - tranche Sud lié au SIE 445-2018	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2018 G
LA CELLE SAINT AVANT	933-2017	Allée des Mûriers - Allée des Bouleaux - Impasse des Mûriers	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2018 G
LA ROCHE CLERMAULT	454-2017	Rue du Coteau	103 287,07 €	20 657,41 €	
LA TOUR SAINT GELIN	1016-2018	Bourg Rue de l'église	91 809,28 €	18 361,86 €	
MARCILLY SUR VIENNE	2079-2017	La Gautière Rue des Ecoles	17 965,52 €	3 593,10 €	
NOUATRE	710-2016	Rue Pierre Cantault - Noyers	201 373,66 €	40 274,73 €	
PARCAY MESLAY	1614-2017	Résidence de Frasné	160 588,80 €	32 117,76 €	
SAINT AVERTIN	246-2009	Rue de Larçay - RD 976 (Entre L'Ecorcheveau et l'av. André)	163 928,36 €	32 785,67 €	
SAINT BENOIT LA FORET	783-2017	Route du Châtelier	171 642,75 €	34 328,55 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	1128-2018	Rue Victor Hugo du 72 au 133	76 593,00 €	15 318,60 €	
SAINT CYR SUR LOIRE	1226-2016	Rue de la Mairie (Tonnelé - Ste Julitte)	61 603,09 €	12 320,62 €	
SAINT PIERRE DES CORPS	2043-2017	Rue Marcel Cachin du 157- au 225	119 703,75 €	23 940,75 €	
SAVONNIERES	1983-2018	La Bassellerie Lié SIE 518-2018	31 275,97 €	31 275,97 €	
SORIGNY	531-2018	Rue de Monts La Pièce des Viviers	0,00 €	0,00 €	Réalisé sous 2018 G
VEIGNE	440-2018	Rue de Sardelle du n° 70 au n° 95	62 471,69 €	12 494,34 €	
VILLELOIN COULANGE	1311-2018	Rue de Nouans Tranche 2	146 431,00 €	29 286,20 €	
		Total HT	2 668 545,33 €	545 699,84 €	
		Total TTC	3 202 254,40 €		

Annexe 8

> PROGRAMME CH - FONDS PROPRES SIEIL - DISSIMULATION CABINES HAUTES :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Participation communale HT	Observations
FONDETTES	xxx-2018	Fernand Bresnier - CH	0,00 €	0,00 €	Dossier reporté lié à la dissimulation SIE 798-2018
LA TOUR SAINT GELIN	2135-2018	Tour St Gelin Bourg - CH	40 000,00 €	0,00 €	
SEMBLANCAY	1717-2018	Le Bourg - CH	118 400,73 €	0,00 €	
		Total HT	158 400,73 €	0,00 €	
		Total TTC	190 080,88 €		

> PROGRAMME AB - SOUS PROGRAMME « AP » DU FACE - RENFORCEMENT DES RESEAUX :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BARROU	434-2019	Le Stade - L'Aulnaie	12 000,00 €	
BEAUMONT LA RONCE	788-2019	Beaumont La Ronce - 2 Rue George Bieret	10 000,00 €	
CHEZELLES	609-2019	Lièze	115 000,00 €	
CINQ MARS LA PILE	878-2019	La Farinière - Vernet	30 000,00 €	
MONTHODON	920-2019	La Germonnerie - Chemin des Loitries	65 000,00 €	
NEUILLE PONT PIERRE	2126-2018	Château d'eau - La Billarderie Lié SIE 2175-2018	0,00 €	Réalisé sous 2018 AB
PERRUSSON	413-2019	L'Aulnaie	0,00 €	Réalisé sous 2018 AB
PONT DE RUAN	2276-2018	Fosse Noire - Rue de la Chataigneraie Lié 1736-2018	94 000,00 €	
SAINT HIPPOLYTE	608-2019	Jarnière - La Basse Jarnière - RD12	19 000,00 €	
SEMBLANCAY	2024-2018	Les Cinq Croix	38 000,00 €	
SEMBLANCAY	742-2018	Beaulieu - La Chambre aux dames La Renardière	150 000,00 €	
SORIGNY	404-2019	La Frogerie	8 400,00 €	
THILOUZE	1538-2015	Thilouze - Rue de la Vallée du Lys - RD8	151 687,32 €	
VERNOU SUR BRENNE	585-2018	Rue Baffert - RD46	35 000,00 €	
		Total HT	728 087,32 €	
		Total TTC	873 704,78 €	

> PROGRAMME R - FONDS PROPRES SIEIL - RENFORCEMENT DES RESEAUX :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
ESVRES SUR INDRE	472-2019	Le Rang du Bois - Le Pavillon	42 000,00 €	
ESVRES SUR INDRE	580-2019	Besnoels - La Champlonnière - VC14	54 000,00 €	
		Total HT	96 000,00 €	
		Total TTC	115 200,00 €	

> PROGRAMME S - SOUS PROGRAMME « S » DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
AUTRECHE	1204-2017	La Rivonnerie - Bellevue	0,00 €	Annulé
BETZ-LE-CHÂTEAU	1876-2018	Le Tivoli - Rue Georges Besse - RD 100	24 550,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	531-2019	La Fertauderie	9 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	533-2019	Les Viollières - La Basse Métairie - CR118	59 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	534-2019	Sainte Catherine - CR14	30 000,00 €	
BRAYE SUR MAULNE	910-2017	Jarderie - La Babinière - La Haute Trèche	38 500,00 €	Initialement sous 2018 S
CHANNAY SUR LATHAN	354-2018	La Fontaine	30 000,00 €	
CHOUZE SUR LOIRE	2228-2017	La Fosse des Joncs - La Touche	0,00 €	Réalisé sous 2018 S
CHOUZE-SUR-LOIRE	1851-2018	Les Ormeaux - 52 au 70 Rue des Pelouses - Lié au SIE 1858-2018	27 000,00 €	
CHOUZE-SUR-LOIRE	1852-2018	Le Pouteau - Rue Menier	0,00 €	Réalisé sous 2018 S
COURCAY	422-2019	Courcay Bourg - Montquartier - RD83	7 500,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	536-2019	La Gigaudière - Boissay - RD71	22 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	537-2019	Carroi Plard - Le Carroi Placard - Rd3	30 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	538-2019	Le Petit Mesnil - La Rigoulerie - Le Fresno Brûlon - RD68	93 000,00 €	
CRAVANT LES COTEAUX	1791-2018	Vieux Bourg	0,00 €	Réalisé sous 2018 S
CUSSAY	1855-2018	La Chaume - La Pointe de la Chaume RD 99	24 180,00 €	
ESVES-LE-MOUTIER	1845-2018	Bourg - Rue de Betz - Château d'eau RD 193	80 550,00 €	
GENILLE	1817-2018	Les Blavetières	8 400,00 €	
GIZEUX	852-2019	La Guichardière - La Thibaudière Lié SIE 851-2019	24 000,00 €	
LE LOUROUX	2023-2018	Gestiere - Le Carroi - Bois Hardeau	63 000,00 €	
MOSNES	583-2019	Le Vau - L'Ours	73 000,00 €	
MOSNES	584-2019	Grand Village - Moulin Brulé	69 600,00 €	
RIVARENNES	553-2019	Les Complants - Route des Sicots - RD139	18 000,00 €	
RIVARENNES	553-2019	Les Complants - Route des Sicots - RD139	18 000,00 €	
SACHE	577-2019	RD 84 - du 10 au 40 rue de la Sablonnière	92 000,00 €	
SAINT EPAIN	725-2019	Les Perrières - RD21	39 450,00 €	
SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL	355-2018	Le Champ Perrault - Chemins ruraux 59 et 61	26 100,00 €	
SEMBLANCAY	580-2018	Le Roussay	16 000,00 €	
SONZAY	1997-2017	Goetière	10 000,00 €	
SONZAY	2227-2017	La Brosse	14 000,00 €	
VILLEDOMER	358-2018	Terre Rouge - Le Pas Roland La Champlonnière	69 000,00 €	
			Total HT	1 015 830,00 €
			Total TTC	1 218 996,00 €

Annexe 8

> PROGRAMME SC – SOUS PROGRAMME « SF » DU FACE - SECURISATION DES RESEAUX FILS NUS DE FAIBLES SECTIONS :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BARROU	2189-2018	La Laiterie - Rue du Moulin à Vent	3 600,00 €	
BARROU	2190-2018	Le Bijou - Route de Descartes - RD750	26 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	532-2019	Tartinerie - Vinceuil - Neuville	80 000,00 €	
BOSSAY SUR CLAISE	554-2019	La Maurellerie	70 000,00 €	
CANGEY	1842-2018	Clos du Puits - Impasse du perron et du Cédre	17 000,00 €	
CHARGE	530-2019	Salandière - Rue de la Loire - RD80 Rue de la Salandière	54 000,00 €	
CHAVEIGNES	826-2019	La Pichardière	15 000,00 €	
CHEILLE	2097-2018	La Rue Creuse - Rue de Chinon - RD 751A	26 000,00 €	
CHEMILLE SUR DEME	2121-2018	Le Haut Bois - Le Petit Haut Bois Les Rougeries	38 000,00 €	
CHEZELLES	2265-2018	Bois Vert - Veauthibault	42 000,00 €	
CHOUZE-SUR-LOIRE	1847-2018	L'Ouchette - Rue Chucho - VC 311-23-35	0,00 €	Réalisé sous 2018 SC
CHOUZE-SUR-LOIRE	1850-2018	La Tour Saint Jacques - Pas Bourg Saint Jacques	16 920,00 €	
CHOUZE-SUR-LOIRE	1858-2018	Les Ormeaux - 27 Rue des Pelouses Lié au SIE 1851-2018	15 000,00 €	
CHOUZE-SUR-LOIRE	1859-2018	La Touche - Rue de la Touche Lié au SIE 1849-2018	7 200,00 €	
CLERE LES PINS	1786-2018	Les Cormiers	3 000,00 €	
CORMERY	1965-2018	La Gare - Rue de la Tuilerie	7 000,00 €	
COURCAY	495-2019	Le Haut Vau - Le Bas Vau	11 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	2050-2018	La Barre - La petite Barre	25 500,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	535-2019	Chantilly	6 000,00 €	
COURCELLES DE TOURAINE	539-2019	Les Quarts - La Fermerie - La Berricherie - RD68	92 000,00 €	
CUSSAY	1846-2018	Echauderie - La Roche d'Anchaille	20 700,00 €	
GIZEUX	851-2019	La Bloterie Lié SIE 852-2019	23 000,00 €	
HUISMES	873-2019	Ribot - Route de Ribot - CR63	25 000,00 €	
LA GUERCHE	2351-2018	La Guerche - Rue des Innocents	75 000,00 €	
LUZILLE	1651-2018	Le Coudray Lié SIE 1652-2018	37 808,63 €	
MAILLE	2075-2018	Les Eguets	0,00 €	Réalisé sous 2018 SC
MONTHODON	644-2017	La Pièce du Milan - Rue du Commerce du n°48 au n°55 - Rue des mimosas - RD4 - RD72	41 000,00 €	
MOSNES	2408-2018	Les Cantinets - Le Pin	45 000,00 €	
NEUVILLE SUR BRENNE	2377-2017	Vauchevrier	9 000,00 €	
RIVARENNES	552-2019	La Buronnerie - Rue de Chaussépied Le Château Gaillard	78 000,00 €	
SAINT BENOIT LA FORET	870-2019	La Bellasserie - Laveau - VC331	30 000,00 €	
SAINT EPAIN	726-2019	Bourg - Rue Jean Léger	36 000,00 €	
SAINT LAURENT DE LIN	360-2019	Violerie - VC101	22 000,00 €	
SAINT LAURENT EN GATINES	874-2019	Les Grandes Friches - La Mulochère LE BOULAY	42 000,00 €	
SAINT REGLE	1040-2019	Les Arpentis - Le Coq - Rue de St Règle AMBOISE	49 000,00 €	
SAINT-EPAIN	732-2018	La Guignardièrre - Chichery	37 499,62 €	
SAINT-SENOCH	2307-2018	Lot Les Planches - La Grange - RD 12	36 739,79 €	
SAUNAY	2119-2018	La Mairie - Le Haut Guerault	105 000,00 €	
SAUNAY	2120-2018	Le Trésor - Rue de la Rondellerie - CR21	15 000,00 €	
SONZAY	868-2019	L'Aurière - La Frémillière - Le Mortier Brosse	48 000,00 €	
SONZAY	869-2019	Le Signal - RD6	27 000,00 €	
THILOUZE	871-2019	Les Bacheraies - Le Gué de la Cour	32 000,00 €	
Total HT			1 389 968,04 €	
Total TTC			1 667 961,65 €	

> PROGRAMME RP - FONDS PROPRES SIEIL - REHABILITATION DES POSTES DE TRANSFORMATION :

Commune	N° SIE	Rue - Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Observations
BALLAN-MIRE	2064-2018	La Pasqueraie - 1 Allée des Chamades - RP	1 100,00 €	
BALLAN-MIRE	2065-2018	Rue des Jonchères - RP	1 100,00 €	
BALLAN-MIRE	2066-2018	Haut du Lac - 33, Impasse Duguay Trouin - RP	1 100,00 €	
BALLAN-MIRE	2067-2018	Pièce de la Croic - 27 Rue de Miré - RP	1 100,00 €	
BALLAN-MIRE	2068-2018	La Côte Augère - Boulevard de Chinon - RP	1 100,00 €	
CHÂTEAU-RENAULT	460-2019	Mere - 90 Rue Voltaire - RP	1 500,00 €	
LIGRE	2193-2015	Pommardièrre - RP	1 000,00 €	
SEPMES	2269-2018	Mazières - 7, rue René Boylesves - RP	2 100,00 €	Fresque
LA VILLE-AUX-DAMES	2056-2018	Fougerolles - Rue Marie de Lorraine - RP	1 000,00 €	
Total HT			12 300,00 €	

GAZ

COLLECTIVITÉS

ADHÉRENTES

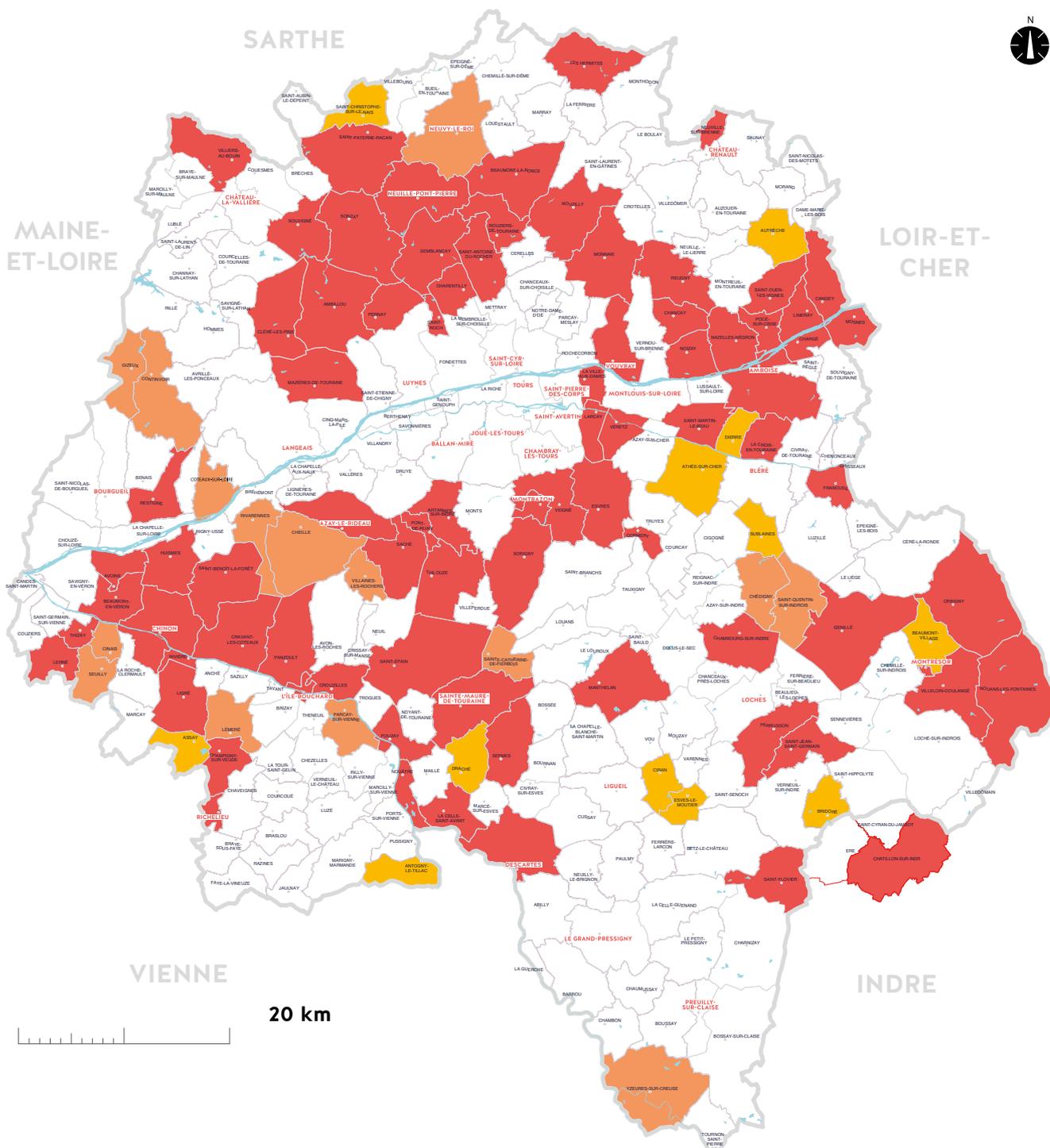
À LA COMPÉTENCE GAZ

à la date du 1^{er} mai 2019



Gaz

Collectivités adhérentes au 1^{er} mai 2019



- Aucun réseau de distribution en gaz (12 communes)
- Présence d'un réseau privé de distribution de gaz (15 communes)
- Présence d'un réseau public de distribution de gaz (82 communes)

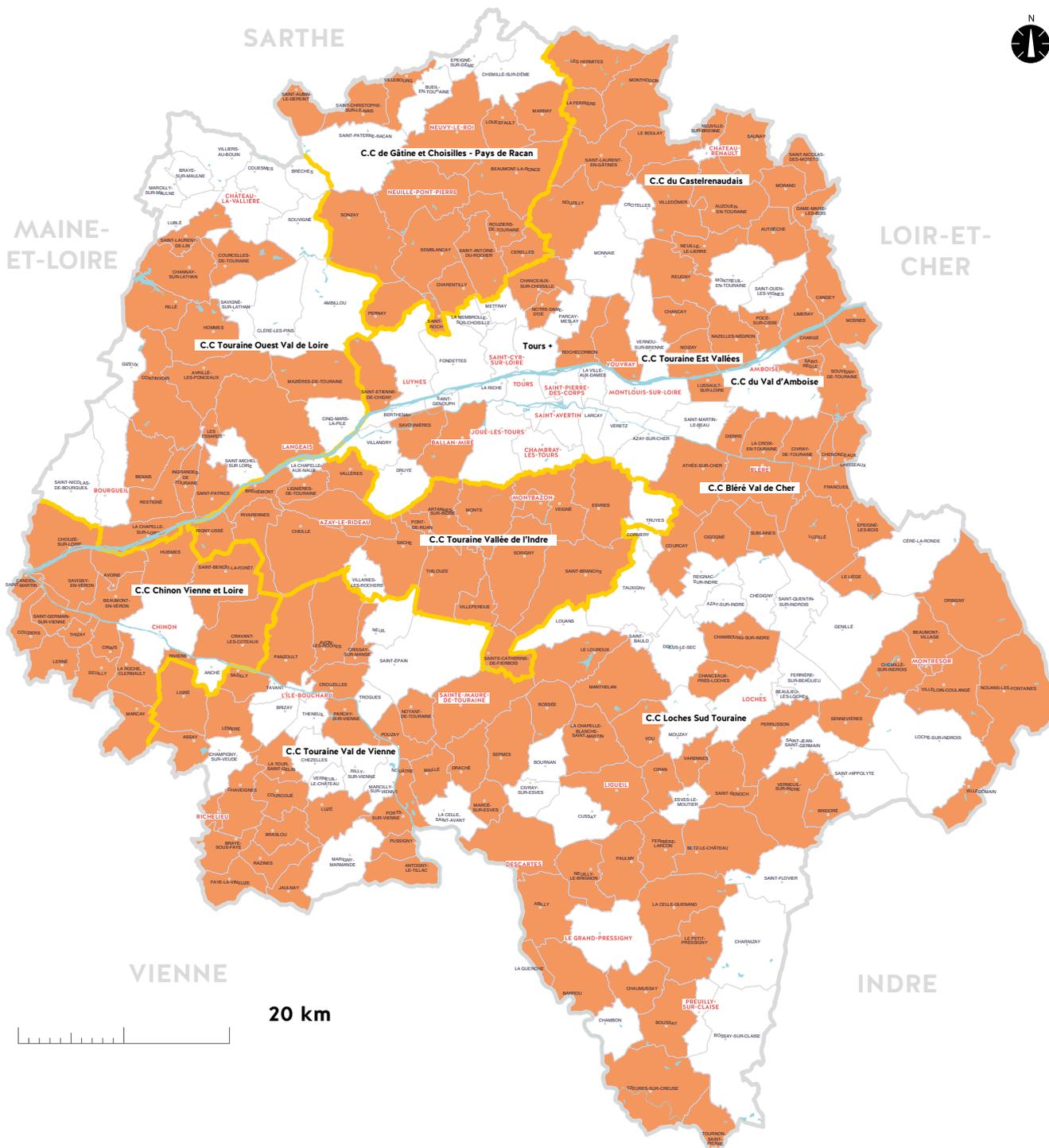
Source : BDCarto IGN, SIEIL Service Cartographie, mai 2019

ÉCLAIRAGE PUBLIC COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC à la date du 1^{er} février 2019



Éclairage public

Collectivités adhérentes au 1^{er} mai 2019



- Communes adhérentes (178)
- Communautés de communes adhérentes (4)

ÉCLAIRAGE PUBLIC PROGRAMMES PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2019

Programmes prévisionnels des dossiers de renouvellement, de dissimulation et d'extension pour l'année 2019

> Programme W Renouvellement :

COMMUNE	N°SIE	Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Recette part communale
AVOINE	1542-2018	PPI 2019	122 493,23 €	48 997,29 €
BALLAN MIRE	1664-2018	Rue J.Verne,Pierre Sourde,Bonnetière,Miré	11 637,00 €	4 654,80 €
BEAUMONT LA RONCE	1512-2017	PPI 2018	13 840,50 €	5 536,20 €
BEAUMONT LA RONCE	1513-2017	PPI 2019	11 994,00 €	4 797,60 €
BLERE	2388-2018	Armoire Le Carroi	3 678,82 €	1 471,53 €
BLERE	2389-2018	Armoire Place Ch. Bideault Eglise	4 149,79 €	1 659,92 €
BLERE	2390-2018	Remplacement Vapeur de Mercure sur poteaux	69 102,19 €	27 640,88 €
BRASLOU	1661-2018	Place de la Liberté Place de la Fontaine	5 156,27 €	2 062,51 €
CHAMBOURG SUR INDRE	1860-2018	PPI Renouvellement 2019	71 209,86 €	28 483,94 €
CHAMBOURG SUR INDRE	1986-2018	PPI Renouvellement 2020	52 936,88 €	21 174,75 €
CHENONCEAUX	1674-2018	Aménagement Parc Municipal	44 000,00 €	17 600,00 €
FRANCUEIL	1369-2018	Rue de l'Ecole, Rue Coulommiers et Garde du Cher	7 094,88 €	2 837,95 €
LIGNIERES DE TOURAINE	1971-2018	Remplacement sources lumineuses et pose un mat route de Villandry	5 510,20 €	2 204,08 €
MONTS	2406-2018	PPI 2019	145 302,14 €	58 120,86 €
NAZELLES NEGRON	2052-2018	ArmoireTerritoire commune	45 769,32 €	18 307,73 €
NAZELLES NEGRON	309-2016	Chemin piéton - Ecole	14 386,00 €	5 754,40 €
NAZELLES NEGRON	2327-2017	Avenue des Courvoyeurs - Parking centre social culturel	40 874,80 €	16 349,92 €
NEUILLE PONT PIERRE	438-2018	Giratoire RD 938 - Avenue du Général de Gaulle	16 876,13 €	6 750,45 €
NEUVY LE ROI	1016-2016	Remise en conformité suivant l'audit (2019)	14 800,00 €	5 920,00 €
NOUATRE	2551-2018	Espace Coluche Cheminement piéton	15 995,78 €	6 398,31 €
RESTIGNE	2247-2018	Grande Rue Place des Tilleuls	24 955,50 €	9 982,20 €
SAINT BRANCHS	1995-2018	Rue des Aubuis et rue du Cèdre	25 091,37 €	10 036,55 €
SAINTE MAURE de TOURAINE	809-2018	Rond-Point Autoroute RD 760	44 730,69 €	26 838,41 €
SAINT MICHEL SUR LOIRE	2365-2018	Aménagement Centre Bourg	21 741,80 €	8 696,72 €
SAINT ROCH	662-2018	PPI 2019	30 350,00 €	12 140,00 €
VEIGNE	2224-2018	Remise en conformité centre-bourg suite aux pannes	4 500,00 €	1 800,00 €
VEIGNE	704-2018	Rue principale du rond-point à la sortie du pont	26 611,91 €	10 644,76 €
Montant total HT			894 789,06 €	366 861,76 €
Montant total TTC			1 073 746,87 €	

Annexe 11

> Programme Y Dissimulation :

COMMUNE	N°SIE	Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Recette part communale
ANTOGNY LE TILLAC	2188-2017	Bourdigal	31 336,76	12 534,70
BEAUMONT EN VERON	2033-2016	Rue du Gros Four	24 954,00	9 981,60
BETZ LE CHATEAU	1674-2017	Rue de La Poste du n°10 au n°18	15 176,08	6 070,43
BOSSAY SUR CLAISE	1803-2016	Les Chauvaux	22 302,52	8 921,01
BRASLOU	2100-2016	Rue principale - Rue de la Source	35 448,31	14 179,32
BRAYE SOUS FAYE	1527-2016	Rue du Bourg	38 844,00	15 537,60
BRAYE SOUS FAYE	1368-2016	Rue de l'église et rue du parc	14 395,00	5 758,00
CHARENTILLY	2192-2017	Rue des Ouches	33 816,00	13 526,40
CONTINVOIR	2214-2016	Bourg - Rue du Manoir - Rue du Lavoir Tranche 1	Dossier en chiffrage	
COURCELLES DE TOURAINÉ	821-2017	Aménagement centre bourg Tranche 1 Partie Sud - Rue du Stade - Rue Petrieux - Place Julien Audebert	69 098,00	27 639,20
CROUZILLES	541-2017	Rue Pelletier et Balzac	8 727,50	3 491,00
ESVRES SUR INDRE	1905-2018	Rue du 11 Novembre	Dossier en chiffrage	
LA CELLE GUENAND	806-2015	Grande Rue - Route de Preuilley Tranche Sud	19 507,90	7 803,16
LA CELLE GUENAND	445-2018	Grande Rue Route de Preuilley Tranche Nord	9 467,10	3 786,84
LA CROIX EN TOURAINÉ	1087-2017	Rue Grange Baudet	27 057,58	10 823,03
LA ROCHE CLERMAULT	454-2017	Rue du Coteau	25 256,21	10 102,48
LA TOUR SAINT GELIN	1016-2018	Bourg rue de l'Eglise	21 068,75	8 427,50
MONTHODON	617-2017	Rue St Michel	12 699,12	5 079,65
MONTRESOR	2126-2016	Rue de Chemillé-sur- Indrois - RD 10	45 631,67	18 252,67
MORAND	946-2017	Rue du Prieuré	13 737,89	5 495,16
NEUILLE PONT PIERRE	1267-2017	Avenue du Général de Gaulle	27 190,00	10 876,00
NEUVY LE ROI	483-2017	Rue du papillon et place du mail	38 100,00	15 240,00
NOUATRE	1689-2016	Rue de la Richardière	7 756,00	3 102,40
NOYANT DE TOURAINÉ	643-2016	Rue des loges du N°16 au 22	Dossier en chiffrage	
POCE SUR CISSE	1017-2017	Route de la Gare	67 743,70	27 097,48
RAZINES	471-2017	Rue des Ecoles	16 950,00	6 780,00
SAVIGNY EN VERON	1694-2017	Rue du stade	40 591,42	16 236,57
SONZAY	1145-2015	Rue du 8 mai 1945 du n°2 au n°34 lié à l'ER	37 266,00	14 906,40
SORIGNY	531-2018	Pièces des Viviers	11 701,00	4 680,40
THILOUZE	1537-2015	Rue de la Baronne	29 755,00	11 902,00
THILOUZE	1538-2015	Rue de la Vallée du Lys	16 218,00	6 487,20
THILOUZE	433-2019	Rue de la Vallée du Lys Tronçon avec Sorégies	20 935,63	8 374,25
VEIGNE	793-2017	Aménagement rue de la Fosse Sèche	24 078,00	9 631,20
VEIGNE	2114-2017	Rue de Sardelle (lié renfo elec)	19 004,06	7 601,62
VILLEBOURG	616-2016	Place Saint Martin	5 207,40	2 082,96
VILLELOIN COULANGE	1311-2018	Rue de Nouans (tranche 2)	40 338,00	16 135,20
VOUVRAY	1184-2016	Rue Victor Hugo	26 661,54	10 664,62
VOUVRAY	1185-2016	Avenue Maginot	57 322,34	22 928,94
VOUVRAY	1440-2016	Rue de la Bonne Dame - Rue Victor Hugo	26 661,54	10 664,62
VOUVRAY	970-2016	Rue Gambetta	51 232,40	20 492,96
		Montant total HT	1 033 236,42 €	413 294,57 €
		Montant total TTC	1 239 883,70 €	

> Programme Z Extension :

COMMUNE	N°SIE	Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Recette part communale
AZAY LE RIDEAU	1043-2018	Les Granges	6 364,60	3 818,76
BALLAN MIRE	1668-2018	Rue du Chemin Vert	9 134,60	5 480,76
BEAUMONT-VILLAGE	755-2017	Rue de la Mairie	17 701,12	10 620,67
BEAUMONT-LOUESTAULT	1154-2018	Rue de la Paillasse Beaumont la Ronce	4 571,23	2 742,74
ESVRES SUR INDRE	611-2019	La Coulée Verte	34 028,23	20 416,94
INGRANDES DE TOURAINE	1507-2018	Rue de la Galotière	10 732,46	6 439,48
MANTHELAN	723-2017	D760 La croix Route de ST Maure de Touraine	17 000,00	10 200,00
NAZELLES NEGRON	1696-2017	Coteau de la Guépière Départementale D1	3 810,90	2 286,54
NAZELLES NEGRON	1695-2017	Vallée de Vaubrault Départementale 1	3 767,09	2 260,25
NEUILLE PONT PIERRE	555-2019	Espace acces tennis lié au 1267-2017 et 556-2019	11 643,00	6 985,80
NEUILLE PONT PIERRE	1766-2018	Gymnase route de Rouziers	65 178,15	39 106,89
NOTRE DAME D'OE	1344-2014	Rue de Fizes (Abri-bus oézia)	4 702,65	2 821,59
NOTRE DAME D'OE	2123-2015	Rue Paul Emile Victor	33 052,00	19 831,20
NOUZILLY	1707-2018	Aménagement Place du Marché	21 036,83	12 622,10
NOYANT DE TOURAINE	1472-2018	Rue des Loges (16 au 22)	29 274,94	17 564,96
RICHELIEU	1875-2018	Rond-Point RD 749 et RD 58 Rénovation	27 643,25	11 057,30
SAINT BRANCHS	1996-2018	Rue du Cédre	15 512,18	9 307,31
SAINT BRANCHS	1997-2018	Place de la Liberté	15 238,37	9 143,02
SAINT MICHEL SUR LOIRE	361-2019	Aménagement Centre Bourg	29 527,20	22 800,00
SAINTE MAURE de TOURAINE	2091-2018	Parking route du Louroux	34 215,19	20 529,11
SAVIGNY EN VERON	1061-2018	Pole Associatif 15 rue du Bourg	35 617,00	21 370,20
SAVONNIERES	603-2018	Impasse des Chesnaies	17 509,39	10 505,63
THIZAY	1093-2018	Vallée de Verrière Les Granges	5 230,54	3 138,32
TOURNON SAINT PIERRE	630-2018	Rue des AFN	26 206,33	15 723,80
VERNEUIL SUR INDRE	2339-2017	Place de la mairie, Armoire de la mairie	4 069,56	2 441,74
Montant total HT			482 766,81 €	289 215,11 €
Montant total TTC			579 320,17 €	

> Programme ML Mise en Lumière :

COMMUNE	N°SIE	Lieu-dit	Montant de l'opération HT	Recette part communale
BOSSEE	2409-2018	Eglise	2 545,80	1 782,06
ESVRES SUR INDRE	2228-2018	Eglise	33 767,89	28 767,89
NEUILLE PONT PIERRE	556-2019	Mise en lumière Tour lié au 1267-2017 et 555-2019	6 452,00	4 546,34
SAINT MICHEL SUR LOIRE	2364-2018	M.E.L Eglise	23 882,48	18 882,00
Montant total HT			66 648,17 €	53 978,29 €
Montant total TTC			79 977,80 €	

ÉCLAIRAGE PUBLIC CONVENTION RELATIVE À L'USAGE DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ENTRE

Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) dont le siège est 12-14 rue Blaise Pascal - BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1, propriétaire des Réseaux d'Éclairage Public (REP) et représenté par son Président Monsieur Jean-Luc DUPONT,

Ci-après dénommé « SIEIL » ;

ET

« Nom de la société », adresse, numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, représentée par « Prénom, Nom, titre »,

Ci-après dénommé « L'opérateur » ;

Les entités visées ci-dessus étant, au sein des présentes, collectivement désignées par « les Parties ».

PREAMBULE

« Détail des opérations confiées à l'opérateur, des délais de déploiement éventuels, de l'activité de l'opérateur »

L'opérateur souhaite poser ses équipements sur le territoire des communes figurant sur l'annexe 1.

Les projets de déploiement d'un réseau de « objet de la convention », ci-après dénommés « les équipements », objet de la présente convention, requièrent l'usage du réseau d'éclairage public (REP).

La présente convention porte sur l'installation d'équipements sur le REP (uniquement les mâts dédiés à l'éclairage ne supportant aucune ligne électrique ou téléphonique).

L'utilisation du REP pour l'installation et l'exploitation des équipements ne doit pas avoir d'impact négatif sur la qualité des prestations assurées aux utilisateurs du REP.

Afin d'établir les droits et obligations de l'opérateur en ce qui concerne l'installation de ses équipements sur le REP, les Parties ont convenu de ce qui suit.

Sommaire Annexe 12

Comité syndical / Jeudi 13 juin 2019
9h30 / Espace Malraux à Joué-lès-Tours

1. SOMMAIRE	3
2. OBJET DE LA CONVENTION	5
3. PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES DU REP ET DES ÉQUIPEMENTS	5
4. MODALITÉS TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS	5
4.1. Généralités	5
4.2. Phase d'étude	5
4.2.1. Agrément des matériels et des méthodes de mise en œuvre	5
4.2.2. Demande d'utilisation du REP par l'opérateur	5
4.2.3. Accord technique d'implantation sur un ouvrage et délai d'approbation.....	6
4.3. Phase d'exécution des travaux d'installation des équipements	6
4.3.1. Conditions d'accès et habilitation du personnel de l'opérateur et des entreprises travaillant pour son compte	6
4.3.2. Arrêtés et information de la commune.....	6
4.3.3. Réalisation des travaux.....	6
4.3.4. Données cartographiques.....	6
4.3.5. Contrôle de la conformité des travaux	6
4.4. Maintenance préventive et curative des répéteurs par l'opérateur	6
4.5. Prévention sécurité.....	7
4.6. Évolution des équipements et dépose en fin d'utilisation	7
5. MODIFICATION DES OUVRAGES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC	7
5.1. Modification du fait du SIEIL	7
5.2. Modification du fait d'un tiers.....	7
6. MODALITÉS FINANCIÈRES	7
6.1. Redevance d'occupation du REP versée au SIEIL.....	8
6.2. Formule d'actualisation de la redevance d'occupation.....	8
6.3. Modalités de calcul et de versement de la redevance d'utilisation	8
7. RÉSILIATION DE LA CONVENTION PAR LE SIEIL	8
7.1. Modalités de mise en œuvre	8
7.2. Défaillance de l'opérateur.....	9

8. RESPONSABILITÉS	9
8.1. Principes	9
8.2. Responsabilités propres à l'opérateur	9
8.3. Responsabilités propres au SIEIL.....	9
8.4. Force majeure	9
8.5. Dommages causés par des tiers.....	10
8.6. Dommages causés à des tiers	10
9. ASSURANCES ET GARANTIES	10
10. CONFIDENTIALITÉ	10
10.1. Confidentialité.....	10
10.2. Utilisation des informations échangées	10
11. DURÉE DE LA CONVENTION	11
12. ACTUALISATION DE LA CONVENTION	11
13. CESSION DES ÉQUIPEMENTS DE L'OPÉRATEUR.....	11
14. RÈGLEMENT DES LITIGES.....	11
15. SIGNATURES	11
16. ANNEXE 1- ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE.....	12
17. ANNEXE 2- DÉFINITION DES TERMES.....	12
18. ANNEXE 3 - DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS	12
19. ANNEXE 4 - ZONE D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS	12

Annexe 12

2. OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre des projets de « objet de la convention », la société « Nom de la société » souhaite installer des équipements sur le réseau d'éclairage public (REP) desservant des communes ayant transférées leur compétence au SIEIL.

La présente convention définit les conditions techniques et financières d'installation de ces équipements sur le réseau d'éclairage public (REP).

3. PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES DU REP ET DES ÉQUIPEMENTS

Le SIEIL est propriétaire du réseau d'éclairage public (REP) par transfert des collectivités (Communes et communautés de communes).

Le SIEIL gère l'utilisation du REP et assure notamment sa mise à disposition à tous les opérateurs dans des conditions transparentes et non discriminatoires.

L'opérateur conserve la pleine propriété de ses équipements.

L'installation des infrastructures et des équipements doit être réalisée dans le respect de l'environnement et de la qualité esthétique des lieux, et dans les conditions les moins dommageables pour les propriétés privées et le domaine public. Pour des raisons d'esthétique, l'opérateur fera ses meilleurs efforts pour intégrer ses ouvrages.

En raison des contraintes de place limitée sur les mâts, l'opérateur doit permettre autant que faire se peut l'installation ultérieure de matériel par un nouvel opérateur.

4. MODALITÉS TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

4.1. Généralités

La présente convention doit être signée par toutes les Parties préalablement à l'instruction par le SIEIL du dossier de réalisation.

En aucun cas, la présente convention ne saurait être constitutive de droits réels sur les ouvrages du REP au profit de l'opérateur ou de ses prestataires. L'occupation du REP par l'opérateur est précaire et révocable.

L'éclairage public est prioritaire sur l'établissement et l'exploitation des équipements de l'opérateur. Par voie de conséquence, l'opérateur ne peut s'opposer aux interventions effectuées sur les ouvrages du REP par le SIEIL dans le cadre de ses compétences (Exploitation, réparation, renouvellement de matériel, dissimulation).

L'opérateur s'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du REP. Il s'engage à faire respecter la présente convention par ses préposés et par les entreprises travaillant pour son compte.

La Convention ne garantit pas à l'opérateur ou au maître d'ouvrage la mise à disposition d'un support. Par ailleurs, une convention peut être signée sur une même zone avec plusieurs opérateurs. En raison des contraintes de place limitée et d'esthétique, les opérateurs se concertent pour partager les équipements d'accueil. Seul l'accord technique, dont les modalités sont décrites dans l'Article 4, et donné par le SIEIL, engage les cosignataires de la Convention pour l'utilisation d'un ou plusieurs supports. Aucun accord technique ne peut être délivré si une convention n'a pas été préalablement signée avec l'opérateur ou le maître d'ouvrage le demandant.

Par ailleurs, d'une façon générale, le SIEIL et l'opérateur s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs prestataires et les éventuels utilisateurs des équipements dont ils sont les gestionnaires, l'ensemble des modalités de mise en œuvre et d'exploitation. Cela vise notamment les obligations relatives à la sécurité des personnes et des biens, au respect de l'environnement, aux modalités techniques et de confidentialité.

4.2. Phase d'étude

4.2.1 Agrément des matériels et des méthodes de mise en œuvre

Préalablement à toute mise en place de ses équipements, l'opérateur présente au SIEIL les caractéristiques des matériels et les principes de mise en œuvre (cf. annexe 3).

Le SIEIL n'autorise la mise en place des équipements sur le REP qu'après avoir analysé les éléments ci-dessus et après avoir vérifié la bonne adaptation des équipements aux exigences et contraintes de l'environnement d'exploitation.

Le SIEIL n'autorise la pose de réseau de communications électroniques que sur les supports bétons et bois.

4.2.2 Demande d'utilisation du REP par l'opérateur

L'opérateur fournit au SIEIL un dossier de réalisation comportant :

- les caractéristiques détaillées des matériels et le photomontage des équipements à installer ;
- le nombre d'équipements à poser par commune ;
- leurs modes de fixation, étant entendu que les équipements sont installés directement sur une face du support, sans perçage (quel que soit le type de support). Ils peuvent être installés sur un accessoire (potence) supporté par le support ;
- le calendrier prévisionnel de déploiement. Ce calendrier sera actualisé au besoin par l'opérateur.

La zone d'installation retenue pour la mise en place des équipements est définie par un schéma figurant en annexe 4.

Annexe 12

Au stade de l'étude, l'opérateur ne peut pas connaître toutes les contraintes d'installation de ses équipements. Aussi, la demande porte-t-elle sur tout ou partie des supports situés dans la zone mentionnée sur le dossier. La liste définitive des supports utilisés est établie et adressée au SIEIL à la fin des travaux.

4.2.3 Accord technique d'implantation sur un ouvrage et délai d'approbation

Le SIEIL donne son accord technique sur le dossier de réalisation présenté, dans un délai maximum de quatre (4) semaines à compter de la réception du dossier.

Le délai peut être prolongé lorsque le SIEIL demande à l'opérateur des informations complémentaires.

Le SIEIL indique à l'opérateur les projets dont il a la connaissance au moment de la demande et qui auraient une incidence sur le déploiement des équipements concernés par la demande.

Le SIEIL se réserve le droit de refuser ou de restreindre l'utilisation d'un ou plusieurs supports du REP pour des raisons techniques.

En cas de désaccord, la demande est retournée à l'opérateur avec les motifs de refus.

4.3. Phase d'exécution des travaux d'installation des équipements

4.3.1 Conditions d'accès et habilitation du personnel de l'opérateur et des entreprises travaillant pour son compte

Toutes les personnes devant accéder ou intervenir sur ou dans les ouvrages et installations électriques doivent être habilitées conformément au recueil UTE C18-510-1 et NFC 18-510 et avoir reçu une formation adaptée aux activités qui leur sont demandées.

Elles doivent appliquer les règles d'intervention prévues par ces documents.

Préalablement à toute intervention et sauf en cas d'urgence avérée, l'opérateur ou ses prestataires doivent obtenir l'autorisation d'accès au réseau d'éclairage public auprès de l'exploitant de ce réseau.

4.3.2 Arrêtés et information de la commune

L'opérateur ou ses prestataires doivent établir leurs demandes d'arrêtés pour les travaux auprès des gestionnaires de voirie et mettre en œuvre la signalisation adaptée.

Ils informent la commune par courrier ou courrier électronique de leurs dates d'intervention au moins cinq (5) jours avant la date de démarrage des travaux.

4.3.3 Réalisation des travaux

Les travaux d'installation des équipements sont réalisés conformément au dossier de réalisation validé par le SIEIL.

4.3.4 Données cartographiques

A l'issue des travaux d'installation, l'opérateur communique au SIEIL, les informations permettant de gérer, localiser et assurer la maintenance des supports du REP qui sont utilisés pour le déploiement des équipements. Ces informations, en plus des adresses et numéro de luminaire si existant, sont fournies sous forme d'un plan PDF et de données géolocalisées en X et Y pouvant être reprises dans les Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) du SIEIL. L'opérateur se rapprochera du service SIG du SIEIL pour les modalités pratiques en particulier la définition du fichier SHAPE.

De même, lorsque l'opérateur dépose des équipements sans les reposer, il en informe le SIEIL dans les mêmes conditions pour la mise à jour de la base SIG.

Cette liste est actualisée au 31 décembre de chaque année.

4.3.5 Contrôle de la conformité des travaux

A l'issue des travaux de mise en place de ses équipements sur un site signalé par l'opérateur, le SIEIL a la possibilité de vérifier ou faire vérifier la conformité des travaux au dossier de réalisation validé par ses soins.

Le SIEIL notifie toute non-conformité à l'opérateur qui dispose d'un délai d'un (1) mois pour mettre ses installations en conformité.

En cas de non-conformité mettant en cause la sécurité des matériels ou des personnes, le SIEIL peut réaliser immédiatement la mise en conformité aux frais de l'opérateur.

4.4. Maintenance préventive et curative des répéteurs par l'opérateur

L'opérateur fait son affaire de la maintenance préventive et curative de ses installations.

Annexe 12

4.5. Prévention sécurité

Pour toute intervention sur les ouvrages du REP, l'opérateur doit respecter les règles d'accès aux ouvrages prévues par le décret 82-167 du 16 février 1982 et l'arrêté du 17 janvier 1989.

Préalablement à toute intervention programmée, l'opérateur ou ses prestataires doivent obtenir l'autorisation d'accès au réseau d'éclairage public auprès l'exploitant de ce réseau.

Dans le respect des dispositions précitées, l'opérateur peut accéder à tout moment à ses équipements installés sur les ouvrages du REP. Cet accès permanent est valable pendant toute la durée de la convention mais le SIEIL peut mettre fin à cet accès permanent, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas de manquement aux dispositions mentionnées au premier alinéa. Dans ce cas, l'opérateur ou les entreprises travaillant pour son compte peuvent demander au SIEIL par écrit une autorisation préalablement à chaque intervention.

L'opérateur bénéficie de la dispense de Déclaration de projet de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) en application des articles R 554-21-I-3 et R 554-25-I du Code de l'Environnement.

Il lui appartient de mentionner dans son plan de prévention les consignes qui découlent directement de la présente convention.

4.6. Évolution des équipements et dépose en fin d'utilisation

L'opérateur notifie au SIEIL toute modification de ses équipements.

L'opérateur procède à la dépose de tout équipement qui n'est plus utilisé dans un délai de trois (3) mois à compter de la fin de son utilisation. Il prend en charge les frais de remise en état du REP consécutifs à la pose et dépose des répéteurs.

5. MODIFICATION DES OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC

5.1. Modification du fait du SIEIL

L'opérateur ne peut faire obstacle à la modification d'un ouvrage du REP.

En dehors d'évènements nécessitant une intervention urgente sur le REP, le SIEIL informe l'opérateur :

- au travers des DT émise en phase étude de projet ;
- au travers des DICT émises en phase travaux.

Dans ses réponses aux DT, l'opérateur indique si des équipements sont concernés par la zone de travaux. De même dans ses réponses aux DICT, l'opérateur précise les équipements impactés et son délai d'intervention pour les déposer.

En plus de ces deux canaux d'information, le SIEIL informe l'opérateur de son intention de réaliser des travaux ayant une incidence sur ses équipements. Le SIEIL indique à l'opérateur le délai prévisionnel de ses travaux et le délai dans lequel les équipements doivent être déposés.

Si ces travaux entraînent la dépose définitive de l'ouvrage du REP, ils ouvrent droit à une indemnité au profit de l'opérateur dans les conditions suivantes :

- pendant les deux (2) premières années, la redevance d'utilisation visée à l'article 6.1 est remboursée à l'opérateur ;
- au-delà des deux (2) premières années, aucune indemnisation n'est due à l'opérateur.

On entend par « deux (2) premières années » le délai courant entre la date de l'accord technique visé au 4.2.3 et la date d'exécution de démarrage des travaux de modification du REP indiquée par le SIEIL.

En tout état de cause, l'opérateur fait son affaire techniquement et financièrement de la dépose et réinstallation des équipements concernés.

L'opérateur s'engage à déposer ses équipements au plus tôt pour ne pas pénaliser la réalisation des travaux du SIEIL. A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, le SIEIL peut faire déposer les équipements de l'opérateur à ses frais, risques et périls. Dans ce cas, à l'issue des travaux, le SIEIL adresse un mémoire de travaux et un titre de recettes à l'opérateur.

5.2. Modification du fait d'un tiers

Dans le cas d'une demande de modification d'un ouvrage du REP émanant d'un tiers, susceptible d'affecter le fonctionnement des équipements, le SIEIL en informe l'opérateur dans les mêmes conditions décrites à l'article 5.1.

Le SIEIL et l'opérateur font chacun leur affaire de la perception auprès du demandeur de sa participation financière éventuelle aux frais de modification des ouvrages dont ils ont respectivement la charge.

L'opérateur ne peut pas se prévaloir d'une demande de participation financière ni indemnité lorsque la modification du REP a pour origine une demande d'une commune et / ou d'une communauté de communes.

L'opérateur ne peut prétendre à aucun dédommagement de la part du SIEIL.

6. MODALITES FINANCIERES

La mise en place sur le REP des équipements de l'opérateur ne doit introduire aucune charge économique supplémentaire pour le SIEIL.

En conséquence, toutes les interventions et prestations réalisées par le SIEIL au profit de l'opérateur lui sont facturées.

6.1. Redevance d'occupation du REP versée au SIEIL

L'opérateur paye une redevance d'occupation du REP au SIEIL. Cette redevance d'occupation du REP est indépendante de la redevance d'occupation du domaine public perçue par le gestionnaire de ce domaine et tient compte des avantages tirés par l'opérateur de cette occupation.

Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour la durée estimée d'occupation du REP.

Pour l'année 2019, il est fixé à vingt-sept euros hors taxe net (27,00€ HT).

Le montant de cette redevance est actualisé annuellement.

La redevance d'occupation du REP versée au SIEIL n'est pas soumise à la TVA, conformément aux articles 256B et 260A du Code Général des Impôts.

6.2. Formule d'actualisation de la redevance d'occupation

La redevance d'occupation du REP versée au SIEIL est actualisée annuellement en application d'un coefficient d'actualisation K défini comme suit :

$$K = 0,15 + 0,85 (TP12cn / TP12c0)$$

- « n » correspond à l'année d'actualisation. L'index à prendre en compte est celui du mois de septembre de l'année « n-1 »

- « 0 » indique l'année d'établissement des prix, soit 2019.

L'index TP12c0 est celui de septembre 2018 soit 112,2.

Index	Définition	Source	Référence
TP 12c	Index travaux publics - Eclairage public - Travaux de maintenance - base 2010	INSEE	001711004

6.3. Modalités de calcul et de versement de la redevance d'utilisation

Le SIEIL calcule annuellement les coefficients d'actualisation à l'aide des valeurs finales des index connues entre le 25 et le dernier jour du mois de décembre précédant leur année d'application.

La valeur finale de l'index, avec antériorité de trois mois, est mise en œuvre pour permettre une facturation avec un index définitif.

Si l'index définitif n'est pas connu, le coefficient est établi avec l'index provisoire.

En cas d'indisponibilité d'index, la dernière valeur connue de cet index est prise en compte pour le calcul du coefficient.

Le coefficient calculé avec ces valeurs provisoire ou antérieure s'applique pour permettre la facturation. Les coefficients et les décomptes ne font pas l'objet de réajustement lors de la parution des index définitifs.

Ce coefficient est transmis à l'opérateur par le SIEIL.

Dans le calcul du coefficient d'actualisation, les résultats sont arrondis à la quatrième décimale inférieure si la cinquième décimale est inférieure à 5 et à la quatrième décimale supérieure si la cinquième décimale est égale ou supérieure à 5.

Les calculs du montant annuel de la redevance hors taxe net actualisé, de la TVA est arrondi à la deuxième décimale inférieure si la troisième décimale est inférieure à 5 et à la deuxième décimale supérieure si la troisième décimale est égale ou supérieure à 5.

En cas de désaccord entre les Parties, une concertation est établie. Pendant cette négociation, les derniers coefficients calculés par le SIEIL s'appliquent pour permettre la facturation. Dans ce cas les mémoires et titres de recettes émis ne font pas l'objet de réajustement.

En cas de modification affectant les modalités de publication ou l'organisme publiant l'index, l'index issus de ces modifications s'applique de plein droit.

Si l'index vient à disparaître, soit il est substitué par le nouvel index qui le remplace, soit les Parties conviennent d'un autre index.

Le coefficient d'actualisation appliqué à chaque opération est celui de l'année de la pose effective des équipements par l'opérateur.

Le montant de la redevance est payé en une seule fois par l'opérateur après les travaux et dans un délai de trente (30) jours à compter de l'émission de la facture correspondante par le SIEIL.

En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires sont appliqués selon la réglementation en vigueur.

7. RESILIATION DE LA CONVENTION PAR LE SIEIL

7.1. Modalités de mise en œuvre

Le SIEIL peut résilier la présente convention en cas de manquement grave et répété de l'opérateur à ses obligations contractuelles essentielles, et ce, dans des conditions mettant en danger ou perturbant la sécurité et la continuité du REP, notamment en cas de perturbation de la qualité de l'onde électrique.

À cet effet, le SIEIL met en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception l'opérateur de remédier à ses manquements.

Le SIEIL peut prendre, aux frais, risques et périls de l'opérateur, des mesures conservatoires pour assurer la sécurité et la continuité du service public dont il a la charge.

Annexe 12

Sous un délai de quinze (15) jours après sa notification, l'opérateur doit proposer des solutions permettant de remédier à la situation et, le cas échéant, fixer en accord avec le SIEIL un calendrier de mise en œuvre de la solution retenue.

En cas de désaccord persistant et en l'absence d'une solution dégagee trois (3) mois après la première lettre recommandée, le SIEIL peut résilier la convention par décision dûment motivée, notifiée à l'opérateur par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation, l'opérateur dépose ses équipements sans délai.

À défaut, le SIEIL se réserve le droit de déposer lesdits répéteurs aux frais, risques et périls de l'opérateur.

La résiliation de la Convention ne produit pas d'effet sur l'existence et la validité des droits et obligations des Parties prévus pour demeurer en vigueur au-delà de la résiliation de la Convention, telles que les obligations des Parties relatives à la confidentialité.

7.2. Défaillance de l'opérateur

En cas de défaillance de l'opérateur, quelle qu'en soit la cause, dont le résultat serait la non-exécution des obligations contractuelles relatives à la dépose des équipements susceptible de lui incomber, le SIEIL peut, afin de recouvrer les frais afférents à la dépose desdits équipements qu'il aura exposés, demander au maître d'ouvrage la prise en charge desdits frais, sous réserve d'avoir préalablement sollicité l'opérateur.

8. RESPONSABILITÉS

8.1. Principes

Chacune des Parties est responsable vis-à-vis de l'autre des seuls dommages matériels ou d'accident corporel qui seraient causés de son fait, ou du fait de ses préposés, entrepreneurs ou sous-traitants travaillant pour son compte, à des tiers (personnes physiques ou morales ou l'opérateur ou le maître d'ouvrage ou leurs préposés respectifs) et résultant de l'exécution de la Convention. Elle s'engage à répondre dans cette limite de l'ensemble des préjudices qu'elle pourrait causer à l'autre Partie sous réserve de la preuve d'un manquement qui lui est imputable.

Les Parties entendent exclure entre elles tout recours s'agissant des dommages indirects et/ou immatériels tels que, et sans que cette liste soit limitative, les conséquences des perturbations causées aux équipements de l'opérateurs, les pertes de profits, de bénéfices, d'exploitation, de chiffre d'affaire, de chances, de contrats, l'atteinte à l'image de marque, le préjudice moral ou commercial et autres pertes de revenus, les manques à gagner et surcoûts.

Si un ouvrage du REP comportant des équipements installés par l'opérateur subit un quelconque dommage, préalablement à tout recours contentieux et afin d'assurer la continuité des services de l'éclairage public et l'intégrité des équipements de l'opérateur, le SIEIL et/ou l'opérateur effectuent, si nécessaire, une remise en état provisoire et/ou une reconstruction définitive des ouvrages dont ils ont respectivement la charge.

Chaque fois que possible, un constat d'huissier décrivant l'ensemble des dommages est toutefois préalablement établi à l'initiative de la partie la plus diligente.

8.2. Responsabilités propres à l'opérateur

L'opérateur est responsable, au titre des travaux d'installation et de maintenance de ses équipements sur le REP, en cas de dommage causé à ce réseau. Il assume l'entière responsabilité de ses équipements définis à la présente convention, quelle qu'en soit l'utilisation faite.

8.3. Responsabilités propres au SIEIL

Les dommages causés par le SIEIL aux installations de l'opérateur, lors de travaux réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage sont de son entière responsabilité. En tout état de cause, la reconstruction se fait à l'identique de l'installation existante. Cette responsabilité ne fait toutefois pas préjudice à la mise en jeu de la responsabilité de l'entreprise qui a exécuté les travaux et qui serait ainsi susceptible d'exonérer en tout ou partie le SIEIL.

La responsabilité du SIEIL ne peut être recherchée en cas de perturbation affectant les équipements de l'opérateur dans le cadre de l'exploitation du REP, que ce soit lors d'incidents ou lors de travaux d'entretien et de maintenance.

8.4. Force majeure

Les Parties n'encourent pas de responsabilité en cas d'incident sur le REP et sur les équipements de l'opérateur provenant d'un cas de force majeure affectant les conditions d'exploitation de ce réseau.

Dans la mesure du possible, le SIEIL informe l'opérateur des incidents et de leurs natures afin de limiter les conséquences dommageables de l'évènement.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure, lorsque ces évènements présentent les caractéristiques de la force majeure (imprévisibilité, extériorité par rapport aux Parties et irrésistibilité) :

- destructions volontaires dues à des atteintes délictueuses, des actes de guerre, de terrorisme, émeutes, pillages, sabotages, attentats ;
- dommages causés par des faits accidentels et non maîtrisables, imputables à des tiers, tels que les incendies, les explosions ou les chutes d'avion, les accidents de la circulation, vandalisme ;
- catastrophes naturelles au sens de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982, c'est-à-dire les dommages matériels, directs ayant pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ;

Annexe 12

- phénomènes atmosphériques irrésistibles par leur cause et leur ampleur et auxquels le REP est particulièrement vulnérable (crues, tempêtes, canicules ou autres) ;
- mises hors service d'ouvrages imposées par les Pouvoirs Publics pour des motifs de sécurité publique ou de police.

Les Parties conviennent, le cas échéant, d'examiner les dispositions à prendre pour tirer les conséquences de la force majeure sur les conditions d'exécution de la présente convention.

8.5. Dommages causés par des tiers

Lors de dommages causés par des tiers aux installations dont le SIEIL et l'opérateur ont la charge, ces derniers font chacun leur affaire des actions à intenter contre ledit tiers.

8.6. Dommages causés à des tiers

L'opérateur fait son affaire des recours pouvant être exercés par des tiers contre le SIEIL au titre des dommages qui leur seraient causés, sous réserve que soit établie l'existence d'un préjudice causé par ses équipements auxdits tiers.

Les dommages causés par les Parties aux tiers lors de travaux réalisés sous leur maîtrise d'ouvrage, lors de toute intervention sur les ouvrages dont elles ont la charge ou du fait des ouvrages dont elles ont la charge sont de leur entière responsabilité, ainsi que les conséquences qui en résultent, y compris en cas d'accident corporel.

L'opérateur garantit le SIEIL contre tout recours, demande d'indemnisation ou condamnation dirigé contre ce dernier par un tiers ou un usager du REP à raison des travaux et interventions réalisés par l'opérateur ou pour son compte et des équipements et ouvrages dont il a la garde ou dont il répond.

9. ASSURANCES ET GARANTIES

À la signature de la présente convention, l'opérateur doit justifier qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des travaux d'établissement, de maintenance et de dépose de ses équipements sur le REP. Il doit être en mesure de présenter au SIEIL, à sa demande, l'attestation d'assurance correspondante.

10. CONFIDENTIALITE

10.1. Confidentialité

Les informations communiquées entre les Parties, au titre de la présente convention, sont considérées comme confidentielles.

La notion d'information confidentielle n'inclut pas une information pour laquelle la Partie réceptrice peut démontrer que :

- l'information est dans le domaine public au moment de la signature de la présente convention ou est tombée dans le domaine public pendant la durée de la convention, sans que la Partie réceptrice ait violé ses obligations de confidentialité au titre de la convention ;
- elle a été libérée de son obligation de confidentialité au regard de cette information par un accord écrit et préalable de la Partie émettrice ;
- elle a reçu cette information d'un tiers, licitement, autrement que par violation des dispositions du présent article.

Les Parties s'engagent, dans le respect de la loi, à préserver la confidentialité des informations définies précédemment comme telles, dont elles ont connaissance et/ou auxquelles elles ont eu accès dans le cadre de la présente convention.

Si l'une des Parties souhaite transmettre, dans le cadre de la présente convention, une information confidentielle à un tiers, elle s'engage à demander l'accord écrit de l'autre Partie avant toute divulgation de cette information, et à insérer dans les relations contractuelles avec ce tiers, la même obligation de confidentialité que celle prévue à la présente convention.

Les dispositions du présent article s'entendent sans préjudice du respect de la législation en vigueur, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD) UE 2016/679 du 27 avril 2016.

10.2. Utilisation des informations échangées

Toutes les informations communiquées par le SIEIL à l'opérateur relatives au REP le sont aux seules fins d'exécution de la Convention. A cet effet, l'opérateur est autorisé à transmettre ces données à ses prestataires travaillant pour son compte, sous réserve que le droit de propriété du SIEIL sur ces données et leur confidentialité soient préservés. Le prestataire doit alors s'engager à restituer à l'opérateur ou à détruire, à la fin de la prestation, les données du SIEIL mises à sa disposition.

Sauf accord exprès, écrit et préalable du SIEIL, l'opérateur s'engage à ne pas utiliser les données mises à sa disposition à d'autres fins en particulier les communiquer à des tiers, en ce compris à des fins commerciales.

Toutes les informations communiquées par l'opérateur au SIEIL relatives à ses équipements le sont aux seules fins d'exécution de la Convention. A cet effet, le SIEIL est autorisé à transmettre ces données à ses prestataires travaillant pour son compte. Ces derniers se sont engagés à respecter les obligations de confidentialités en acceptant sans réserve les documents particuliers des marchés publics.

Annexe 12

11. DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est de dix (10) ans à compter de sa signature par les Parties.

Elle est tacitement reconductible par périodes successives de deux (2) ans, sauf dénonciation par l'une des parties, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, au moins trois (3) mois avant chaque échéance contractuelle.

A l'expiration de la convention, l'opérateur s'engage à déposer ses équipements dans un délai de six (6) mois à compter de l'expiration de la présente convention. A défaut et après mise en demeure restée sans effet, le SIEIL se réserve le droit de déposer lesdits équipements aux frais, risques et périls de l'opérateur.

Si l'opérateur dépose à son initiative tous ses équipements sans volonté d'en reposer de nouveaux avant l'expiration de la convention, cette dernière devient caduque de fait. Dans ce cas, l'opérateur ne peut pas prétendre à être indemnisé.

12. ACTUALISATION DE LA CONVENTION

La liste des communes concernées par la présente convention, jointe en annexe 1, peut-être modifiée par simple accord écrit entre les parties sans remettre en cause les termes de la Convention.

À la demande de l'une des Parties, les termes de la Convention peuvent être mis à jour afin de prendre en compte :

- une évolution du cadre réglementaire ;
- une évolution significative du contexte technique ou économique concernant le REP ou les équipements de l'opérateur.

Par consensus entre les Parties et selon la nature des modifications apportées, l'actualisation de la Convention peut se faire par avenant, sous forme écrite, entre les Parties ou par signature d'une nouvelle convention. Dans ce second cas, la Convention devient caduque dès l'entrée en vigueur de la nouvelle convention.

Dans les deux cas, l'actualisation des termes de la Convention ne peut donner lieu à la perception de nouveaux droits d'occupation auprès de l'opérateur, sauf disposition réglementaire en ce sens. Sauf accord différent entre les Parties, la date d'échéance de la convention actualisée est la date d'échéance de la Convention.

13. CESSIION DES ÉQUIPEMENTS DE L'OPÉRATEUR

En cas de cession de tout ou partie de ses équipements, l'opérateur s'engage à informer le repreneur de l'existence de la Convention.

Il s'oblige à aviser le SIEIL, par lettre recommandée, de la cession, dans le mois suivant celle-ci. L'opérateur doit fournir une copie de l'autorisation de cession délivrée par l'autorité compétente.

Les droits et obligations de la Convention sont transférés au nouvel opérateur par voie d'avenant, sans modification de la date d'échéance de la Convention.

La cession de tout ou partie des équipements n'ouvre droit à aucun remboursement des frais engagés par l'opérateur cédant, ni à aucune autre indemnisation et ce, indépendamment de la date de prise d'effet de la Convention et des investissements réalisés par ce dernier.

14. RÈGLEMENT DES LITIGES

Sans préjudice de dispositions particulières prévues à l'article 8 de la présente convention, en cas de litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation de la présente convention, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable. Cette tentative de conciliation suspend la recevabilité d'un recours devant le Tribunal Administratif (TA) compétent.

La procédure de conciliation doit être entreprise à l'initiative de la Partie la plus diligente dans le mois qui suit la connaissance de l'objet du litige ou du différend, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

À défaut d'accord dans le délai d'un (1) mois à compter de la lettre recommandée avec accusé de réception prévue à l'alinéa précédent, la partie la plus diligente saisit le Tribunal Administratif (TA) compétent.

Les frais de conciliation sont répartis également entre chacune des Parties.

15. SIGNATURES

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Fait en deux exemplaires originaux

Nota : Les parties paraphent chaque page dont les annexes en apposant leurs initiales et signe dans le bloc signature.

À Le Pour la société «Nom de la Société», ou son représentant dûment mandaté (2), «Prénom, Nom du représentant»,	À Tours, Le Pour le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, Le Président, Jean-Luc DUPONT
--	--

16. ANNEXE 1 - ZONE GÉOGRAPHIQUE CONCERNÉE

Liste des communes concernées par la mise en place d'équipements pour assurer «objet de la convention»

La présente convention porte sur le REP des communes et de la communauté de communes ayant transféré leur compétence éclairage public au SIEIL.

Les communes concernées sont les suivantes :

«Liste des communes»

17. ANNEXE 2- DÉFINITION DES TERMES

Réseau de communications électroniques : il désigne, le réseau de communications électroniques qui sera installé par le maître d'ouvrage ou l'opérateur. Il se définit comme étant un réseau constitué de câbles (cuivre, coaxiaux ou fibres optiques) permettant la transmission des informations à haut et très haut débit. Les équipements de réseaux autres que filaires (radiodiffusion, gestion de l'eau ou de l'énergie) sont exclus.

Équipement d'accueil : on entend par équipement d'accueil tout élément constitutif du réseau de communications électroniques dont la fonction est le support ou la protection des câbles, éléments de connectique et éventuellement éléments actifs. Exemples : traverses mises en place sur les supports, gaines de protection verticales.

Points de Concentration (PC) : boîtier de raccordement cuivre abritant un point de concentration du réseau avec arrivée d'un câble multi paires cuivre et duquel le départ d'au moins un câble cuivre de branchement individuel permet de desservir le Client Final de l'opérateur.

Boîtiers de Raccordement et Protection (Boîte RP) : boîtier de raccordement cuivre abritant un ou plusieurs câbles entrants et sortants et transitant via des dispositifs de protection contre la foudre. Ces dispositifs sont raccordés à une prise de terre.

Points de Branchements Optiques (PBO) : boîtier de raccordement optique abritant un point de concentration du réseau avec arrivée d'un Câble Optique multifibre et duquel le départ d'au moins un câble optique de branchement individuel permet de desservir le Client Final.

Protections d'Épissure Optique (PEO) : boîtier de raccordement optique abritant des épissures optiques reliant un ou plusieurs câbles optiques multifibres d'arrivée à un ou plusieurs câbles optiques multifibres de sortie.

Câble Optique : ensemble de fibres optiques distinctes contenues dans une même gaine.

Câble ADSS (« All Dielectric Self Supporting ») : type de câble optique diélectrique et autoportant.

Appui commun : Support béton ou bois ou métallique établi par un maître d'ouvrage et supportant plusieurs réseaux. Le support appartient au maître d'ouvrage ayant le premier établi ce support pour son réseau. Les autres réseaux sont dits "en appui commun". Cette occupation est précaire et révoquable. En cas de suppression du support à l'initiative de son propriétaire ou de son exploitant, les autres maîtres d'ouvrage réalisent le déplacement et la réinstallation de leur réseau et prennent en charge les frais qui en découlent.

Mise en conformité : La mise en conformité du réseau existant comprend les travaux nécessaires au respect des standards normatifs et techniques au moment de leur réalisation.

Récolement : Document fourni par l'entreprise ayant réalisé les travaux. Il peut se présenter sous différentes formes (supports et échelles). Il permet d'identifier et de repérer avec précision les réseaux construits ou modifiés. Ils peuvent être intégrés à la cartographie du réseau.

Le réseau d'éclairage public est un réseau sensible au titre du décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 DT-DICT relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages.

Renouvellement : Le renouvellement comprend les changements de matériels vétustes ou non conformes et le génie civil associé.

Remontée sur façade : Elle permet de poser un câble sur une façade avec l'accord du propriétaire.

Remontée sur façade pour alimenter un équipement : Elle permet d'alimenter un équipement posé sur une façade avec l'accord du propriétaire. Elle comprend le câble, la saignée, les protections mécaniques, le boîtier d'alimentation et de protection avec ses équipements.

Remontée aéro-souterraine (RAS) : Elle réalise la liaison entre les réseaux souterrain et aérien. Elle se pose ou s'encastre sur les façades avec l'accord du propriétaire ou sur les supports avec une protection mécanique adaptée (Goulotte).

18. ANNEXE 3 – DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS

«À compléter»

19. ANNEXE 4 – ZONE D'INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS

«À compléter»

ÉCLAIRAGE PUBLIC AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE MAINTENANCE DES INSTALLATIONS EP

Délibération n° 2018-104

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 11 décembre 2018**

**Nombre de
membres :**
En exercice : 332
présents : 174
pouvoirs : 12
votants : 186

L'an deux mil dix-huit
Le onze décembre

Les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique à neuf heures trente à l'espace Malraux de Joué-lès-Tours.

Date de la convocation : 3 décembre 2018

Monsieur Pierre LEYROLLES, délégué de la commune de Les Essards, est désigné secrétaire de séance.

Objet :

ECLAIRAGE PUBLIC - Autorisation de lancement d'un marché de maintenance des installations d'éclairage public

Le Président rappelle qu'un marché de maintenance des installations d'éclairage public pour les communes adhérentes à la compétence a été lancé en 2016, lequel se termine le 31 décembre 2019. Il explique qu'il est donc nécessaire de relancer une consultation au cours du deuxième semestre de 2019.

Le Président propose donc de lancer cette consultation régie par la procédure d'appel d'offre ouvert, pour une durée ferme de 4 ans, sous la forme d'un accord-cadre à bon de commande (articles 67, 68, 78 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Ce marché fera l'objet de plusieurs lots financiers (4 lots financiers au minimum et 6 lots financiers au maximum).

Les montants estimés pour chaque lot de cette consultation sont les suivants :

Montant minimum : 80 000 € HT pour 4 ans

Montant maximum : 1 300 000 € HT pour 4 ans.

Conformément à l'article L 2122-21-1 du Code général de collectivités territoriales, le Président sollicite du Comité syndical l'autorisation de lancer cette consultation dans les conditions présentées ci-dessus, l'autorisation de signer le marché public avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui auront été retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à ces marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- vu l'article L 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales,
- vu l'ordonnance n° 2015-899 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics,
- **autorise** le lancement de cette consultation dans les conditions présentées ci-dessus,
- **autorise** la signature du marché public avec les entreprises ou groupements d'entreprises qui auront été retenus à l'issue de la consultation et tous les documents afférents à ces marchés publics.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc DUPONT

**EneRCENTRE-VAL
DE LOIRE
BILAN EXPLOITATION BORNES
DE RECHARGES
VÉHICULES ÉLECTRIQUES
SIEIL - EXERCICE 2018 (JANVIER À NOVEMBRE)**

Mois	Décompte	Dépenses		Recettes
		Prestataires	Montant HT	Virta
Janvier	1	Alterna	1 155,34	834,12
		Ensto	0,00	
		Orange	101,42	
Février	2	Alterna	778,45	948,13
		Ensto	15 868,15	
		Hervé Thermique	146,00	
		Orange	91,68	
Mars	3	Alterna	793,20	1 125,04
		Direct Energie	17 744,61	
		Ensto	16 190,36	
Avril	4	Orange	81,32	959,68
		Alterna	-23,42	
		Direct Energie	6 618,09	
		Engie	2 020,62	
Mai	5	Ensto	16 555,04	813,86
		Orange	104,30	
		Direct Energie	-1 237,00	
		Engie	940,29	
Juin	6	Ensto	16 273,38	814,85
		Orange	103,34	
		Direct Energie	-5 460,31	
		Engie	723,27	
Juillet	7	Ensto	16 819,38	650,89
		Orange	96,02	
		Directe Energie	3 389,02	
		Engie	691,96	
Août	8	Ensto	16 674,40	601,85
		Hervé Thermique	7 194,45	
		Orange	148,00	
Septembre	9	Directe Energie	5 103,64	872,90
		Engie	720,91	
		Orange	136,56	
		Directe Energie	4 443,02	
Octobre	10	Engie	835,42	975,57
		Hervé Thermique	2 378,00	
		Orange	110,09	
		Direct Energie	4 031,65	
Novembre	11	Engie	1 151,16	1 041,69
		Hervé Thermique	53 307,06	
		Orange	94,11	
		Direct Energie	4 741,80	
Décembre	12	Engie	242,58	1 041,69
		Hervé Thermique	38 203,70	
		Orange	142,86	
TOTAL			269 093,91	9 638,58

Total dépenses	269 093,91
Total recettes	9 638,58
À refacturer au SIEIL	259 455,33
Frais de gestion 5%	12 972,77
TVA 20%	54 485,62
TOTAL TTC À REFACTURER AU SIEIL	326 913,71

Retrouvez le dossier du Comité syndical
en ligne sur notre site internet :
www.sieil37.fr/publications

